

*que  
sais-je?*

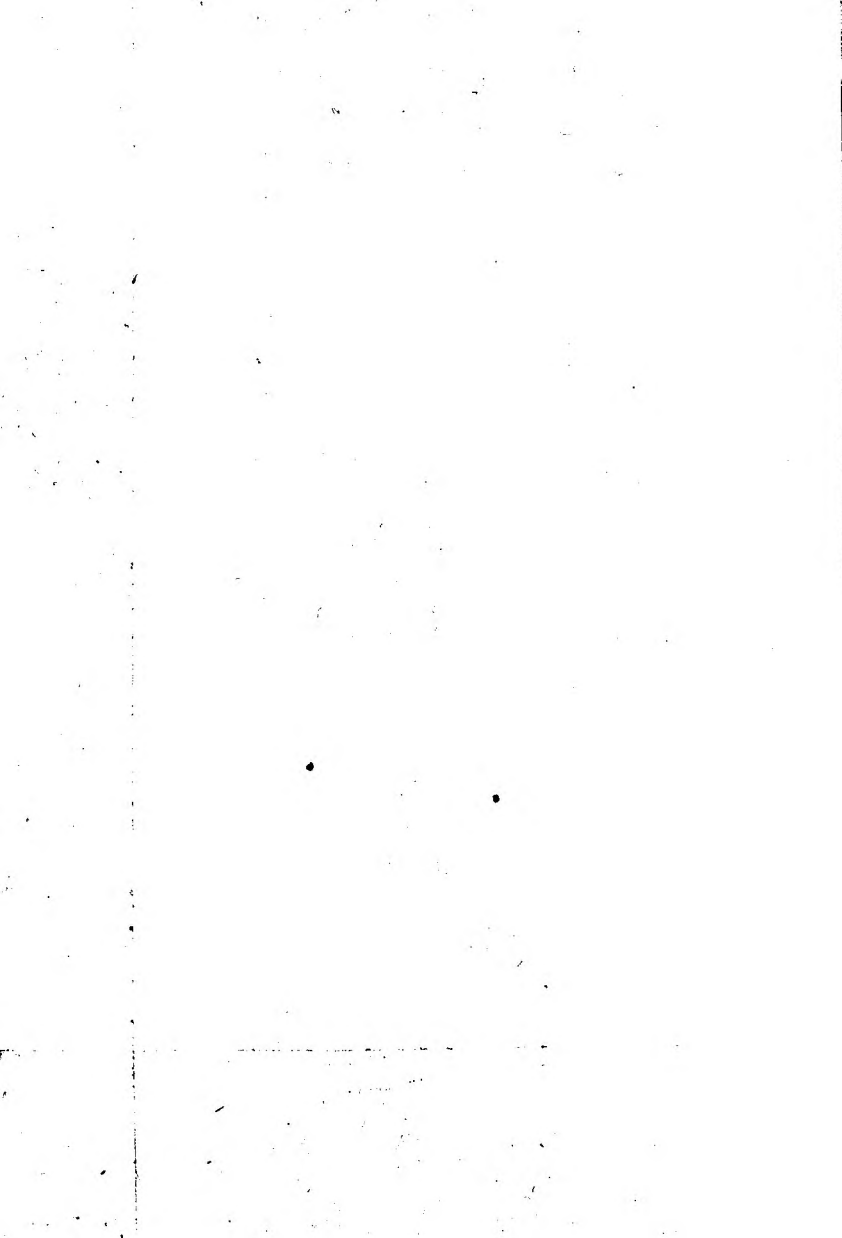
# L'IRAK

**PHILIPPE RONDOT**



Gén. 30

**PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**



7270 RON IRA

QUE SAIS-JE ?

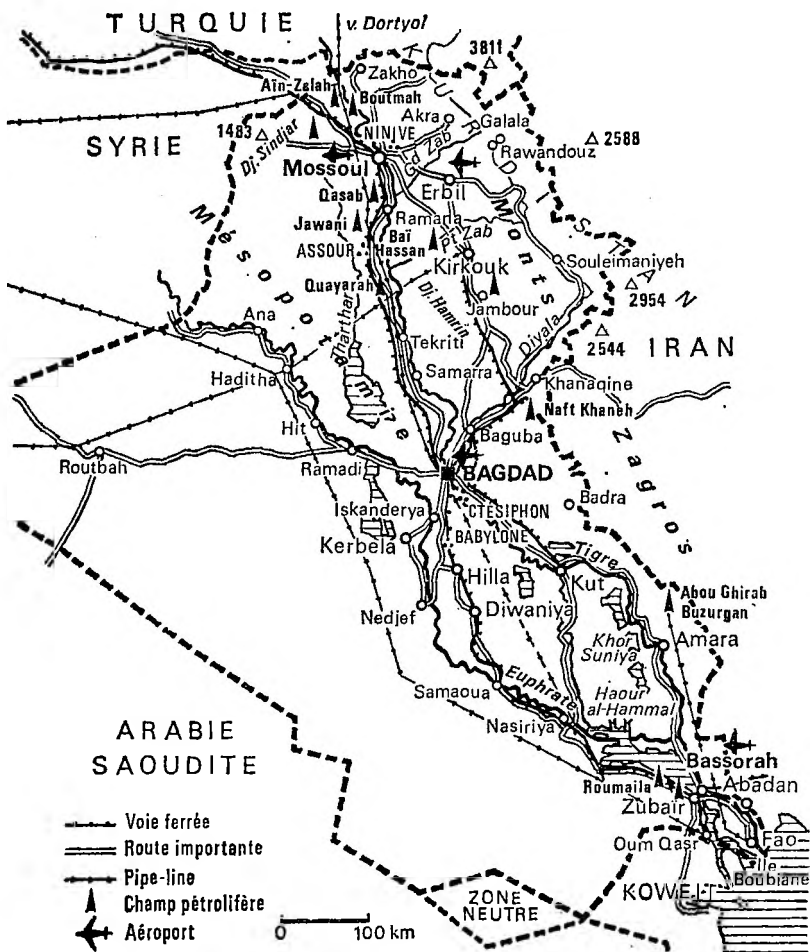
D. MERAN  
22.5.1974  
PARIS

# *L'Irak*

PHILIPPE RONDOT



puf



ISBN 2 13 035962 0

1<sup>re</sup> édition : 1<sup>er</sup> trimestre 1970  
 © Presses Universitaires de France, 1970  
 108, Bd Saint-Germain, 75006 Paris

## CHAPITRE PREMIER

### LE PAYS ET LES HOMMES

L'Irak a d'abord été connu sous le nom de Mésopotamie, ce « pays entre les fleuves » (*Mésos potamos*), qui fut, le long du Tigre et de l'Euphrate, le berceau des civilisations babylonienne et assyrienne. Cette longue plaine à l'histoire aussi riche que mouvementée, féconde par la promesse de son sol et la volonté de ses habitants, en est aussi le centre géographique. Le traité de Sèvres du 10 août 1920, en consacrant le démembrement de l'Empire ottoman, donne naissance à l'Irak moderne.

Les frontières de l'Etat actuel, en grande partie artificielles du fait du découpage, parfois arbitraire, opéré par les grandes puissances à l'issue de la première guerre mondiale, délimitent un territoire d'une superficie de 438 446 km<sup>2</sup> dont 3 522 correspondent à la moitié de la zone neutre (1) et 924 appartiennent aux eaux territoriales. Leur tracé donna lieu jusqu'à une époque récente — mars 1975 avec l'Iran (2) — à des conflits limités avant qu'un accord durable puisse s'établir entre les parties concernées, garantissant la souveraineté de chacun. Enfin l'ancien vilayet ottoman de Mossoul ne fut

(1) Cette zone neutre est administrée conjointement par l'Irak et l'Arabie Saoudite. Son établissement a pour but de faciliter les migrations saisonnières des pasteurs nomades.

(2) La querelle concernait le Chatt al-Arab formé par la jonction du Tigre et de l'Euphrate avant qu'ils se jettent dans le golfe. La frontière actuellement délimitée par l'accord d'Alger du 6 mars 1975 est confondue avec la ligne du thalweg.

définitivement acquis à l'Irak qu'en 1925, sur la décision du Conseil de la Société des Nations.

Les frontières	Turquie	305 km	8,2 %
3 719 km	Iran	+ 1 515 -	40,7 -
	Koweït	254 -	6,8 -
	Arabie Saoudite	895 -	24,1 -
	Syrie	603 -	16,2 -
	Jordanie	+ 147 -	4 -

### I. — Les grandes régions naturelles

L'Irak appartient au rebord septentrional du bouclier arabo-nubique apparu au précambrien qui formait le promontoire nord-oriental de l'Afrique. Les mers qui vont de la Méditerranée à l'océan Indien laissent en se retirant des couches sédimentaires du secondaire et du tertiaire, jurassique et crétacé principalement. Un long fossé tectonique, orienté nord-sud, apparaît à la suite du soulèvement de ce bouclier. La chaîne du Taurus émerge et la mer, régressant de nouveau, provoque la liaison entre la péninsule arabique et le continent asiatique. L'Irak se trouve donc situé là où les plissements alpins de l'Asie mineure et centrale se dressent au-dessus du socle tabulaire arabo-africain.

Le territoire irakien peut être divisé en trois régions géographiques dont les traits les distinguent nettement : à l'ouest une zone steppique, au centre une grande plaine, domaine du Tigre et de l'Euphrate, et à l'est une zone de montagnes.

Le climat est moins varié que le relief, méditerranéen par sa chaleur, et continental par les écarts de température entre l'été et l'hiver et entre le jour et la nuit. Ainsi, dans le sud et à l'ouest des montagnes du Kurdistan, les étés sont longs, chauds et secs et les hivers pluvieux et frais : c'est un climat de type méditerranéen. De Bagdad jusqu'au golfe

et à l'ouest dans les régions proches des déserts de l'Arabie et de la Syrie, le climat est désertique avec des températures parmi les plus chaudes du monde. Enfin les montagnes du Kurdistan présentent un climat de type alpin, avec des hivers particulièrement rigoureux.

Les températures moyennes (en °C) (janvier et août)

Bagdad : 10, 34 ; Mossoul : 8, 29 ; Bassorah : 15, 32,5 ;  
Routbah : 7, 30.

Bagdad en été : à l'aube 23, à midi 50.

Les pluies tombent de la mi-novembre à la mi-mars, surtout en février, mais ne dépassent en moyenne guère 150 mm par an. Seul le Nord-Est est relativement bien arrosé, avec des précipitations pouvant totaliser 600 mm annuellement. Il arrive pourtant, mais rarement, que les pluies provoquent des inondations. La faiblesse et l'irrégularité de la pluviosité expliquent l'importance séculaire donnée aux travaux d'irrigation dont les deux grands fleuves, le Tigre et l'Euphrate, sont les pièces maîtresses.

La première grande région naturelle de l'Irak est cette zone steppique qui, à l'ouest, couvre la plaine de la Djezireh (l'île), qui se poursuit en territoire syrien, et celle du Hamad qui lui fait suite à l'ouest et au sud-ouest en direction de l'Arabie. Le climat y est torride en été, c'est-à-dire d'avril à octobre. Domaine des tribus bédouines, le désert n'offre aux troupeaux que de maigres épineux. L'eau des puits y est rare et saumâtre. Mais lorsqu'une faible pluie arrive (30 jours par an) les premiers contreforts des montagnes du Sindjar, qui culmine à 1 463 m, se couvrent aussitôt d'une herbe courte et verdoyante parsemée au printemps de petites fleurs éclatantes. Dans la Djezireh, l'Euphrate permet l'utilisation de son eau qui, par le moyen de norias et surtout de *tchirds* (1), irrigue les quelques cultures des vallées où travaillent les fellahs. Les

(1) La noria utilise le courant tandis que le *tchird* est mû par des animaux.

Bédouins, beaucoup moins nombreux que jadis, continuent à mener leurs troupeaux du Hamad à la Djezireh. Il subsiste quelques belles oasis dans le Sud-Ouest comme celle de Chithatha. Au nord les ruines parthes de Hatra témoignent qu'autrefois cette partie de la Djezireh fut le siège, aux confins du désert, d'une population sédentarisée et industrielle.

Au centre, le Tigre (1 418 km en Irak sur 1 850) et l'Euphrate (1 213 km sur 2 350), nés en Turquie, le premier au sud du lac de Van et l'autre auprès du mont Ararat, forment l'antique Mésopotamie. Le Tigre, plus impétueux, reçoit de ses affluents qui ont dévalé du Zagros des eaux chargées d'alluvions qui lui donnent à hauteur de Bagdad cette couleur rougeâtre. Si les pluies locales n'influent pas sur son débit, la fonte des neiges à partir de mars-avril du moins a toujours provoqué des crues, aujourd'hui en partie maîtrisées par la présence de barrages. L'Euphrate, moins capricieux, a déjà traversé sur 600 km la Syrie quand il atteint l'Irak. Le barrage de Tabqa, dont le gros des travaux s'est achevé dans ce pays en 1975, a régularisé le cours du fleuve dont les crues sont en mai et évite désormais les inondations. Mais son édification a aussi contribué à la détérioration des relations entre la Syrie et l'Irak malgré la signature d'un accord sur l'exploitation commune des eaux le 6 juin 1974. Les deux fleuves, après s'être rapprochés à la hauteur de Bagdad, se réunissent à Kurna pour former le Chatt al-Arab. La plaine de Mésopotamie, dont la plus grande largeur est de 300 km, est donc bien arrosée. Depuis la plus haute Antiquité, un réseau complexe de canaux avec des barrages et des moulins permettait d'irriguer le plateau mésopotamien, bien qu'il dominât de plusieurs mètres le lit de ces deux fleuves, mais les invasions successives et l'absence de soins réduisirent à néant ce système fort élaboré. Le Chatt al-Arab prolonge le « delta fossile », formé par l'immense marais d'Amara où subsiste une population de pêcheurs au mode de vie très particulier, dont l'habitat se déplace suivant les crues. Le Chatt est renommé pour ses palmeraies fertiles (1) qui peuvent produire jusqu'à trois récoltes de dattes par an. Aujourd'hui le gouvernement poursuit l'aménagement de cette plaine immense, cœur de l'Irak, donnant la priorité au secteur de l'irrigation et à la récupération de terres alluviales cultivables (2).

(1) La marée, d'une amplitude de 3 m, refoule deux fois par jour l'eau douce et limoneuse du Chatt al-Arab dans les séguitas des palmeraies.

(2) Ainsi le projet du lac de Tharthar.



A l'est le sol se relève rapidement vers les hautes montagnes du Kurdistan méridional et du Zagros, dont les sommets dépassent 3 000 m et restent couverts par les neiges éternelles. La zone montagneuse s'étend en arc de cercle du djebel Abdelaziz syrien à Khanaqine vers l'Iran. A l'ouest de Mossoul le djebel Sindjar commande les passages sur la Syrie. A l'est le djebel Makhoul, puis le djebel Hamrin aux reliefs tourmentés annoncent le système de massifs montagneux, refuges traditionnels du peuple kurde, abrupt et enchevêtré. D'étroites vallées cultivables, des plateaux à l'accès difficile, et de hauts pâturages ont longtemps permis à une population jalouse de son indépendance et fière de ses particularismes de vivre en économie fermée, et de résister aux tentatives d'intégration limitrophes. Les plaines de Mossoul et de Kirkouk, aux sols riches et les mieux arrosés d'Irak, peuvent posséder des cultures non irriguées et des pâturages non éphémères. C'est également dans cette région, qui fut le berceau du prestigieux royaume d'Assur, que l'on trouve quelques vestiges des anciennes et magnifiques forêts de l'Irak. Enfin ce sont ces mêmes plaines qui recèlent les gisements de pétrole les plus productifs du pays.

Ainsi la géographie contribue beaucoup à la division de l'Irak entre ces trois grandes régions sur lesquelles des pouvoirs politiques différents et souvent opposés s'exercèrent au fil des siècles. Comme le souligne Bernard Vernier (1), « le système des fleuves y avait tracé l'axe d'une construction politique dont il restait aux hommes à définir les limites, mais ce n'est que de nos jours que l'Irak enferme dans ses frontières tout son territoire actuel et rien que lui ».

## II. — Le peuplement

La population de l'Irak est chiffrée, suivant le recensement d'octobre 1977, à 12 171 480 habitants, soit une densité moyenne assez faible de 27,8 habitants au kilomètre carré. Les hommes sont légèr-

(1) Bernard VERNIER, *L'Irak d'aujourd'hui*.

ment plus nombreux, avec 6 224 195 individus contre 5 805 565 femmes, soit une proportion de 107 pour 100. Le gouvernorat de Bagdad compte à lui seul 3 205 645, soit 26,6 % de la population totale, et possède la densité la plus forte de l'Irak avec 139,5 habitants au kilomètre carré. L'examen des résultats du recensement de 1957 (1) permet de constater une augmentation de la population de 5 701 492 personnes, soit un taux d'accroissement de 3,315 %. En 1977, il est de 5,8 %. Peu d'Irakiens résident à l'étranger : 141 720.

La répartition par groupes d'âge est ainsi estimée (1976) :

Moins de 15 ans	48 %
15 à 64 ans	49 -
65 ans et plus	3 -

Depuis 1947 on assiste à un changement très remarquable et significatif dans la répartition par zones :

	1947	1965	1970	1975	1977
Zones rurales	64 %	49 %	43 %	40 %	36,5 %
Zones urbaines	36 -	51 -	57 -	60 -	63,5 -

Entre 1973 et 1975 l'accroissement naturel de la population peut ainsi être résumé :

Taux brut de natalité : 4,26 %	zones urbaines :	3,96 %
	zones rurales :	4,76 -
Taux brut de mortalité : 1,06 -	zones urbaines :	0,91 -
	zones rurales :	1,28 -
Taux d'accroissement : 3,02 -	zones urbaines :	3,05 -
	zones rurales :	3,43 -
Migration intérieure :	zones urbaines :	+ 1,12 -
	zones rurales :	- 2,27 -
Taux d'accroissement par zone :	zones urbaines :	4,17 -
	zones rurales :	1,16 -

(1) Un recensement eut lieu en 1965, mais ses résultats furent faussés en raison de la guerre qui se déroulait au Kurdistan.

Au cours de la période 1977-1980 le taux prévu d'accroissement annuel dans les zones est de l'ordre de 6,1 %, alors qu'il est négatif (— 2,9 %) dans les zones rurales.

Suivant une estimation datant de 1976 la population active représente 26 % de la population totale, soit 2 962 400 personnes, et est répartie suivant les secteurs de l'économie de la façon suivante :

Agriculture	53 %
Industrie	7,8 -
Services	21,5 -
Distribution	12,1 -
Construction et bâtiment	4 -
Mines, extraction, gaz, eau, élect.	1,6 -

La division sociale traditionnelle entre nomades et sédentaires tend de plus en plus à s'estomper du fait de la diminution numérique des premiers — le recensement de 1977 donne le chiffre de 94 851 Bédouins (1) —, et de la politique de sédentarisation menée par les autorités.

La population de l'Irak n'est pas homogène, du fait des conquêtes, des migrations, des conversions et des schismes. On peut la classer suivant les différents critères que constituent l'ethnie, la langue et la religion (2). Bien souvent ces particularismes interfèrent et compliquent une situation déjà peu ordinaire pour un esprit occidental, mais courante dans le monde arabe. L'approche doit donc en être prudente, d'autant que l'importance de ces facteurs est volontairement réduite au nom d'une unité nationale rendue difficile à réaliser du fait du caractère souvent artificiel de sa construction. De même les chiffres statistiques qui sont mis en avant et, de quelque origine qu'ils puissent être, sont à manier avec la plus extrême précaution et doivent être considérés comme une indication approximative susceptible d'être contestée d'ailleurs par les uns ou les autres.

(1) Les nomades sont certainement la partie de la population la plus difficile à recenser, du fait de leur mobilité et de leur mélangence ancestrale vis-à-vis du pouvoir central. Il faut d'autre part faire la distinction entre les grands nomades qui ne connaissent pas les frontières et les semi-nomades qui se fixent plus facilement.

(2) L'aspect religieux sera présenté au chapitre IV.

La population irakienne se compose d'une majorité de Sémites (80 %) de race blanche et de type méditerranéen, dont les tribus nomades du Sud-Ouest représentent ce type à l'état pur. Autour du Tigre et de l'Euphrate, dans la Mésopotamie, les populations ont été fortement mêlées d'Arménoïdes et ne sont donc plus homogènes. Dans les régions montagneuses du Nord, ce sont des éléments arménoïdes turcs et indo-européens — les Kurdes — qui prédominent, en ayant préservé en partie leurs caractères. La langue pratiquée par la majorité des habitants est l'arabe, mais diverses minorités conservent l'usage de leur propre langue. Ainsi, aux termes de la Constitution, le kurde est considéré comme la seconde langue officielle, tandis que les langues turcomane (décret du 24 janvier 1970) et syriaque (décret du 16 avril 1972 et loi du 25 juin 1972) sont enseignées et utilisées dans des publications destinées à ces minorités. Suivant une évaluation faite en 1968 (1), les formations linguistiques étaient les suivantes :

Groupe sémite	6 800 000	Arabes	6 600 000
		Assyriens	200 000
		Juifs	5 000
Groupe iranien	1 700 000	Kurdes	1 600 000
		Persans	100 000
Groupe turc	100 000	Turkmènes	} 100 000
		Turcs	
Divers	100 000	Arméniens	45 000
		Tcherkesses	5 000
		Autres	50 000

Les Arabes sont en Irak le plus grand nombre et forment environ 70 % de la population. Ils sont originaires des déserts d'Arabie et de Syrie, et ont commencé à apparaître en Mésopotamie dès le III<sup>e</sup> millénaire. Les Bédouins ont conservé leurs caractères purs et nobles. Chez ceux qui se sont sédentarisés demeure bien souvent, encore aujourd'hui, le sentiment d'appartenir à une tribu, bien que depuis des générations ils n'en mènent plus la vie traditionnelle. Les grandes familles se réunissent autour d'un nom qui est parfois aussi celui de leur village ; ainsi Takriti, au nord de Bagdad, dont est issu l'actuel

(1) Cette estimation est d'origine française. Malgré son ancienneté elle donne une indication chiffrée intéressante qui devrait être, en pourcentage, assez proche de la réalité actuelle, sauf en ce qui concerne la population juive, aujourd'hui presque totalement émigrée.

vice-président du Conseil de Commandement de la Révolution, Saddam Hussein al-Takriti. Des tribus chamelières dont l'existence remonte au moins au VII<sup>e</sup> siècle, les Roualas et les Chammars, qui trouvèrent refuge en Irak après avoir été battus par les Ibn Séoud, les Montéfiks venus d'Arabie et apparus aux confins de l'Irak au XV<sup>e</sup> siècle, les Zafirs pour lesquels la zone neutre fut constituée, les Béni Khaled, les Zoubeid sont parmi les tribus les plus connues (1). Enfin l'on ne saurait oublier les « Bédouins pêcheurs » qui peuplent les marécages du Chatt al-Arab, et continuent à mener un genre de vie assez particulier (2). Les Arabes se répartissent au point de vue religieux en deux groupes musulmans, l'un chiite, le plus important numériquement, l'autre sunnite (3), plus faible mais plus influent, auxquels il faut ajouter les éléments arméniens arabisés (quelque 3 %) que constituent nombre de chrétiens arabes.

Le second groupe ethnique (4) est formé par les Kurdes. Aucun autre Etat arabe n'inclut dans ses frontières un peuplement non arabe ni arabisé d'une telle importance, puisque l'on estime leur nombre à 28 % de la population totale (5). Les Kurdes, également présents en Turquie, en Iran, en Syrie et en Arménie soviétique, sont des Indo-Européens sans doute issus de la branche médo-scythe des anciens Aryens. Ils parlent une langue iranienne, plus proche du vieux perse que de l'actuel persan, dont deux dialectes sont principalement utilisés en Irak : le *kurmandji* (dit parfois à tort *zaza*), transcrit en caractères latins depuis environ 1930, employé dans les régions de Mossoul et Rawandouz, et le *sorani* (ou *mukriani*), transcrit en caractères arabes et parlé dans la région de Souleimaniyeh (6). Le premier dialecte concerne 60 % du peuple kurde contre 30 % pour le second. Les Kurdes occupent les montagnes et plateaux du Kurdistan depuis le III<sup>e</sup> millénaire. Pasteurs et guerriers, ils ont longtemps défendu leurs particularismes, ce qui n'a pas été sans provoquer des affron-

(1) Le livre de Bernard VERNIER apporte à ce sujet d'intéressantes précisions.

(2) Voir à ce sujet le livre de Gavin MAXWELL, *Le peuple des roseaux*.

(3) Les Arabes, nous le verrons plus loin, ne sont pas majoritaires chez les Sunnites.

(4) Le terme d'ethnie est employé malgré les réserves nombreuses faites concernant son exacte définition.

(5) Il est difficile de connaître le chiffre exact des Kurdes d'Irak. Ce pourcentage peut donc être contesté.

(6) Le dernier dialecte, le *luri-bakhtiyari*, pratiqué dans l'extrême sud du Kurdistan d'Iran, concerne seulement 10 % du peuple kurde.

tements avec les différents pouvoirs centraux. Plus que les autres Kurdes, ceux d'Irak ont manifesté leur nationalisme et ont fini par obtenir de Bagdad la reconnaissance de leur identité et la définition d'un statut aujourd'hui concrétisé par la création d'une région autonome selon la loi du 11 mars 1974 (1). La majorité des Kurdes pratique l'Islam sunnite, les autres sont chiïtes, chrétiens ou se réclament de quelques sectes syncrétiques comme celle des yézidis.

Les Assyriens se disent être les seuls et véritables descendants des Assyriens de l'Antiquité. Ils sont originaires de la plaine mésopotamienne où le christianisme les a touchés au III<sup>e</sup> siècle. Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'anarchie générale qui règne en Mésopotamie, jointe au fanatisme chiïte, contraint les Assyriens à chercher refuge dans les montagnes impénétrables de Hakkari, au sud du lac de Van, où ils cohabitent avec les tribus kurdes. La répression ottomane les pousse, lors de la première guerre mondiale, aux côtés des Alliés mais ceux-ci ne tiennent pas les promesses faites de créer une nation indépendante, à la signature des traités qui scellent leur victoire et la désagrégation de l'Empire ottoman. Ils s'établissent dans la région de Mossoul et sont soumis aux vexations du gouvernement. La tension devient telle qu'un bon nombre décident de passer en Syrie en 1933. Déçus de l'accueil qui leur est fait beaucoup retournent alors en Irak mais de sanglants massacres, inutiles et déplorables, les déciment. Malheureuse par son histoire et divisée en une communauté nestorienne schismatique par rapport à Rome et une communauté chaldéenne uniante, la minorité assyrienne — moins de 200 000 âmes — survit installée principalement dans la région de Mossoul, où elle semble s'accommoder d'une situation modeste mais sûre.

Les Turkmènes sont une population d'origine asiatique, de race ouralo-altaïque, arrivée en Irak au XI<sup>e</sup> siècle à la suite des sultans Seldjoukides. Ils se sont incrustés dans les régions vallonnées au sud-est de Mossoul et de Kirkouk, à la limite des domaines kurdes et arabes. Ce sont des cultivateurs, des fonctionnaires et des commerçants. Parlant un dialecte turc mais surtout l'arabe, ils restent attachés à la terre de leurs ancêtres et de leurs frères turcs sans que leur loyalisme puisse être mis en doute. Évalués à plus de 100 000, les Turkmènes, appelés aussi Turcomans, sont musulmans.

Les Arméniens, d'origine caucasienne, répartis jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle entre la Cilicie et l'Arménie, sont venus en Irak

(1) La question kurde fait l'objet du chapitre VI.

à la suite des persécutions dont ils furent l'objet à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et pendant la guerre de 1914-1918. Ce sont des citoyens, négociants et employés. Comme dans toute la diaspora arménienne, ils restent très attachés à leur langue, rameau indépendant de la famille indo-européenne, et à leur religion. Leur petit nombre — on cite les chiffres de 10 à 15 000 — ne leur permet pas d'avoir une réelle importance.

Les Tcherkesses sont des Caucasiens émigrés de Russie principalement dans les années 1864-1865. Ils vivent dans la région du fleuve le Petit Zab, parlent le circassien et sont musulmans. Leur nombre ne dépasse pas aujourd'hui quelques centaines de personnes.

Quant aux Juifs ils formaient jadis une communauté prospère de plus de 200 000 personnes, la plus ancienne de la diaspora puisque ses origines remontent à la captivité de Babylone. Bénéficiant d'un statut particulier, les Juifs étaient soit de riches commerçants soit des fonctionnaires (1). A partir de 1934, avec la montée du nazisme, leur communauté fut jalouée par la bourgeoisie musulmane, et le sionisme, jusqu'alors ignoré, les sollicita. Le conflit israélo-arabe accentua le malaise, et les Juifs cherchèrent bientôt à l'extérieur et en grand nombre la sécurité qu'ils ne trouvaient plus en Irak. A partir de 1950 l'émigration devint quasi générale. Aujourd'hui une petite communauté de quelques dizaines d'âmes subsiste et tente de perpétuer courageusement sur les bords du Tigre l'antique symbiose judéo-islamique de la tradition arabe. Malgré la protection qui leur est garantie par le gouvernement et les avances qui leur sont faites, peu de Juifs émigrés en Israël songent à retourner en Irak.

Cette rapide et trop schématique présentation de la population de l'Irak, qui sera complétée plus loin lorsque seront abordées les questions religieuses, montre l'extrême variété de peuplement qui fait que l'Irak se trouve être le seul Etat du monde arabe à offrir une telle mosaïque de peuples. Cette situation exceptionnelle explique la vigilance dont font preuve à cet égard les autorités gouvernementales.

(1) Le roi Fayçal I<sup>er</sup> fit d'un Juif, Hiskail Sassoun, le premier ministre des Finances de son nouveau royaume.

### III. — Les agglomérations et voies de communication

Relativement sous-peuplé, compte tenu de la superficie disponible des terres arables, l'Irak connaît depuis une vingtaine d'années un intense exode rural qui a fait passer, entre 1957 et 1977, la proportion d'habitants entre les campagnes et les villes de 61,2 % à 36,5 %. Les perspectives pour 1980 confirment cette poussée, le nombre des ruraux descendant à 31 % de la population totale.

Bagdad, la capitale, comptant 200 000 habitants à la fin de la Grande Guerre, accueille aujourd'hui (1975) plus de 2 800 000 personnes. Baignée par les eaux capricieuses du Tigre, dont elle dut, au fil des siècles, se préserver, Bagdad est située là où la proximité des deux grands fleuves mésopotamiens rendait le passage d'est en ouest plus facile. Six ponts y enjambent le Tigre. Sur ce site connu dans l'Antiquité sous le nom de Baghdadou, Nabuchodonosor (604-561) installa des quais. Mais c'est al-Mansour, dernier calife de la dynastie des Abbassides, qui y établit sa capitale et en fait le centre de son vaste empire. Bagdad n'a gardé que peu de vestiges d'une histoire faite de conquêtes qui contribuèrent à détruire ses monuments les plus fameux. Midhat Pacha, le gouverneur turc de la ville de 1868 à 1872, y introduit le modernisme et en fait le point de départ du premier chemin de fer de la région qui reliera la ville à Kamizien (12 km). Abrisant aujourd'hui le quart de la population irakienne, Bagdad continue à se développer, posant de nombreux problèmes d'urbanisme et d'organisation aux autorités.

Bassorah, « capitale du Sud », est devenue la deuxième ville d'Irak, avec plus de 850 000 habitants (1975), dépassant de quelques centaines de têtes Mossoul. Très pittoresque avec ses canaux et ses palmeraies, la ville doit son essor au fait qu'elle est placée à proximité de l'unique débouché sur la mer, le Golfe, dont dispose l'Irak. Les Britanniques en firent une escale pour leurs navires empruntant la route des Indes. Aujourd'hui la présence d'un important complexe sidérurgique, le port de Ma'qil, dans ses faubourgs, le port de Fao, celui d'Oum Qasr, dans un canal naturel qui débouche près de la frontière du Koweït, et le nouveau port pétrolier de Bakr expliquent le



formidable développement de Bassorah qui ne comptait, en 1932, que 60 000 habitants.

Dans le Nord, Mossoul reste la grande métropole. Chargée plus d'histoire encore que Bagdad, elle fut un carrefour commercial fort réputé qui donna son nom à la mousseline. Défense avancée de la capitale des Assyriens, Ninive, sur la rive opposée du Tigre, Mossoul, rebelle ou conquise de haute lutte, fut de tout temps convoitée. Les troupes d'Alexandre y campèrent, Saladin la soumit, Tamerlan rasa ses remparts et elle ne fut définitivement rattachée à l'Irak qu'en 1925. Siège de nombreuses minorités chrétiennes, la vieille ville de Mossoul garde intact son particularisme malgré les multiples projets de développement dont elle est aujourd'hui le centre.

Beaucoup d'autres villes mériteraient d'être aussi mentionnées ici : citons pour le sud Nasiriya, Amara, Kut, Hilla, Diwaniya, les villes saintes chiïtes de Kerbela et Nedjef, autour de Bagdad Takriti et Samarra, Ramadi, loin à l'ouest Routbah, et au nord enfin les villes kurdes de Erbil, la capitale administrative de la région autonome du Kurdistan, Souleimaniyeh, Akra, Rawandouz, Dohouk, Zakho, sans oublier Kirkouk (200 000 hab.), le grand centre pétrolier à la limite du Kurdistan.

L'Irak a toujours joué un rôle de liaison mettant en relation, par la Mésopotamie, l'Est et l'Ouest et surtout le Nord et le Golfe.

Resté longtemps de qualité médiocre, le réseau routier s'est développé à partir des routes traditionnelles, comme celle de la soie qui passait par Ctésiphon, non loin de Bagdad. Le pouvoir central a fait un gros effort pour adapter ce réseau aux exigences de l'économie moderne, contribuant du même coup à renforcer l'unité du pays. En 1975, 6 566 km de routes nationales, 2 289 km de routes départementales permettaient la circulation d'un parc automobile de plus de 200 000 véhicules. Le plan de développement (1976-1980) prévoit de porter le réseau à 12 000 km. Une autoroute de 1 200 km doit ainsi relier le sud de l'Irak (Safwan), par Bassorah, Kut, Bagdad, Routbah, à la Syrie et à la Jordanie.

Les voies ferrées ont une tradition ancienne puisque le fameux Bagdadbahn, le BBB (Berlin-Bagdad-Bassorah) en est l'ossature à partir de laquelle des voies relient Bagdad à Oum Qasr via Bassorah, Bagdad à Khanaqine et Kirkouk puis Erbil. La capacité du réseau ferré devrait atteindre,

en 1980, 16 millions de tonnes par an (4 millions aujourd'hui), le transport des voyageurs passant de 3 millions en 1974 à 4 millions en 1980, soit une croissance de 5 % par an (1). La construction d'une ligne Bagdad-Husaiba (500 km) sur la frontière syrienne, destinée à rejoindre le port syrien de Lattaquié, est en projet.

Le réseau aérien est lui aussi en pleine extension. Deux aéroports internationaux existent, l'un à Bagdad, en cours de modernisation, l'autre à Bassorah. Mossoul, Kirkouk et Erbil disposent également d'aéroports régulièrement desservis. La compagnie nationale Iraki Airways met en œuvre une flotte moderne pour ses moyens et longs courriers. Le transport voyageurs pourra passer, suivant le plan quinquennal, de 300 000 (1973) à un million en 1980, avec alors 20 000 atterrissages et décollages.

Ne disposant que d'une étroite façade maritime sur le Golfe, l'Irak a ses installations portuaires concentrées autour de Fao. Des travaux sont en cours pour en moderniser les installations et construire de nouveaux ports. La réalisation la plus notable est celle du port pétrolier en eau profonde de Bakr, au sud de Oum Qasr. Sa capacité actuelle est de 80 millions de tonnes par an, pouvant être portée à 120 millions. Deux oléoducs de 48 pouces ont une capacité de pompage de 14 000 tonnes par heure. Cependant les goulots d'étranglement continuent à se faire sentir dans les ports, et ne pourront être totalement résorbés malgré l'importance des travaux engagés. Sur le Tigre le transport fluvial entre Bagdad et Bassorah n'est pas négligeable et concerne les petites marchandises.

Il est certain que dans le domaine des communications l'Irak souffre considérablement de la situation de se trouver enserré au milieu de pays avec lesquels il doit être recherché des accords pour faciliter ses débouchés. L'exemple des relations avec la Syrie et la Turquie, voire l'Iran, particulièrement dans le domaine du transport du pétrole et des marchandises, est très révélateur.

(1) Les chiffres donnés ici sont extraits de *L'Economie de l'Irak*, diffusée en juillet 1977 par le ministère irakien de l'Information.

## CHAPITRE II

### L'HISTOIRE, DES ORIGINES A 1958

#### I. — La période antique

L'Irak devrait être le paradis des archéologues, tant les fouilles conduites sur les chantiers, qui se succèdent le long des rives du Tigre et de l'Euphrate, livrent encore aujourd'hui des trésors inestimables : des cités, des palais, des poteries, des figurines, des tablettes pictographiques, des mobiliers funéraires attestent la présence de civilisations nombreuses et brillantes.

Les plus anciennes traces de l'homme de Néanderthal ont été retrouvées dans la grotte de Shanidar, dans la haute vallée du Grand Zab, un affluent du Tigre : ainsi, 100 000 ans avant notre ère, quelques villages de huttes abritaient des chasseurs utilisant des armes et des outils en pierre et en os. Ils connaissaient déjà le bitume de Kirkouk. Au VII<sup>e</sup> millénaire, le site du village de Jarmo, près de Chemchemal, entre Kirkouk et Souleimaniyeh, révèle des traces d'agriculture : le blé emmer et l'orge sont cultivés. Des figurines de femmes et d'animaux représentent un art primitif à vocation peut-être religieuse. Mais l'homme va abandonner les collines pour s'établir dans les plaines, où, découvrant les bienfaits de l'irrigation, il ébauche durant 4 000 ans ce qui donnera naissance à la civilisation sumérienne.

Les bassins du Tigre et de l'Euphrate vont donc pendant ces quelques milliers d'années voir lentement s'édifier une société qui de rurale deviendra urbaine. Les sites archéologiques sur lesquels ont été identifiés les vestiges de celle-ci ont donné leur nom aux différentes époques qui vont se succéder. C'est la civilisation des « cités-États » gouvernées par un prince, considéré comme dieu, qui exerce son pouvoir à travers un système social élaboré. Le site de Tell Hassuna au sud de Mossoul et celui de Tell es-Sawwan, près de Samarra, ont livré des poteries d'argile peintes, des figurines d'albâtre, des coupes et des vases aux motifs stylisés d'inspiration naturaliste. La période suivante (4 000 ans av. J.-C.) de Tell Halaf produit une céramique polychrome remarquable par sa qualité

et sa finesse artistique. Les villages, plus étendus, sont bâtis de maisons en briques cuites. La période de al-Obeid, près de Ur, s'étend de 4000 à 3500 av. J.-C. La civilisation du Nord touche désormais la basse Mésopotamie. Pour la première fois des temples sur terrasse sont construits. Le site de Eridu en a livré un exemple qui a permis de reconstituer l'élaboration architecturale de tels édifices, harmonieux et puissants. L'époque suivante (3500-3100 av. J.-C.) d'Uruk (Warka) est celle de l'apparition des premières tablettes pictographiques qui vont précéder l'écriture cunéiforme. La découverte de nombreux cachets permet de reconstituer des scènes caractéristiques de la vie : chasse, cérémonies du culte, fêtes... Enfin la période de Djemdat-Nasr (3100-2800 av. J.-C.), avec un art pictural développé qui donne naissance en particulier aux premières statuettes votives — le célèbre masque féminin de Warka — marque la fin de cette longue étape qui annonce l'Irak sumérien.

La civilisation sumérienne qui dure de 2800 à 2006 av. J.-C. se divise en trois grandes périodes dont la première, considérée comme l'âge d'or de Sumer, un petit pays qui s'étend de Bagdad vers le sud, le long du Tigre et de l'Euphrate, s'achève vers 2400 av. J.-C. Une quinzaine de « cités-Etats » s'épanouissent du nord au sud et s'associent : Kish, Lagash, Uruk, Ur, Eridu en sont les plus fameuses. Les échanges commerciaux rendent indispensables l'écriture et une langue communes. Les tablettes, les cylindres, les sceaux retrouvés sur les sites de ces métropoles restituent un art raffiné (1) et dénotent une organisation administrative sociale et religieuse complexe. En 2400 commence l'époque akkadienne, celle du royaume d'Akkad, dont le prince Sargon reste le roi le plus fameux. Venu du centre de l'Irak, il s'empare de toutes les villes de Sumer après en avoir renversé le dernier roi à Uruk. Pendant 200 ans, jusqu'en 2230 av. J.-C., lui-même et ses successeurs contrôlent un vaste empire qui s'étend du Taurus et du Zagros jusqu'au golfe et à la Méditerranée. Une langue nouvelle, le sémite, se développe. L'autonomie des vieilles cités se réduit pour faire place à un empire centralisé. La période néo-sumérienne (2200-2000 av. J.-C.), après des années d'anarchie et d'invasions consacre la restauration de la puissance de Sumer avec le roi Ur-Nammu, un sage et un intellectuel, qui édicte des lois et restaure les grands temples des villes sumériennes. Mais l'empire, déjà divisé en quatre royaumes, Isin et Larsa dans le Sud, Assur et Eshunna dans le Nord, s'éteint

(1) Le musée de Bagdad en offre des spécimens remarquables.

avec la chute de Ur en 2006, sous les coups des Amorrhéens, nomades sémites venus du Sud-Est.

Un nouvel empire se forme alors : celui des rois amorrhéens. Hammurabi (1792-1750) étend son domaine en faisant la conquête de Isin (1787), Uruk (1786), Larsa (1763), la célèbre Mari plus à l'est (1759) et l'Assyrie (1756). La ville de Babylone devient le centre de cette grande nation mésopotamienne dont Hammurabi avait refait l'unité. Le *Code d'Hammurabi* (1), composé de sentences royales, apporte des indications précieuses sur l'organisation administrative des cités qui pourtant, à la mort du souverain, se détacheront les unes et les autres de l'empire pour former les provinces de l'Assur au nord, et de Sumer au sud. En 1595 av. J.-C., les Hittites venus d'Anatolie mettent à sac Babylone et la dynastie des Kassites s'impose pendant 500 ans jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle sur la Mésopotamie, installant leur capitale à Akar-Uf, à 12 km de l'actuelle Bagdad.

Le Nord va prendre alors sa revanche sur le Sud : c'est le règne de l'hégémonie assyrienne dont les rois ont eu pour capitales Assur, Ninive (2) et Mari, et se sont fait connaître par leurs campagnes militaires : Téglatphalasar I<sup>er</sup>, Adad-Nirari II, Tukulti-Ninurta II et surtout Assurnasirpal II se révèlent être non seulement de grands chefs militaires, mais aussi des bâtisseurs : la ville royale de Kalakh (Nimrud), et son palais découvert en 1845 par les archéologues. Le roi Sargon II, arrivé au pouvoir en 722 av. J.-C., conquiert la Syrie, la Palestine, une partie du Zagros et s'empare de Babylone. L'Empire assyrien s'étend désormais de la Méditerranée au Golfe. En 689 Babylone est détruite et Ninive devient la capitale de l'Empire. L'apogée de la puissance assyrienne est atteinte sous Assurbanipal (669-627) qui se rend célèbre par le sac de Thèbes et celui de Suse, mais aussi par la constitution d'une « bibliothèque » de 20 000 tablettes cunéiformes découvertes au milieu du siècle dernier. L'Égypte, la Palestine, la Syrie, à la veille de sa mort, sont sous son joug. Mais les Babyloniens, avec l'aide des Mèdes qui anéantissent Ninive en 612, se révoltent contre la domination d'Assur. Babylone redevient la capitale de la Mésopotamie, dont les rois Nabopolassar et Nabuchodonosor font la ville la plus fastueuse du Proche-Orient : 250 ha, plus de 1 000 temples pour une population qui atteignait 100 000 habitants. L'Empire néo-babylonien cependant dura peu ; dès 539 il fut détruit par Cyrus II le Grand, roi des Perses, qui s'était rendu vain-

(1) Un des recueils de ce code se trouve au musée du Louvre.

(2) Ninive est située en face de Mossoul, sur l'autre rive du Tigre.

queur des Mèdes. La Mésopotamie est intégrée alors au vaste Empire achéménide. Babylone fut épargnée et devient avec Suse et Persépolis une des trois capitales achéménides.

## II. — Les Empires indo-européens (586 av. J.-C. - 651 apr. J.-C.)

L'Empire achéménide pourtant eut une existence assez brève, de 586 à 334 av. J.-C. La Mésopotamie est devenue une simple province, mais Babylone garde un statut particulier. Plusieurs fois des révoltes ont lieu contre le joug perse, sans succès. Mais la situation de la cité en fait déjà un carrefour commercial important entre l'Est et l'Ouest. Xerxès, excédé par l'insubordination persistante des Babyloniens, démantèle leur ville.

A son tour, en 334, l'Empire perse tombe sous les coups d'Alexandre, ce nouveau conquérant qui vient de Macédoine et qu'attire l'Asie. Il découvre Babylone et, malgré ses ruines, veut en faire la capitale d'un empire d'Orient. Mais la mort d'Alexandre le Grand, en 324, dans la ville même, ne lui laisse pas le temps de réaliser ce rêve. Babylone retombe définitivement dans l'oubli et disparaît dans les sables du désert. En 1852, la mission française dirigée par Fresnel en exhuma le fameux lion terrassant un dragon, puis les fouilles allemandes mettront à jour les ruines de cette fière métropole qui domina si longtemps la Mésopotamie, et sur le site de laquelle s'éleva la légendaire tour de Babel.

La disparition prématurée d'Alexandre le Grand eut pour résultat la dislocation de son empire dans lequel il avait voulu fondre l'Orient et l'Occident. Ptolémée hérita donc de l'Égypte tandis que Séleucus reçut la Syrie, vaste territoire qui s'étendait de la mer Egée à l'Indus. Son royaume lui-même se fractionna, et la Mésopotamie devint une marche ayant à sa tête un vice-roi qui résida à Séleucie sur le Tigre. Les Séleucides contenus à l'est par les Parthes s'intéressent davantage à la Méditerranée. Ils délaissent alors Séleucie et font d'Antioche, sur l'Oronte, leur nouvelle capitale. Le royaume séleucide dura de 301 à 249 av. J.-C., et fut fortement influencé par la civilisation grecque : les œuvres scientifiques et philosophiques de la Grèce y furent étudiées et traduites. La présence de royaumes hellénistiques comme celui de Bactriane, détaché de l'empire, entretint des courants commerciaux actifs, ainsi « la route de la soie », dont la région de Bagdad se trouva être le carrefour.

Les Parthes, dont la pression se fait de plus en plus forte à l'est, refoulent les Séleucides jusqu'à Antioche et rattachent

la Mésopotamie à l'Iran. La dynastie des Arsacides, établie à Ctésiphon et Hatra (1), cette dernière cité à 90 km au sud de Mossoul, garde le contrôle de la région de 249 av. J.-C. à 226 apr. J.-C. Les princes parthes se heurtèrent très rapidement aux Romains qui colonisent la Syrie, et menacent un temps Séleucie et Ctésiphon, sans toutefois réussir à sauvegarder leurs conquêtes en Mésopotamie. Marc Aurèle, Carus, Séptime Sévère, Caracalla successivement furent stoppés dans leurs campagnes militaires contre les Parthes.

En 226, les Arsacides épuisés sont remplacés par les Sassanides, une autre dynastie parthe, dont le fondateur était Ardeshir, connu aussi sous le nom de Artaxerxès, qui ouvrit une ère brillante jusqu'en 651 apr. J.-C. D'autres tentatives de Rome pour conquérir le royaume des Sassanides se terminent en véritables désastres. La capitale, Ctésiphon, rivalisa en éclat et splendeur avec Byzance, alliant les civilisations hellénique et perse. Une religion d'Etat, le mazdéisme, inspirée par Zoroastre, s'y répand tandis que le christianisme commence à pénétrer en Mésopotamie sous les formes hérétiques du nestorianisme et du monophysisme jacobite. Les Sassanides furent très tolérants pour les Nestoriens, les Jacobites et aussi les Juifs qui bénéficiaient d'un statut concordataire. Cependant les Byzantins tentent de prendre pied en Mésopotamie, provoquant des expéditions punitives de la part des rois sassanides. L'un d'eux, Chosroès le Grand, atteint même Jérusalem dont il rapporte la vraie Croix qui sera rendue plus tard par son petit-fils à l'empereur de Byzance. Mais les guerres avaient affaibli les uns et les autres, et la Mésopotamie qui avait réussi au fil des siècles à résister aux entreprises romaines et byzantines ne résista pas à la conquête arabe.

### III. — La conquête arabe et l'Empire abbasside (635-1258)

Dans la basse vallée de l'Euphrate s'étaient établies les tribus Tanoukh venues de la péninsule arabe. La cité de al-Hira non loin de Babylone est leur centre. Au III<sup>e</sup> siècle s'y installe la dynastie des Lakhmides qui fut vassale, non sans heurts, des Sassanides. Les princes arabes Lakhmides, convertis de bonne heure au christianisme, développent une brillante civilisation dont le palais de Khawarnaq passe pour avoir été un grand centre culturel et artistique. Mais après la mise à

(1) Ctésiphon est célèbre par son arche en briques d'une hauteur de 32 m, et Hatra par le nombre et la magnificence de ses ruines.

mort de Nouman III à la fin du VI<sup>e</sup> siècle par l'empereur sassanide, la dynastie placée sous la tutelle d'un gouverneur persan décline rapidement sous les effets des querelles intestines.

La conquête de l'Irak par les Arabes commence dès la mort du prophète Mohamed, lorsque l'armée du général arabe Khaled Ibn Walid, avec les troupes des tribus des califes Abou Bakr puis Omar, pénètre en Mésopotamie. La ville d'al-Hira tombe en 633. De 637 à 641, les batailles de Qadisiya, de Jaloula et de Mossoul entraînent l'éviction des Sassanides. Koufa, sur le bas Euphrate, puis Bassorah sur le Chatt al-Arab deviennent les principales citadelles de la puissance musulmane. La plupart des Irakiens comme les autres habitants du nouvel empire se convertirent sans difficulté à l'Islam.

Très vite la Basse-Mésopotamie devient le théâtre des premières luttes intestines de l'Islam. Les effets de cette crise subsistent encore aujourd'hui dans une certaine mesure (1). A la mort de Othman, le troisième calife, Ali, cousin et gendre du Prophète, hérite du califat. Mais Moawia, de la famille des Omeyyades, gouverneur de la Syrie, n'accepte pas cette succession et entre en rébellion ouverte contre Ali. Celui-ci occupe alors Koufa et Ctésiphon, et après avoir traversé l'Euphrate livre bataille aux troupes omeyyades à Siffin. Vaincu, Ali trouve refuge à Koufa, où il meurt assassiné en 661 de la main des puritains kharédjites, ses anciens partisans, qui l'avaient abandonné parce qu'il avait accepté un arbitrage lors de son différent avec Moawia. Les partisans d'Ali, les Chiïtes, ont pour principe que seuls les descendants du Prophète peuvent assurer la direction de la communauté musulmane. De leur côté les Sunnites pratiquent la simple élection humaine pour désigner leur calife ou imam. A la mort d'Ali, les Chiïtes refusent de reconnaître Moawia comme calife et choisissent le fils aîné d'Ali, Hassan, auquel succède Hussein, son cadet. Ce dernier quitte le Hedjaz et entreprend de rallier ses partisans en Irak. A l'automne 680 il est surpris et mis à mort à Kerbela (2) par un détachement de cavaliers omeyyades. L'Irak passe alors sous la domination des Omeyyades, tandis que la communauté chiïte, fidèle à ses imams, qui se succèdent jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle (3), s'enracine en Basse-Mésopotamie. Le Kurde Marwan I<sup>er</sup>, né dans le nord de l'Irak, succède à Moawia II dont il épouse la veuve. Orthodoxe, les Marwanides, dont la capitale se trouvait à Harrar au nord-est de la Syrie,

(1) Voir chapitre IV : « La vie religieuse ».

(2) La mosquée de Kerbela abrite sa dépouille.

(3) Le 12<sup>e</sup> imam, disparu en 878 à Samarra au nord de Bagdad, est le premier « imam caché », qui doit réapparaître à la fin des temps.



échouèrent dans leurs entreprises visant à extirper les « hérésies » de l'Islam irakien.

En Iran et en Irak persiste l'agitation entretenue par les Mawali, c'est-à-dire les nouveaux convertis non arabes et les Chiïtes qui, par réaction, servent la revendication de prétendants issus de Abbas, l'oncle du Prophète. Un de ceux-ci, Aboul Abbas, dit al-Saffah, prend la tête, sous la bannière noire, d'une révolte dans le Khorassan persan et se fait proclamer imam à Koufa. Après avoir chassé le dernier calife omeyyade Marwan II lors d'une bataille sur le Grand Zab en 750, il fixe sa capitale aux environs de Ctésiphon sur l'autre rive du Tigre, à Bagdad, en 762.

Pendant cinq siècles vont se succéder 37 califes abbassides. Al-Mansour, le deuxième, fait de Bagdad le centre de gravité de l'Empire musulman. La capitale, devenue Dar as-Salaam, « la Maison de la Paix », devient la plus grande métropole du monde civilisé dont Haroun al-Rachid, le 5<sup>e</sup> calife, contemporain de Charlemagne, immortalisé par *Les Mille et Une Nuits*, reste le symbole. Les lettres, les sciences, les arts et les manufactures autant que l'éclat de la cour de Bagdad où s'exerce un pouvoir absolu, mais éclairé, portent la renommée de l'Irak en Occident comme en Afrique et en Asie. L'Empire abbasside s'étend jusqu'aux confins du Maghreb, de l'Inde et de l'Asie centrale.

Pourtant le pouvoir des califes, compte tenu de l'étendue de l'Empire, faiblira. A la périphérie du domaine abbasside, des souverainetés distinctes s'établissent, ne reconnaissant au pouvoir califal qu'une autorité nominale. A Bagdad même, vers la fin du IX<sup>e</sup> siècle, ce sont les chefs de la garde califale recrutée en Asie centrale qui détiennent en fait le pouvoir. Au milieu du X<sup>e</sup> siècle, les Bouyides, des Chiïtes persans, dominant Bagdad avant de laisser, un siècle plus tard, les Turcs seljoukides les remplacer. Ceux-ci, sunnites rigoureux, persécutent les Chiïtes (1) et transportent le siège du gouvernement des bords du Tigre à Hamadan, puis à Ispahan en Perse. La dynastie des Abbas ne survécut pas aux intrigues des gouverneurs détenteurs du pouvoir réel qui pouvaient défaire les califes, et aux révoltes suscitées par les excès de ces mêmes émirs. Le calife al-Nasir, qui règne de 1180 à 1225, tente bien de rétablir une autorité morale sur les territoires qu'il contrôle, mais les invasions mongoles mettent un terme rapide à ses efforts et à ceux de ses successeurs.

(1) Pour échapper à la répression les Chiïtes se constituèrent en sectes secrètes. La plus célèbre d'entre elles fut celle des Hashachins dont un des chefs était surnommé « le Vieux de la Montagne ».

#### IV. — Les invasions mongoles et la période ottomane (1258-1920)

Suivant les Turcs, apparaissent les Mongols. En 1258, Houlagou, petit-fils de Gengis-Khan, s'empare de Bagdad, fait égorguer, selon les chroniques arabes, 90 000 de ses habitants et met à mort le calife al-Moustasim. Pendant les cinq siècles qui suivent, l'Irak est soustrait à la domination arabe. Le pays est appauvri, son remarquable système d'irrigation étant ruiné, et les terres cultivées redevenant des pâturages pour les troupeaux des nomades. En 1401, Bagdad est prise d'assaut par les troupes de Teymour-le-Boiteux, un Turcman connu en Europe sous le nom de Tamerlan : la ville est rasée. Au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, le pays passe sous l'autorité des Turcomans Kara Koyounlou, puis Ak Koyounlou, qui eux-mêmes seront chassés au début du xvi<sup>e</sup> siècle, en 1508, par les chahs séfévides de Perse, de fervents chiïtes. Ceux-ci ne résisteront pas à leur tour aux assauts des Turcs ottomans d'Istanbul, aidés par les Kurdes de l'Anatolie orientale, eux sunnites convaincus. En 1534, le sultan Soleiman, dit « le Législateur » ou encore « le Magnifique », fait son entrée à Bagdad. L'Irak passant alors sous la loi de l'Empire ottoman devient pendant trois siècles un sujet permanent de discorde entre le calife turc et sunnite et le chah chiïte de Perse. Ainsi, en 1623, le chah Abbas s'empare de Bagdad et la garde pendant quinze ans. Au xvii<sup>e</sup> siècle, les Ottomans envahissent les provinces orientales de la Perse, mais sont rapidement rejetés en Irak, tandis que Bagdad et Mossoul sont assiégées par les Perses.

Les Turcs considèrent l'Irak comme une de leurs provinces lointaines, mais y exercent une autorité assez imprécise, laissant aux pachas qu'ils installent à Bagdad et Bassorah le soin d'administrer et de lever l'impôt dû à la Sublime Porte. La contestation s'étend : les chefs chiïtes de la Basse-Mésopotamie, comme les émirs kurdes du Nord, ignorent l'autorité centrale qui se révèle incapable de redresser la situation. Déjà les tribus de l'Arabie centrale déferlent sur les steppes de l'Ouest. Le sultan charge alors les Mamelouks, recrutés en Géorgie, de faire la police à son profit. Les Wahabites réussirent pourtant à toucher Nedjef et Bassorah. En 1801, le 20 avril, ces mêmes tribus de la maison bédouine des Ibn Séoud profanèrent le mausolée de Hussein à Kerbela et en pillèrent les trésors. Après Sélim III, le sultan Mahmoud II veut réformer son empire. Il fait déposer les Mamelouks en 1831 et extermine leurs troupes. La région de Bagdad, organisée en vilayet, est

confiée au général commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée, un administrateur de grand talent, Midhat Pacha. Entre 1869 et 1872, date à laquelle il fut rappelé par la Sublime Porte qui craignait de lui voir prendre trop d'importance, Midhat Pacha, avec autorité et prudence, fait entrer l'Irak dans le monde moderne. Des écoles, des hôpitaux, un service postal, une police sont installés. Bahrein et Koweit se trouvèrent même plus étroitement associés à Bagdad. Au départ de Midhat Pacha, la région de Bassorah fut constituée en un nouveau vilayet et l'émir de Koweit lui fut subordonné.

Les souverains d'Orient n'étaient plus les seuls intéressés à cette partie du monde. L'Europe en effet apparaît, et pour l'Irak la Grande-Bretagne. En 1764, elle avait déjà obtenu l'autorisation d'ouvrir un consulat à Bassorah. En 1798, elle installe à Bagdad un résident permanent. En 1834, une flotille britannique de quatre canonnières est basée dans le Chatt al-Arab et le Koweit, en 1899, confié à la Grande-Bretagne le soin de sa représentation diplomatique. La situation de l'Irak sur la route des Indes ne peut en effet être négligée par Londres. Ses agents politiques, qui ont une excellente connaissance de l'édifice tribal des confins irakiriens, suivent de près la renaissance culturelle arabe et l'essor du nationalisme. Les trois vilayets de Mésopotamie, Mossoul, Bagdad, Bassorah, sont aussi touchés, malgré leur éloignement, par le nationalisme turc, également réformiste. Les « Jeunes Arabes » apparaissent et des sociétés secrètes se constituent, comme la société al-Ahd (du « Serment ») à laquelle adhèrent de nombreux officiers qui deviendront des personnages importants par la suite (1). Dans le vilayet de Mossoul, le cheikh Rachid, chef du clan Omari, songe déjà à l'autonomie. L'installation d'une Chambre des députés à Istanbul incite les élus mésopotamiens à créer, dans leurs vilayets, des sections des deux grands partis arabes de l'Empire ottoman que sont le Parti libéral et le Parti de la coalition. A ces divers facteurs d'évolution interne s'ajoute le poids grandissant de l'Allemagne, dont le fameux projet de chemin de fer, le Berlin-Bagdad-Bassorah, n'est guère du goût des Britanniques car leurs firmes participent déjà activement au développement économique et à l'équipement régionaux.

Le déclenchement de la première guerre mondiale et ses conséquences modifient totalement les données de la situation. Les Arabes se rapprochent des Alliés contre l'Empire ottoman,

(1) C'est le cas du capitalne Nouri Saïd.

qui a pris parti pour les puissances « centrales ». Le 16 mai 1916, les accords secrets Sykes-Picot partagent « l'Arabie turque » en plusieurs zones placées sous influence britannique ou française. Les vilayets de Bagdad et de Bassorah forment « une zone rouge ». Kirkouk se trouve dans la « zone B » et Mossoul dans la « zone A ». Un Etat ou une confédération d'Etats arabes indépendants pourront s'établir dans les zones A et B, la Grande-Bretagne ayant le droit d'exercer « le contrôle qu'elle jugerait approprié » dans « la zone rouge » (et la France dans « la zone bleue »). Le 19 mars 1917, les troupes britanniques entrent, non sans difficulté, à Bagdad, puis en 1918 à Kirkouk. De son côté l'armée Allenby, remontant la côte de Palestine, parvient à Damas rejointe par Fayçal, fils du chérif de La Mecque, Hussein, conseillé par le fameux colonel T. E. Lawrence et deux officiers irakiens, Nouri Saïd et Djaffar al-Askari (1). La révolte de Fayçal n'atteint pas ses objectifs après l'armistice de Moudros imposé par les Alliés à l'Empire ottoman, le 30 octobre 1918. Sa revendication à la Conférence de la Paix, le 29 janvier 1919, d'une « indépendance pour les peuples d'Asie parlant l'arabe » en un seul royaume arabe n'est pas entendue : la Société des Nations institue le régime des mandats. Le 25 avril 1920, la Conférence de San Remo, confirmant les accords Sykes-Picot modifiés (le vilayet de Mossoul est ôté à l'autorité française pour être placé sous l'autorité britannique), donne à la Grande-Bretagne les mandats sur la Palestine, la Syrie du Sud (Transjordanie) et l'Irak. Fayçal est contraint par l'armée française de quitter Damas, sur laquelle il prétendait régner et qui est placée sous mandat français (Syrie et Liban), pour rejoindre Bagdad où il est, après un référendum, proclamé roi d'Irak le 23 août 1921.

## V. — Le mandat britannique (1920-1932)

Les mois qui suivent la signature des décisions de San Remo sont difficiles pour l'Irak. La déception des nationalistes, les mesures administratives et les nouvelles dispositions prises par les Britanniques provoquent en 1920 une révolte, qui gagne rapidement l'ensemble du pays. Les campagnes, sauf le Kurdistan, sont d'abord touchées. Puis l'agitation secoue les villes. Bagdad n'est pas épargnée. Les villes chiites de Kerbela

(1) Le premier, déserteur de l'armée turque, lié aux Britanniques et aux sociétés secrètes, s'était réfugié à Bassorah et avait été envoyé ensuite auprès de Hussein. Le second, d'origine kurde, devint le chef d'état-major de Fayçal.

et Nedjef sont les dernières à tomber quand le haut-commissaire britannique, Sir Percy Cox, rétablit la situation en octobre. Le 11 novembre 1920, un notable de Bagdad, Mohamed al-Gaylani, est chargé de former le premier gouvernement. L'Irak est alors divisé en zones administratives ou *liwas* gouvernées par des préfets assistés de conseillers britanniques. Arrêtée lors de la Conférence britannique du Caire de mars 1921, la décision d'introniser l'émir Fayçal à Bagdad est donc exécutée le 23 août 1921. Son frère, Abdallah, monte sur le trône à Amman.

La délimitation du nouveau royaume pose quelques problèmes : ainsi, à l'est, le chah Rezah attendra le 25 avril 1929 pour reconnaître son existence. A l'ouest et au sud, la constitution de trois autres Etats arabes autour de Damas, Jérusalem et Riyad, suscite des contestations pour la délimitation des frontières respectives (1). Les transhumances ou les incursions des tribus bédouines et leur insoumission aggravent d'autre part ces conflits. Au nord également les Kurdes, qui invoquent les promesses faites par les Alliés dans le traité de Sèvres d'un Kurdistan sinon indépendant du moins autonome, se rebellent : un chef religieux, le cheikh Mahmoud Berezendji, se proclame roi du Kurdistan en septembre 1922 avant d'être défait par les troupes britanniques. En 1924, la Société des Nations propose que le vilayet de Mossoul soit intégré au nouvel Etat irakien, mais recommande à Bagdad d'accorder aux populations kurdes un régime administratif spécial et l'autonomie linguistique. Après de longues discussions, le vilayet est définitivement rattaché à l'Irak par une décision de la SDN le 16 décembre 1925 (2).

La Grande-Bretagne, en sa qualité de puissance mandataire, a joué un rôle important pour la délimitation des frontières. Elle signe, le 10 octobre 1922, avec l'Irak un traité qui, tout en reprenant les dispositions du mandat, donne un aspect contractuel aux relations entre les deux pays. Le haut-commissaire, aidé par un corps d'administrateurs britanniques, garde un droit de regard sur la politique intérieure et extérieure. Le roi, de son côté, partage le pouvoir législatif avec un Parlement composé d'une Chambre des députés et d'un Sénat de 20 membres nommés par lui. Le pouvoir exécutif est exercé par un cabinet ministériel dont le Premier Ministre est choisi par le roi. La campagne nationaliste en vue de l'indé-

(1) L'abornement de la frontière syro-irakienne n'eut lieu qu'en 1932, et fut confirmé par le traité syro-irakien du 25 avril 1937.

(2) La « question de Mossoul » sera abordée dans le chapitre VI.

pendance totale se poursuit en s'amplifiant. Le 30 juin 1930, un nouveau traité irako-britannique signé par le nouveau Premier Ministre, Nouri Saïd, remplace celui de 1922. Cet acte diplomatique reconnaît l'indépendance de l'Irak, sous réserve du maintien pendant une période de vingt-cinq ans d'importants privilèges (1) pour la Grande-Bretagne, dont la possession des deux bases militaires de Habbaniya et de Chouiba, près de Bagdad et de Bassorah. Les nationalistes s'indignent et l'effervescence gagne la population, mais Nouri Saïd, qui cumule les fonctions de président du Conseil, de ministre des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Défense, tient le pays dans une main qui se veut de fer.

Le 3 octobre 1932, l'Irak, parrainé par la Grande-Bretagne, entre à la Société des Nations : le mandat britannique prend automatiquement fin.

## VI. — L'Irak hachémite indépendant (1932-1958)

M. Nouri Saïd quitte ses fonctions le 29 octobre 1932 (2). Au Parlement les factions s'affrontent et tentent de mettre en difficulté une aristocratie de chefs tribaux et de propriétaires. Le roi est faible, mais l'armée, instruite par des officiers britanniques et conçue comme une force de police intérieure, veille. Entre 1931 et 1936, elle réprime quatre soulèvements. Les Kurdes sont, en effet, en rébellion quasi permanente. Quant aux Assyriens, à la suite d'un essai manqué d'émigration en Syrie, beaucoup sont massacrés, le 4 août 1933, par les troupes du colonel Békir Sidqi, un Kurde qui s'illustre une autre fois en matant, en 1935, une insurrection des tribus chiïtes. Les Yézidis, plus tard, ne seront pas davantage épargnés. Le roi Fayçal, parti le 2 septembre en Suisse aussitôt après l'affaire assyrienne dont on dit qu'elle l'éprouva beaucoup, meurt, le 8, d'une crise cardiaque. Son fils, Ghazi, âgé de vingt et un ans, lui succède. Il n'eut guère d'autorité, son activité préférée restant la conduite de voitures de sport, ce qui fut d'ailleurs la cause de sa mort le 3 avril 1939. Sous son court règne les politiciens, tels Yassin Hachimi ou encore Hikmet Suleiman, ont recours soit aux tribus, soit à certaines

(1) Les premiers gisements de pétrole ont été découverts à Kirkouk en 1927.

(2) Il ne réapparaîtra qu'en 1940 mais continue à jouer, dans la coulisse, un grand rôle. Durant cette longue période, il occupe cependant des postes ministériels de manière sporadique.

formations politiques comme le groupe Ahali d'influence kémaliste, soit encore à l'armée pour s'assurer du pouvoir en dehors des moyens constitutionnels. C'est dans ces conditions que les 28 et 29 octobre 1936 le général Békir Sidqi et l'armée aident par un coup d'Etat (1) Hikmet Suleiman, à prendre le pouvoir. Quelques mois plus tard, le 8 juillet 1937, la signature du pacte oriental de Saadabad associant l'Irak à trois pays non arabes, la Turquie, l'Iran et l'Afghanistan, considéré comme une trahison, car il prévoyait des mesures communes contre « les bandes armées », c'est-à-dire principalement les Kurdes, et la conclusion d'un traité d'amitié irako-iranien le 18, sont à l'origine d'un nouveau coup d'Etat : le général Sidqi est assassiné le 11 août 1937 à Mossoul. Un groupe de sept officiers impose, sans difficultés, au roi Ghazi la nomination d'un nouveau cabinet.

L'accident mortel (2) du roi Ghazi met son jeune fils, Fayçal, sur le trône, mais son oncle, Abdulillah, exercera la régence jusqu'en mai 1953. Sous l'influence de celui-ci, le régime s'inféode davantage encore aux Britanniques, de plus en plus honnis par le peuple irakien et même l'armée, en raison de leur attitude en Palestine. A la déclaration de la seconde guerre mondiale, Bagdad rompt les relations diplomatiques avec Berlin, respectant en cela le traité de 1930. En même temps, le grand mufti de Jérusalem, Hadj Amin al-Husseini, réfugié en Irak, dénonce violemment la politique sioniste de la Grande-Bretagne. Ses appels, amplifiés par la propagande de l'Axe, touchent la population : le 31 mars 1940, le régent est contraint de faire appel à Rachid Ali Gaylani, ami du mufti, pour remplacer Nouri Saïd. Sous la pression des Britanniques il sera contraint à la démission en janvier 1941. Ne cachant pas ses sentiments favorables aux puissances de l'Axe, avec lesquelles il entretient des contacts secrets, Rachid Ali Gaylani, soutenu par le groupe nationaliste des quatre colonels du « Golden Square » (3), fomenta un nouveau coup d'Etat, le 1<sup>er</sup> avril 1941, et fait déposer le régent. Il se dresse contre les Britanniques accusés de transformer en véritable réoccupation le droit de transit militaire qu'ils tiennent du traité de 1930 : le peuple est enthousiaste et l'armée irakienne

(1) Jusqu'à celui de 1958 les coups d'Etat renverseront les gouvernements et non le trône.

(2) Certains ont imputé cet accident aux Britanniques inquiets de voir le roi échapper à leur emprise.

(3) « Le Carré d'Or » comprenait les colonels Salah Eddin al-Sabbagh, Mahmoud Salman, Fahmi Saïd et Najfi Shabib. Ce groupe agit depuis 1936.

suit le mouvement. Une colonne anglo-transjordanienne rétablit la situation en mai, sans que l'Allemagne qui prépare sa campagne de Russie puisse mettre à profit la tentative de Rachid Ali Gaylani (1). Nouri Pacha Saïd revient au pouvoir, et entreprend alors de réaliser, avec l'aide de Londres, l'ambitieux projet du Croissant fertile, contre le gré de l'Égypte.

Après la guerre — l'Irak avait déclaré la guerre à l'Axe le 13 janvier 1943 — une longue révolte soulève le Kurdistan de 1945 à 1946. Cette situation permet au gouvernement d'étouffer les revendications réformistes, qui se propagent dans le monde arabe et qui ont également touché l'Irak. Londres essaye en 1948 de proposer une refonte du traité irako-britannique bien avant son échéance de 1957. Le sursaut du peuple irakien l'en empêche. La succession des cabinets ministériels ne met pas un terme à l'agitation. En 1952, d'autres troubles éclatent à l'occasion du renouvellement de l'accord de l'Irak Petroleum Company (IPC) avec l'État irakien. Le mécontentement touche non seulement le monde ouvrier, mais gagne maintenant l'intelligentsia. Le jeune roi Fayçal II, qui a atteint sa majorité en avril 1953, commence son règne, malgré une réelle popularité, dans un climat très troublé. Le régent Abdulillah garde cependant toute son influence.

Le choix que fait le roi de Fadel Jamali comme chef du gouvernement laisse espérer qu'une voie réformiste peut être ouverte. Mais une situation agricole difficile dont souffre la population, et surtout une politique extérieure encore plus ouverte en direction de l'Occident — des armes sont achetées aux États-Unis — l'éloignent du pouvoir. Après les élections troublées de juin 1954, dont l'opposition regroupée au sein d'un puissant Front national est pratiquement exclue, Nouri Saïd réapparaît pour la douzième fois. Pendant près de trois ans, son gouvernement entreprend de neutraliser les courants réformistes et surtout communistes devenus particulièrement actifs. En septembre 1954, il supprime tous les partis et renforce son contrôle sur la presse. La politique extérieure est résolument antisoviétique. Sur l'insistance des États-Unis et de la Grande-Bretagne, l'Irak entre avec celle-ci, la Turquie, le Pakistan et l'Iran dans une coalition défensive paritaire, destinée à assurer leur sécurité collective face à l'Union soviétique : c'est le pacte de Bagdad souscrit en 1955, dont une

(1) Rachid Ali Gaylani et ses alliés, dont les quatre colonels trouvent refuge en Iran le 30 mai. Les quatre officiers seront plus tard livrés à l'Irak et exécutés.



annexe permet aux Britanniques de garder une grande part des facilités militaires qu'ils ont en Irak (1).

En 1956 éclate la crise de Suez : Bagdad rompt avec Paris, mais non avec Londres. L'opposition irakienne, qui regarde l'Égypte avec un intérêt croissant, proteste et salue ce qu'elle considère comme la victoire de Nasser, et donc de l'arabisme. Craignant des troubles Nouri Saïd décrète la loi martiale en décembre 1956, et la maintient jusqu'à son départ en juin 1957. La réunion de l'Égypte et de la Syrie au sein d'une République arabe unie (RAU), le 1<sup>er</sup> février 1958, inquiète Bagdad qui voit s'effondrer ainsi son projet de Croissant fertile. Les deux jeunes rois, Fayçal II d'Irak et Hussein de Jordanie, qui sont cousins, ripostent en constituant à leur tour une Union arabe irako-jordanienne rassemblant les deux royaumes par un lien fédéral. Le 5 mai, une Chambre est élue, et ratifie les nouvelles dispositions constitutionnelles résultant de cet accord. Nouri Saïd, qui avait repris ses fonctions le 3 mars 1958, devient Premier Ministre fédéral et le général Rafik Aref est nommé commandant unique des forces terrestres des deux pays.

Sous le règne de la couronne hachémite la situation politique intérieure de l'Irak avait considérablement évolué, pour aboutir à une modification sensible du rapport des forces. Le pouvoir n'appartenait plus au roi, mais se trouvait dans les mains d'une haute bourgeoisie sunnite. Les querelles incessantes neutralisaient un Parlement docile, tandis que les cabinets se succédaient les uns aux autres (2). Un seul homme fort semblait dominer, qu'il fût à la tête du gouvernement ou non : Nouri Pacha Saïd. L'armée, inspirée par un vif sentiment nationaliste, mise chaque jour à contribution pour faire respecter l'ordre, suivait avec attention l'évolution des affaires, prête à intervenir, comme elle l'avait déjà fait, le moment venu. Enfin, le peuple, sensibilisé par les événements qui se passaient dans les autres pays arabes, et surtout par la révolution égyptienne, se trouvait chaque jour davantage coupé de ses dirigeants. Il supportait de moins en moins l'oppression. Les conditions d'une révolution brutale sont, en juillet 1958, remplies.

(1) Cette clause autorise le maintien de techniciens sur les bases évacuées par les militaires.

(2) 58 cabinets entre le 23 août 1921 et le 14 juillet 1958, dont 24 sous la régence de Abdullillah et 10 sous le règne de Fayçal II. Nouri Pacha Saïd conduisit lui-même 14 fois le gouvernement.

## CHAPITRE III

### L'IRAK RÉVOLUTIONNAIRE (1958-1978)

#### I. — Le renversement de la monarchie hachémite (14 juillet 1958)

Depuis le début des années 50 l'opposition se rassemble autour de deux thèmes : le respect des règles démocratiques dans la vie politique, et le refus nationaliste de collaborer avec les puissances occidentales. Abdullilah et Nouri Pacha Saïd qui se partagent le pouvoir réel sont devenus « les hommes à abattre ». Le coup d'Etat nassérien du 23 juillet 1952, en Egypte, donne à réfléchir à ceux des Irakiens qui veulent un changement radical. L'armée sert naturellement de cadre au mouvement animé par de jeunes officiers, conscients qu'ils représentent la seule force véritablement organisée du pays capable de recueillir l'approbation des masses populaires. L'armée est restée longtemps loyale et le pouvoir politique savait, à l'occasion, utiliser à son profit ce loyalisme. Mais là plus qu'ailleurs le courant réformiste, à cause des excès de tous ordres, y a progressé. Depuis 1952 un groupe d'officiers, sous la conduite du capitaine Rifaat al-Haj Sirri, s'organise clandestinement. Le complot est découvert en 1955, et ses instigateurs sont dispersés. Un an plus tard, un autre groupe secret se forme à Aazamiyé et choisit le nom d' « officiers libres », à l'instar des auteurs du coup d'Etat égyptien. Un comité supérieur de 15 officiers en prend la tête : ils sont plus de 200 membres actifs. Le brigadier Abdel Karim Kassem est élu chef de l'organisation. Leur programme est le renversement de la monarchie et l'établissement d'une démocratie parlementaire, une politique étrangère neutraliste suivant la ligne de Bandoeng. En novembre 1956 une première tentative est annulée, et trois autres le sont également en 1958 pour des raisons d'ordre pratique auxquelles s'ajoutent des divergences fondamentales concernant une éventuelle adhésion de l'Irak

à la République arabe unie (RAU). Une scission s'opère donc au sein du « Comité des Officiers libres » dont une partie seulement prépare le coup d'Etat de juillet.

Ce mois-là, l'Égypte nassérienne connaît son apogée. Au Liban, la guerre civile oppose les nassériens aux forces pro-occidentales regroupées autour du président Chamoun. En Jordanie, le roi Hussein doit faire face à des troubles provoqués par des manifestations en faveur du rattachement à la RAU. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne interviennent militairement dans les deux pays. C'est alors que le gouvernement de Bagdad, suivant les accords fédératifs jordano-irakiens de février 1958, ordonne l'envoi d'unités militaires au secours du royaume hachémite. Mais celles-ci, au lieu de prendre le chemin d'Amman, vont profiter d'une occasion aussi favorable. La 20<sup>e</sup> brigade, commandée par le brigadier Haqqi, secondé par le colonel Abdel Salam Aref, un « officier libre », fait mouvement. La 19<sup>e</sup> brigade, commandée par le brigadier Kassem, opère sa jonction le 13 juillet dans la nuit. Les deux unités blindées entrent à quelques heures d'intervalle l'une derrière l'autre à Bagdad, et occupent la ville. La population mystérieusement prévenue se trouve déjà dans la rue. Le colonel Aref, rejoint par le brigadier Kassem, contrôle totalement la situation : une force dirigée par le major Abdel Sattar Sabeh prend d'assaut le palais Ribah défendu par la garde royale. Le roi Fayçal II et son oncle Abdullilah sont abattus. Leurs corps seront mutilés par la foule qui détruit dans les rues tous les symboles de l'ancien régime et tue quelques dignitaires et un ministre jordanien. L'ambassade britannique est incendiée. Nouri Pacha Saïd, qui avait réussi à s'échapper déguisé en femme, est reconnu le 16. Il se suicide.

Le 14 juillet au soir, la République irakienne est née. Son premier gouvernement va être constitué par le brigadier Abdel Karim Kassem.

## II. — Le régime du général Kassem (1958-1963)

La proclamation n° 1 publiée par les putchistes le soir même du 14 juillet en instituant la République annonce la création d'un Conseil de Souveraineté pour en exercer la présidence. Composé de trois membres, le général Najib al-Roubayi, de confession sunnite, le colonel Khaled al-Nakhbendi,

qui appartient à une très célèbre famille kurde, et Mahdi Koubbah, un Chiite, ce Conseil n'aura en fait que des fonctions purement honorifiques. Le Conseil de Commandement de la Révolution prévu par les « officiers libres », un organisme beaucoup plus large et représentatif, ne voit donc pas le jour. Le brigadier Abdel Karim Kassem devient commandant en chef des forces armées, Premier Ministre et ministre de la Défense. Le colonel Abdel Salam Aref, qui s'est trouvé au premier rang lors de l'exécution du coup de force révolutionnaire, est vice-Premier Ministre, ministre de l'Intérieur et commandant en chef adjoint. Le premier gouvernement laisse une place importante à l'armée (10 portefeuilles sur 14), contrairement encore au projet des « officiers libres » qui le prévoyait entièrement civil, mais toutes les familles spirituelles de l'Irak y sont représentées. Le Front national unifié de l'ancienne opposition en fait également partie. Une nouvelle Constitution, qualifiée de provisoire, est promulguée qui restera en vigueur jusqu'en 1963. Le Parlement est congédié, les prisonniers politiques sont libérés. Mais pendant les cinq années qui vont suivre, le général Kassem, que les Irakiens appellent volontiers le Zaïm, c'est-à-dire le chef, renforce son pouvoir en plaçant ses fidèles aux principaux postes de responsabilité et impose progressivement une dictature personnelle. L'installation d'un Tribunal militaire suprême spécial ou « Tribunal du peuple », le 21 juillet 1958, présidé par le colonel Fadil Abbas al-Mahdaoui, légalise l'épuration pratiquée à l'encontre des autorités de l'ancien régime et réprime les menées des nouveaux opposants. Le nombre de ceux-ci, en effet, ne va cesser de s'accroître.

En prenant le contre-pied de la politique menée jusqu'alors — le pacte de Bagdad est mis en sommeil

avant d'être dénoncé le 24 mars 1959, l'égalité est offerte au peuple kurde au sein de la nation irakienne — le général Kassem acquiert aussitôt une grande popularité. Elle restera fragile. Durant les premiers mois, des manifestations de masse, conduites principalement par la gauche et l'extrême-gauche, se multiplient et inquiètent. Le gouvernement n'est pas unanime devant la conduite à tenir, et les conflits ne tardent pas à éclater en son sein. Le premier oppose le général Kassem au colonel Aref, connu pour ses liens avec le président Nasser, de surcroît associé au parti Baas (1), et qui réclame l'adhésion de l'Irak à la RAU. Il se trouve successivement démis de ses fonctions de commandant en chef adjoint de l'armée, le 11 septembre 1958, puis de ses fonctions ministérielles le 30. Le colonel Ahmed Hassan al-Bakr, un baassiste, prépare un complot nationaliste en sa faveur, mais il est découvert. Le colonel Aref est mis en demeure de rejoindre le poste d'ambassadeur en Allemagne fédérale. Il y consent non sans difficulté, mais, revenu à l'improviste à Bagdad en décembre, il est arrêté et condamné à mort (2). Après ce verdict un groupe d'officiers mécontents prend contact avec Rachid Ali Gaylani, rentré à l'automne 1958 en Irak (3). Accusé de préparer un complot, il est arrêté avec ses deux principaux collaborateurs. Le tribunal de Mahdaoui les condamne à mort. La sentence ne sera pas non plus exécutée (4).

(1) Le parti Baas socialiste arabe, dont les origines remontent à 1939, est né de la fusion progressive de deux organisations, le Baas arabe créé en 1940 et le Parti socialiste arabe, et qui sera effective le 5 mars 1954 (voir plus loin le chapitre IV consacré au Baas).

(2) La peine ne sera pas ratifiée par le général Kassem. Le colonel Aref restera en prison jusqu'en 1961.

(3) Rachid Ali Gaylani s'était réfugié en Allemagne en 1941, puis à la fin de la guerre en Arabie Saoudite, et en Egypte.

(4) Il sera même amnistié quatre ans plus tard. Ce complot n'est peut-être qu'une provocation habilement montée ?

Le 7 février 1959, un remaniement ministériel suit l'élimination du colonel Aref et consacre l'éloignement du Baas et de l'Istiklal. Mossoul va être alors le théâtre d'une autre tentative destinée à renverser le régime. Le commandant de la région militaire en est le colonel Abdel Wahab Chaouaf, éloigné dans cette garnison après avoir été écarté du pouvoir politique par Kassem. Mossoul est aussi le siège d'un groupe entreprenant des « officiers libres » qui appartiennent au courant nationaliste anticommuniste et pronassérien qui se développe en Irak. Quelques notables et grands propriétaires, mécontents des réformes, agraires en particulier, leur sont favorables. Le général Rifaat al-Haj Sirri, chef des services de renseignements de l'armée, et le colonel Nazim al-Tabakchali, commandant une division à Kirkouk, se situent dans ce même courant contestataire. La réunion autorisée à Mossoul, contre l'avis de ces officiers, des Partisans de la paix, d'obédience communiste, sert de prétexte à la déclaration de rébellion diffusée le 8 mars 1959. Les groupes nationalistes et anticommunistes se heurtent les armes à la main aux Partisans de la paix. La réaction de Bagdad est rapide et brutale : le 9 mars, Mossoul est bombardée. Privés de leurs chefs (1), les rebelles sont réduits à merci par la population encadrée par les milices kurdes et communistes. L'opposition nationaliste sort très affaiblie de l'aventure.

Ayant ainsi contribué efficacement à sauver le régime, les communistes se montrent exigeants, et demandent à participer aux responsabilités du

(1) Le colonel Chaouaf, blessé, est assassiné par un sous-officier kurde. Les deux autres instigateurs de la rébellion se désolidarisent du mouvement, ce qui ne leur évitera pourtant pas d'être exécutés en septembre avec 15 autres de leurs compagnons.

gouvernement. Les Kurdes et les Chiïtes, qui ont trouvé chez les communistes des alliés, appuient ces revendications. Le général Kassem tergiverse car il craint de renforcer, s'il cède, l'hostilité du courant pronassérien. Le 14 juillet 1959, les communistes kurdes déclenchent à Kirkouk et dans la région des émeutes sanglantes contre les Turkmènes. L'armée régulière rétablit l'ordre. Les procès qui suivent les incidents de Mossoul et Kirkouk donnent lieu à de lourdes sentences. Le 7 octobre 1959, un commando baassiste, auquel participe Saddam Hussein al-Takriti, réussit à atteindre le général Kassem qui est blessé. Une nouvelle vague d'arrestations et de condamnations s'ensuit. Les troubles et les violences continuent, tandis que le Zaïm tente de maintenir un difficile équilibre entre les uns et les autres. La loi du 1<sup>er</sup> janvier 1960 permet la réapparition légale des partis (1) dont certains s'étaient déjà rassemblés au sein d'un Front national unifié en novembre 1959. Le Parti national démocrate (PND), auquel appartiennent la plupart des membres du gouvernement, le Parti communiste irakien (PCI) scindé en deux tendances et le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) dominant. Le Baas anathématisé par le Front et poursuivi par les foudres du président al-Mahdaoui opère dans une semi-clandestinité et procède à la mise en place de ses structures. Le divorce entre le Zaïm et le PCI est effectif lorsque les ministres communistes sont contraints de quitter le gouvernement en novembre 1960. Au printemps 1961 des grèves éclatent, aggravant le malaise social. Les quelques initiatives de Bagdad sur le plan extérieur n'ont pas de meil-

(1) Le Baas, le Parti républicain, le Parti de la libération et le Parti communiste dissident sont cependant interdits.

leurs résultats : les revendications en 1959 contre l'Iran à propos du Chatt al-Arab, comme en 1961 celles contre Koweït en tant qu'ancienne dépendance du vilayet ottoman de Bassorah, tournent court. Et puis une révolte kurde débute en avril 1961 sous la conduite de Mollah Moustapha Barzani, et à laquelle le PDK apportera son soutien à partir du printemps 1962. L'armée irakienne ne peut empêcher le mouvement de gagner du terrain. Au début de l'année 1963, les jours du régime Kassem sont déjà comptés, car à ces difficultés d'ordre militaire dans le Nord s'ajoutent à Bagdad les menaces que fait peser le Baas dont l'influence ne cesse de grandir au sein même de l'armée.

### III. — Les coups d'Etat de 1963 et le régime du maréchal Aref (1963-1966)

En 1963, la branche irakienne du parti Baas est dirigée par Ali Saleh al-Saadi. Ses cellules constituent un réseau clandestin qui s'étend au-delà des frontières de l'Irak. Au sein de l'armée, un comité baassiste est dirigé par le brigadier Ahmed Hassan al-Bakr. Le 3 février 1963, l'arrestation d'un officier de ce comité précède celle des principaux dirigeants du parti, dont Ali Saleh al-Saadi. Ahmed Hassan al-Bakr, qui a sans doute préparé depuis longtemps l'opération (1), prend alors la décision de passer à l'action : le 8 février, en plein Ramadan, l'aviation de la base de Habbaniya bombarde le camp Rachid et le ministère de la Défense où est installé le PC du général Kassem. Les blindés, sous la conduite du colonel Abdel Karim Moustapha Nasrat,

(1) L'aide des Egyptiens, voire des Américains, a été évoquée (J.-P. ALEM, *Le Proche-Orient arabe*, PUF).



occupent quelques points stratégiques, dont la radio. Après un jour et demi d'affrontements violents, le général Kassem, défendu par sa Garde, loyaliste, et aussi des communistes, se rend. Jugé avec ses partisans, dont Mahdaoui, il est condamné à mort et exécuté sur-le-champ. Les baassistes ont déjà formé un Conseil national de Commandement de la Révolution de 14 membres, composé des principaux responsables du parti et de quelques non-baassistes, dont le colonel Abdel Salam Aref qui leur est très proche. Ce dernier est nommé président provisoire de la République. Le brigadier Bakr prend la tête d'un gouvernement mi-partie militaire et civil, dont Ali Saleh al-Saadi en est vice-président et aussi ministre de l'Intérieur. Le chef d'état-major, Tahar Yahya, est un non-baassiste. Une milice, la Garde nationale, est créée et, sous la direction du colonel Nasrat, entreprend la chasse aux communistes dans tout le pays. L'administration et l'armée sont épurées.

Mais alors que la branche syrienne du Baas prend, le 8 mars 1963, le pouvoir à Damas, des tensions se manifestent déjà à Bagdad entre baassistes et nassériens. Le Baas lui-même n'est pas à l'abri des divergences. Elles sont, pour une bonne part, d'ordre doctrinal et concernent les contours à donner à la politique sociale. Deux courants se distinguent : l'un, dit de gauche ou « extrémiste » avec Ali Saleh al-Saadi, l'autre, de droite ou « modéré » avec Hazem Jawad et Taleb Chabib. Michel Aflak, un Syrien, le fondateur et le théoricien principal du Baas, tente de réaliser un difficile compromis, tandis que Ahmed Hassan al-Bakr se pose également en conciliateur. Le 11 novembre, des officiers baassistes de droite imposent une nouvelle direction régionale irakienne et éliminent Saadi. La Direction

nationale (1) convoquée à Bagdad fait éloigner cette dernière direction pour y placer des centristes. Dans le même temps, des projets d'union sont étudiés entre l'Irak, la Syrie et l'Égypte, pour lesquels d'ailleurs Nasser montre peu d'empressement. Le 17 avril 1963, un accord syro-irako-égyptien est conclu, mais la zizanie demeurant là encore, aucune suite ne lui est donnée. En septembre la discussion s'engage de nouveau entre Damas et Bagdad : des accords communs de défense sont conclus et une résolution est adoptée dans le sens d'une unité qui pourrait aller jusqu'à la fédération. La situation compliquée par la persistance des conflits internes pousse, le 18 novembre 1963, le colonel Aref à faire arrêter ou expulser les dirigeants des deux directions, dont Michel Aflak qui rejoint Damas. Cette crise provoque une rupture entre l'Irak et la Syrie.

Elevé à la dignité de maréchal, Abdel Salam Aref consolide son pouvoir en s'appuyant sur les nassériens. Le 20 novembre un gouvernement est formé sous la présidence de l'ancien chef d'état-major, Tahar Yahya. Les partis sont dissous et une dictature personnelle s'instaure rapidement. Le brigadier Bakr, nommé vice-Président de la République, resté fidèle à Michel Aflak, prend la décision de se retirer de la vie politique. Après avoir ainsi éliminé le Baas du pouvoir (2), le maréchal Aref engage avec les Kurdes des pourparlers qui aboutissent à un accord de cessez-le-feu le 10 février 1964. Mais la trêve sera de nouveau rompue quelques mois plus tard.

(1) La Direction nationale coiffe les Directions régionales établies dans chaque pays arabe (Syrie, Irak, Jordanie...). Cette période assez complexe des rapports au sein du Baas est analysée dans le chapitre IV.

(2) Quelques baassistes « modérés » qui font quand même partie du gouvernement sont exclus du parti.

Le 14 juillet 1964, à l'initiative gouvernementale, une organisation politique voit le jour : l'Union socialiste arabe, censée rassembler toutes les formations politiques. D'importantes nationalisations — banques, industries — sont décidées. Le régime du maréchal Aref veut s'aligner ainsi sur l'Égypte. Pourtant une opposition nassérienne, qui reproche au maréchal Aref de n'être pas assez entreprenant pour réaliser l'union avec l'Égypte, se manifeste. Le 10 juillet 1965, les ministres nassériens donnent leur démission, contraignant le Premier Ministre Tahar Yahya à quitter ses fonctions. Le président Aref fait appel au chef de l'aviation, le brigadier Aref Abdel Razzak, bien considéré par les nationalistes, pour former le nouveau gouvernement. Il bénéficie également de certaines sympathies chez les nassériens. Quelques officiers de cette obédience, connus sous le nom d' « unionistes », préparent d'ailleurs un coup d'Etat prévu pour éclater lors du déplacement du maréchal Aref au sommet arabe de Casablanca, le 15 septembre 1965. Ce complot, dont le but était de porter au pouvoir le brigadier Razzak, est éventé par le chef d'état-major, le propre frère du maréchal, Abdel Rahman Aref. Le 16 septembre 1965, les « unionistes » sont surpris dans leurs préparatifs au camp de Abou Ghourayb (1).

Le maréchal Aref charge, le 21 septembre 1965, le Dr Abdel Rahman Bazzaz de présider un nouveau gouvernement dans l'intention de préparer le retour des civils au pouvoir. Mais, le 13 avril 1966, le maréchal trouve la mort dans un accident d'hélicoptère. Au nord, la rébellion kurde résiste à une importante offensive lancée par les forces armées.

(1) Lâchés en liberté, ils rejoindront Le Caire.

#### IV. — La succession du maréchal Aref et les révolutions du 17 juillet 1968

Dès l'annonce de la mort du maréchal Aref, attribuée par certains à l'époque à un attentat, le Conseil de la Défense nationale et le gouvernement de Abdel Rahman Bazzaz élisent son frère, Abdel Rahman Aref, à la présidence de la République pour une période d'un an. Une des premières initiatives du gouvernement est de signer avec les Kurdes l'accord du 29 juin 1966, qui prévoit la reconnaissance dans la Constitution de leurs droits nationaux. C'est un répit qui durera tant bien que mal jusqu'en 1969. Le danger pour cette nouvelle équipe est ailleurs.

Les nassériens reviennent en effet à la charge : Aref Abdel Razzak et ses amis, rentrés clandestinement en Irak, préparent à Mossoul un autre coup d'Etat. Le 30 juin 1966, les conjurés, avec l'aide d'officiers de la garnison, prennent le contrôle de la ville et lancent des attaques aériennes contre Bagdad. Les détachements rebelles qui se dirigent sur la capitale sont stoppés par la Garde nationale et les troupes loyalistes. Aref Abdel Razzak et ses partisans sont arrêtés (1). Malgré ce succès, le Premier Ministre démissionne le 6 août à la suite du refus du général Aref et des militaires de laisser les civils gouverner. En mai 1967, le mandat présidentiel d'Aref est prorogé d'un an. A la suite de la démission, le même mois, du successeur du Dr Bazzaz, le brigadier Naji Taleb, le général Aref cumule les fonctions de Président de la République et de Premier Ministre. Le déroulement de la guerre de juin 1967 ne conforte pas le régime de plus en plus mis en question par les masses populaires. Déjà les mauvaises relations entre la Syrie et l'Irak, consécutives à des différends concernant le montant des redevances dues pour le transit du pétrole irakien en territoire syrien, avaient contribué à alourdir le climat politique. Les quelques concessions faites aux nationalistes — une attitude plus vigoureuse à l'égard des Américains et des Britanniques et la désignation d'un Premier Ministre, le brigadier Tahar Yahya — ne suffirent plus.

Le 16 avril 1968, une pétition signée par des officiers parmi lesquels des baassistes comme Ahmed Hassan al-Bakr, Saleh Mahdi Ammache et Hardan al-Takriti, réclame l'élection d'une Assemblée nationale. Le mouvement cherche à s'étendre à

(1) Ils seront amnistiés en août de la même année et Razzak, un an plus tard.

d'autres groupes d'officiers modérés qui n'appartiennent pas au Baas. L'accord ne se fait pas. Les baassistes resteront seuls pour préparer la révolution du 17 juillet 1968. Au petit matin, les troupes des commandants Abdel Razzak Nayef et Ibrahim Abdel Rahman Daoud et du brigadier Ahmed Hassan al-Bakr investissent le palais présidentiel, tandis que l'aviation militaire survole à basse altitude la capitale. Le général Aref, après quelques velléités de résistance, se rend. Il est expulsé après interrogatoire sur Londres. Le coup d'Etat habilement conduit a réussi sans effusion de sang. Un Conseil de Commandement de la Révolution (CCR) est désigné (1). Le brigadier Ahmed Hassan al-Bakr est élu par ce Conseil Président de la République, et un gouvernement sous la présidence du commandant Nayef est formé. Daoud, au titre de commandant en chef adjoint est le ministre de la Défense. En quelques jours cependant, un conflit naît qui oppose les baassistes à ces deux officiers devenus ministres.

Le 30 juillet, la division du général Hamadi al-Takriti prend le contrôle de Bagdad. Le général Ahmed Hassan al-Bakr lance à la radio un communiqué du CCR. Le gouvernement est dissous. Nayef et Daoud mis à la retraite sont éloignés. Le 31, le général Bakr préside le nouveau cabinet. Hardan al-Takriti est nommé vice-Premier Ministre et ministre de la Défense et Ammache également vice-Premier Ministre et ministre de l'Intérieur. La seconde révolution du 30 juillet 1968 consacre le succès du mouvement révolutionnaire engagé le 17 juillet et la prééminence du parti Baas. Son secrétaire général adjoint, Saddam Hussein al-Takriti, œuvre de son côté pour en développer l'assise populaire.

## V. — Le gouvernement du président Ahmed Hassan al-Bakr (1968-1978)

L'homme qui a organisé cette fois victorieusement le retour au pouvoir du Baas, Ahmed Hassan al-Bakr, est né en 1914 à Takriti. Jeune officier, il participe au renversement de la monarchie

(1) Ce Conseil comprend Bakr, Nayef, Daoud, Ammache, Hardan al-Takriti, Saadoun Ghidan et Hammad Chéhab.

en 1958, puis un an plus tard au complot de Mossoul, ce qui lui vaut d'être jeté en prison. Après avoir adhéré au Baas et fondé un comité de ce parti au sein de l'armée, il est chargé, en 1963, de former le nouveau gouvernement. Lorsque Abdel Salam Aref s'empare du pouvoir, le 18 novembre 1963, il nomme Bakr vice-Président de la République. L'entente ne dure pas et Ahmed Hassan al-Bakr, écarté, se retire jusqu'en 1968 de la vie politique officielle, poursuivant cependant dans l'ombre la préparation de ce qui va être le coup d'Etat de juillet 1968.

A ses côtés se trouve Saddam Hussein al-Takriti, natif également de Takriti où il a vu le jour en 1937. Issu d'une famille paysanne il adhère très jeune au Baas. Ses activités militantes le conduisent en prison. En 1959, il est impliqué dans la tentative d'attentat contre le chef de l'Etat, le général Abdel Karim Kassem. Blessé à cette occasion, il trouve refuge en Syrie où Michel Aflak l'accueille. Il poursuit ses études à Damas, puis au Caire, avant de regagner l'Irak en 1963. Contraint de nouveau à la clandestinité, il est découvert par la police en octobre 1964, arrêté et emprisonné pendant deux ans. Il s'évade et s'engage plus encore dans la lutte menée par le Baas, dont il organise l'appareil de sécurité.

Les deux hommes, se partageant les rôles, conduisent depuis 1968 les destinées de l'Irak et assurent la cohésion du Baas. Dans le nouveau cabinet du 31 juillet 1968 la plupart des ministres sont baassistes et le « clan des Takriti », tous natifs de ce village ou y ayant leurs attaches y exerce son influence. Le 9 novembre 1969, le CCR, devenu la plus haute instance politique du pays, amende la Constitution. Le Président de la République exerce désormais les fonctions de Premier Ministre, de

président du CCR et de commandant en chef de l'Armée. En même temps, le Baas renforce son contrôle de l'appareil de l'Etat en monopolisant la totalité des quinze sièges du CCR occupés par des membres des Commandements national (inter-arabe) et régional (irakien) du parti. Saddam Hussein, secrétaire général adjoint du Baas, est élu vice-président du CCR, ce qui en fait le second du nouveau régime.

L'équipe Bakr-Hussein à peine constituée doit faire face au difficile problème de la dissidence kurde, le PDK de Barzani reprochant aux nouveaux dirigeants de ne pas respecter les accords de 1966. Après quelques combats, un accord en quinze points est conclu, le 11 mars 1970, avec le pouvoir central et, le 29 mars, cinq ministres kurdes entrent au gouvernement. Ce premier remaniement donne lieu à des changements de portefeuilles et à quelques limogeages. Le 3 avril 1970, Hardan al-Takriti et Saleh Mahdi Ammache quittent le gouvernement et sont nommés vice-présidents de la République. Cette décision est considérée comme une victoire de l'aile civile du Baas sur les militaires restés hostiles aux accords avec les Kurdes. Le 15 octobre, Hardan al-Takriti est démis de ses fonctions (1). Le 28 septembre 1971, ce sera au tour de Saleh Mahdi Ammache. Afin de ne pas laisser le Baas isolé, Saddam Hussein reçoit mission de rechercher un terrain d'entente avec les communistes qui avaient fait, en 1963, l'objet d'une sanglante répression de la part des baassistes. Cette approche est facilitée par le premier voyage qu'il entreprend en août 1970 à Moscou et dont le résultat sera la

(1) Exilé, il sera assassiné dans des circonstances mystérieuses, à Koweït, le 30 mars 1971.

signature, en avril 1972, d'un traité d'amitié et de coopération avec l'Union soviétique. Le 13 novembre 1971, le président Bakr peut rendre publique la Charte d'action nationale à laquelle souscrivent, en décembre 1971, le PCI, et en décembre 1972, le PDK. Le 17 juillet 1973, le Baas et le PCI, rejoints plus tard par le (nouveau) PDK, signent le Pacte national qui annonce la constitution du Front national progressiste. Depuis le 14 mai 1972 des communistes (deux alors) sont au gouvernement.

Un événement majeur intervient dans la vie politique et économique du pays lorsque, le 1<sup>er</sup> juin 1972, est prononcée la nationalisation de l'Irak Petroleum Company (IPC). Cette décision, à laquelle applaudit le peuple, renforce l'image du président Bakr et également les liens entre communistes et baassistes. Pourtant chez ces derniers se prépare un complot dont Nazim Kazzar, le puissant chef de la Sûreté générale, est l'âme. Le 1<sup>er</sup> juillet 1973, il fait arrêter Hammad Chéhab, ministre de la Défense et Saadoun Ghidan, ministre de l'Intérieur alors que le président Bakr se trouve en voyage officiel en Pologne. Mais Saddam Hussein lance la riposte, alerte la milice et l'armée, veille à assurer le retour du Président, et, de concert avec lui, achève de déjouer la subversion. Nazim Kazzar, qui a pris la fuite, est rejoint (1) et arrêté. Le 7 juillet, il est exécuté avec 22 autres conjurés et plusieurs de ses amis sont mis en prison. Les comploteurs ayant trouvé leur principal soutien chez les civils du Baas, les militaires sortent renforcés de cette aventure. Saddam Hussein, bien que n'étant en rien compromis dans l'affaire, traverse un moment difficile. Les militaires obtiennent, le 13 juillet 1973, qu'un nouvel amen-

(1) Il tue, avant d'être arrêté, Chéhab et blesse Ghidan.



dement soit fait à la Constitution, renforçant les prérogatives du Conseil des Ministres, l'essentiel des pouvoirs du CCR étant transmis au Président de la République. Ahmed Hassan al-Bakr apparaît désormais servir de caution au régime vis-à-vis des militaires qui restent encore tout-puissants.

Les choix politiques et économiques des dirigeants irakiens accentuent l'isolement de l'Irak au sein du monde arabe. La guerre d'octobre 1973 réussit à rompre, un temps, cette solitude puisque l'Irak participe, aux côtés de la Syrie, aux opérations militaires. La signature de l'accord de cessez-le-feu du 25 octobre suscite son opposition, et l'entraîne à former le Front du refus pour s'opposer à toute négociation avec Israël (1). En janvier 1974, se tient à Bagdad le VIII<sup>e</sup> Congrès régional (irakien) du Baas, dont le rapport politique établi à cette occasion reste le texte de référence pour tous les dirigeants du parti. A la fin des travaux le CCR décide que tous les membres du nouveau Commandement régional, au nombre de 13, auront rang de ministre. Le CCR et la direction du parti, plus que le gouvernement, voient ainsi leur pouvoir une fois de plus renforcé, ce qui n'est pas sans provoquer quelque amertume au sein du PCI et du PDK.

D'ailleurs les relations entre le pouvoir central et les Kurdes, donc avec le PDK, se sont considérablement détériorées. Barzani maintient des exigences que Bagdad refuse. Le 11 mars 1974, le président Bakr promulgue unilatéralement la loi d'autonomie du Kurdistan. Les Kurdes rejettent cette loi et engagent une nouvelle épreuve de force qui mettra aux prises, pendant un an, les troupes irakiennes et les peshmergas soutenus militairement par l'Iran.

(1) Voir le chapitre VII.

L'accord d'Alger du 6 mars 1975, entre l'Irak et l'Iran, mettra fin au conflit du Kurdistan.

Si, naturellement, le gouvernement de juillet 1968 ne change pas, puisque le président Bakr en est toujours le Premier Ministre, du moins de nombreux remaniements sont opérés chaque année :

— Le 8 avril 1975, les cinq ministres kurdes sont remplacés par des personnalités plus favorables au pouvoir central. Obeidallah Moustapha Barzani, l'un des fils du Mollah, y est ministre d'Etat, ainsi qu'Aziz Akrawi.

— Le 11 novembre 1974, quatre ministres sont relevés et huit nouveaux entrent au cabinet, dont Tarek Aziz (Information) et Naïm Haddad (Jeunesse). Saadoun Hamadi devient ministre des Affaires étrangères.

— Le 10 mai 1976, un nouveau ministère, celui des Wakfs, est créé. Celui de l'Economie est remplacé par deux ministères, le Commerce extérieur et le Commerce intérieur. Six ministres sont relevés et cinq nouveaux apparaissent.

— Le 23 janvier 1977, deux ministres partent dont Anouar Abdel Kader, ministre des Affaires rurales et municipales. Douze autres entrent au gouvernement, dont Babakr al-Bachadari (Affaires sociales et Travail), Saadoun Chaker et Adnan Kheirallah (ministres d'Etat).

— Le 23 mars 1977, Izzat Moustapha (ministre des Affaires sociales) et Hassan Jassem sont écartés de leurs fonctions et en même temps du Commandement régional, probablement à la suite des incidents confessionnels de Kerbela (5-6 février). Le ministère du Commerce est regroupé (Hassan Amri).

— Le 5 avril 1977, un autre remaniement concerne l'Agriculture (Latif Nassif Jassem nommé) et la Jeunesse (Karim Mahmoud).

— Le 12 mai 1977, le ministère des Affaires municipales et rurales est supprimé.

— Le 22 juin 1977, le nouveau ministre des Transports est Aziz Rachid Akrawi.

— Le 4 septembre 1977, onze ministres d'Etat sont relevés et nommés membres du CCR ce qui ne constitue pas une mise à l'écart, puisque cet élargissement du CCR correspond à la volonté des dirigeants de renforcer l'emprise du Baas sur le pays.

— Le 15 octobre 1977, une décision importante est prise : le portefeuille de la Défense jusqu'alors détenu par le président Bakr est confié au colonel Adnan Kheirallah, ancien ministre

d'Etat (1). Tarek Aziz quitte son poste à l'Information pour rejoindre le Commandement national du Baas.

— Le 18 février 1978, un autre remaniement concerne les ministres de la Coordination pour la région autonome (Khalid Abid Othman nouveau titulaire), de l'Industrie et des Mines (Mohamed Ayesh Hamad).

Ces nombreux remaniements sont souvent, et parfois à tort, considérés comme reflétant des tensions au sein du Baas. En fait la répartition des responsabilités entre le CCR, le gouvernement et les directions (nationale et régionale) du parti suffit parfois à expliquer ces changements de personnes qui sont également des permutations destinées à mettre à des postes de responsabilité ayant une importance conjoncturelle — la réalisation du plan quinquennal par exemple — des hommes ayant fait leurs preuves dans d'autres domaines.

Il semble bien qu'il se soit aujourd'hui établi un équilibre dont Ahmed Hassan al-Bakr et Saddam Hussein al-Takriti sont les deux gardiens vigilants, le premier maintenant le rôle des forces armées, le second assurant la permanence et la prééminence du pouvoir civil. Aussi la portée donnée à la lutte des factions au sein du Baas paraît parfois exagérée, même si des tensions persistent entre les hommes les plus influents et les courants qu'ils animent. Certes une mutation s'est produite depuis 1968 qui a voulu limiter le rôle des militaires aux strictes tâches de la défense nationale. La « baassisation » des forces armées se poursuit (2) avec la participation des cadres militaires appartenant au parti, et devrait réduire la distance entre militaires et civils.

Depuis dix ans, l'Irak connaît une assez remar-

(1) Le colonel Adnan Kheirallah est le gendre du président Bakr et le beau-frère de Saddam Hussein.

(2) La loi y interdit l'activité des autres partis.

quable stabilité par rapport aux précédentes périodes de son histoire. Celle-ci n'a pu être acquise qu'au prix de concessions réciproques au sein même du Baas ou entre les adhérents du Front national, dont Saddam Hussein a été l'habile artisan. Cependant les relations entre le Baas, qui entend malgré tout rester le seul parti dominant, et les autres formations politiques reconnues, le PCI en particulier, sont encore sujettes à des frictions. Les événements de mai 1978 — l'arrestation de plusieurs militants communistes et l'exécution d'une vingtaine d'entre eux accusés d'avoir voulu constituer des cellules au sein de l'armée — sont révélateurs de la fermeté du pouvoir.

La crise entre le Baas et le PCI ne s'atténue pas puisque, le 12 décembre 1978, le parti signale une nouvelle campagne d'arrestations au moment même où Saddam Hussein se trouve en « visite officielle d'amitié » à Moscou.

L'amélioration des rapports entre Baas, PCI et PDK, et un partage mieux équilibré des responsabilités gouvernementales conforme au poids respectif de chacun de ces partis, et dans la ligne de démocratisation des institutions prônée par les dirigeants baassistes lors du VIII<sup>e</sup> Congrès du Parti, devraient assurer le maintien d'une situation de paix intérieure indispensable au développement économique de l'Irak.

## CHAPITRE IV

### LES INSTITUTIONS ET LA VIE POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET SOCIALE

Depuis la révolution de juillet 1968, la vie politique irakienne est dominée par le puissant parti Baas arabe et socialiste. Au cours de ces dix dernières années ce parti omniprésent est devenu la principale force dirigeante du pays, et ses principes ont inspiré la stratégie de la République et la plupart de ses démarches, aussi bien dans le domaine intérieur que sur le plan international.

#### I. — Le Baas, doctrine et organisation

Le Baas trouve ses origines en Syrie lorsque est fondée en 1932 la Ligue d'Action nationaliste par les représentants d'une petite bourgeoisie de commerçants, d'enseignants et de fonctionnaires fortement marqués par l'action d'anciennes sociétés secrètes (1) comme al-Fatât, al-Qahtaniya, al-Ahd et dont certains ont appartenu à l'Istiklal, ce parti nationaliste panarabe qui fait son apparition en Syrie, en Jordanie et en Irak entre 1920 et 1932. Les divergences qui s'accroissent en 1939 entre le secrétaire général, qui collabore avec les autorités françaises du mandat, et la tendance opposée, repré-

(1) Les sociétés secrètes se sont manifestées entre 1909 et 1920 dans la lutte menée contre l'Empire ottoman.

sentée par Zaki al-Arsouzi, provoquent l'éclatement de la Ligue. Celui-ci la quitte et crée un Parti nationaliste arabe qui devient, sur l'initiative du Damascène Michel Aflak et de Salah Bitar, un autre Syrien, d'abord al-Ihya al-Arabi (la Réanimation arabe) avant de prendre le nom de al-Baas al-Arabi (la Résurgence arabe). L'alaouite d'Alexandrette Zaki al-Arsouzi, le chrétien Michel Aflak et le musulman Salah Bitar sont des enseignants qui ont beaucoup étudié les philosophes français, tels Proudhon, Fourier et Emmanuel Mounier. Ils développent dans le cercle de leurs élèves les thèmes du nationalisme arabe sur les bases de la liberté, de l'unité et du socialisme. En 1943, Arsouzi se retire de la vie politique active, mais son influence demeurera au sein du Baas à travers un courant qui s'opposera par la suite à celui d'Aflak-Bitar jugé trop soumis aux dirigeants syriens, en particulier militaires, et pas assez ouvert aux perspectives socialistes.

En 1941 Michel Aflak avait fondé un « comité syrien pour l'aide à l'Irak » dans le but de soutenir l'entreprise éphémère de Rachid Ali Gaylani. Engagé à fond dans la lutte contre la présence française en Syrie, le groupe de Michel Aflak est favorable à la constitution d'une « Grande Syrie » qui réunirait la Syrie, l'Irak, la Palestine et la Jordanie. Mais c'est seulement en avril 1947, lors de la réunion du I<sup>er</sup> Congrès du Parti, qu'en sont définis les statuts et le programme.

La doctrine du Baas, élaborée principalement par Michel Aflak, mais qui porte également les marques de Arsouzi, Bitar et aussi Haurani, est résumée dans la devise : « Unité-Socialisme-Liberté » et la profession de foi : « Une seule nation arabe à la mission éternelle. » Les principes en sont définis dans une Constitution à laquelle il est fait constamment référence.

Deux idées fondamentales dominent celle-ci : la première : « Les Arabes forment une seule nation ; la patrie forme une unité politique et économique indivisible ; la Nation arabe forme une unité culturelle ; enfin la Patrie arabe appartient aux Arabes. » La seconde idée concerne la personnalité de la Nation arabe qui « est caractérisée par des vertus issues de ses résurgences successives » ; aussi le Baas considère que « le colonialisme et tout ce qui s'y rattache constituent une entreprise criminelle. L'humanité forme un ensemble dont les intérêts sont solidaires et dont les valeurs et la civilisation sont communes. Les Arabes s'enrichissent de la civilisation mondiale et l'enrichissent à leur tour ». Viennent ensuite les principes généraux qui peuvent ainsi être résumés à travers ces quelques citations :

— « Le parti du Baas arabe est un parti national. Il croit que le nationalisme est une réalité vivante et éternelle... L'idée nationale à laquelle fait appel le parti est la volonté du peuple arabe de se libérer et de s'unir.

— « Le parti Baas arabe est un parti socialiste. Il croit que le socialisme est une nécessité émanant du fond même du nationalisme arabe.

— « Le parti Baas arabe est un parti populaire. Il croit que la souveraineté est la propriété du peuple qui est seul la source de toute autorité. Il croit que la valeur de l'Etat résulte de la volonté des masses...

— « Le parti du Baas arabe est révolutionnaire... C'est pourquoi il décide la lutte pour rassembler tous les Arabes en un seul Etat indépendant.

— « La Patrie arabe est cette partie du globe qu'habite la Nation arabe et qui s'étend entre le mont Taurus, les monts Pocht-i-Kouh, le golfe de Bassorah, la mer arabe, les monts d'Ethiopie, le Sahara, l'océan Atlantique et la mer Méditerranée. »

Enfin « la Voix » donne les orientations à tous les secteurs de la vie du pays :

— La politique intérieure : « Le régime de l'Etat arabe est un régime parlementaire constitutionnel... le lien national est le seul en vigueur... le système administratif est un système décentralisé... le pouvoir judiciaire est indépendant... les droits du citoyen sont accordés dans leur intégralité... »

— La politique étrangère : « La politique étrangère s'inspire de l'intérêt du nationalisme arabe... Les Arabes luttent de toutes leurs forces pour... supprimer toute influence politique ou économique étrangère dans leur pays... »

— La politique économique : « ... la richesse économique

est la propriété de la nation... L'exploitation des efforts d'autrui est interdite... La propriété agricole est limitée... sous le contrôle de l'Etat, et en conformité avec son plan économique d'ensemble... les travailleurs participent à la gestion de leur entreprise... Ils perçoivent en plus de leur salaire une partie des bénéfices... La propriété et l'héritage sont deux droits naturels... Il est établi une planification générale... »

— La politique sociale : « La famille est la cellule de base... Le travail est une obligation... Des syndicats libres d'ouvriers et d'artisans sont créés... Il est constitué des conseils de prud'hommes... Une culture générale nationale, arabe, libérale, progressiste, humaniste sera promue... L'Etat est responsable de la protection de la liberté d'expression... Le travail intellectuel est un des plus sacrés... Dans les limites de l'idée nationale arabe, toute latitude est accordée pour fonder des associations, des partis... La séparation et la distinction des classes sont abolies... Le nomadisme est un état social primitif... »

— L'éducation et l'enseignement : « Une empreinte nationale arabe marque tous les aspects de la vie intellectuelle, économique, politique, architecturale et artistique... L'enseignement est une des fonctions exclusives de l'Etat. Il est gratuit... »

La Constitution ainsi trop brièvement résumée, mais dont il est préférable d'extraire quelques citations marquantes plutôt que d'en donner un commentaire, souvent subjectif, est originale au moins sur deux points : tout d'abord elle ne fait pas référence directement à l'Islam, considéré pourtant par le chrétien Michel Aflak comme « la religion nationale des Arabes » (1), accentuant ainsi son caractère laïcisant et montrant son souci de créer un arabisme unitaire qui refuse aux diverses communautés un quelconque pouvoir politique ou administratif. Ensuite elle manifeste la volonté du Baas d'intégrer véritablement le socialisme à l'arabisme comme « l'aspiration à plus de justice sociale, afin de réduire les antagonismes internes qui compro-

(1) Discours sur « la commémoration du Prophète arabe » prononcé à l'Université de Damas en 1943.



mettent l'unité de la nation arabe, sa cohésion et donc sa puissance (1).

Le Baas se présente davantage comme un parti d'encadrement des masses que comme un parti de masse (2). Copiant quelque peu les structures de l'appareil communiste, son organisation est fortement centralisée et hiérarchisée, la partie visible du dispositif cachant une partie secrète et clandestine, héritée de l'époque où les baassistes devaient agir dans des pays peu accueillants, à leurs entreprises, et entretenue ensuite en vue de parer des menaces d'autant plus réelles que le Baas s'est lui-même divisé en fractions régionales hostiles. A la base du parti on trouve des cellules d'une dizaine de membres, regroupées suivant des secteurs géographiques (le quartier, le village) ou des secteurs socioprofessionnels (entreprise, corporation) en sections dirigées par un comité élu. Une Direction nationale du Baas (3), formée de 13 membres, appelée encore Commandement national, est élue par un Congrès national interarabe et a vocation sur l'ensemble de la Nation arabe. Chaque pays arabe dans lequel le Baas est implanté dispose d'une Direction (ou Commandement) régionale, également élue, qui exerce un pouvoir collégial, bien que ce principe ne soit pas clairement établi dans la Constitution du Parti. Sur « le terrain » les délégués baassistes, rouage essentiel de cette structure pyramidale, acheminent l'information vers les divers départements responsables du parti et répercutent les directives.

(1) *Le Baas*, Henri MAZOYER (séance du 4 avril 1975 de l'Académie des Sciences d'outre-mer).

(2) Le chiffre des adhérents a été évalué en 1977 à un demi-million.

(3) Depuis la scission intervenue au sein du Baas, accentuée par le différend irako-syrien, une Direction nationale est installée à Bagdad avec les chefs historiques et une autre à Damas.

En Irak (1), le Baas ne prend réellement forme qu'à partir de 1948, lorsque le nationalisme arabe se trouve exacerbé par l'affaire de Palestine. Le D<sup>r</sup> Sami Chaouket, un réformiste de tendance nationaliste, fonde la branche irakienne le 7 avril 1949. Pendant trois ans le Baas se ramifie à travers tout le pays, mais n'apparaît pas ou peu dans la vie politique irakienne. Sa première « sortie » se situe en 1952 lors des manifestations contre le renouvellement de l'accord avec l'Irak Petroleum Company. En 1954, sous la conduite de Fouad Rikabi et de Fayçal Khaizouran, les liens s'officialisent avec la direction nationale du mouvement qui, en Syrie, enregistre déjà quelques succès électoraux. Cependant les gouvernements de Nouri Saïd s'acharnent à poursuivre les militants baassistes, qui cherchent refuge dans une clandestinité qu'ils ne quitteront plus jusqu'à la révolution de 1958. En 1957, après la suppression des partis, le Baas rejoint les autres formations de l'opposition, l'Istiklal, le Parti national-démocrate et le Parti communiste, au sein d'un Front national unifié, lui aussi clandestin, qui ne résistera pas aux conflits de tendance internes. La révolution est « confisquée » par le général Kassem qui écartera le secrétaire général du Baas, Fouad Rikabi, après l'avoir nommé dans son cabinet ministre de la Reconstruction et qu'il fera arrêter en décembre 1958 en même temps que Rachid Ali Gaylani. Le mois précédent le colonel Ahmed Hassan al-Bakr avait déjà échoué dans une tentative au profit du colonel Abdel Salem Aref. Désormais la lutte est engagée entre le Baas et le régime de Kassem. Celui-ci échappe de peu, le 7 octobre 1959, à un attentat organisé par un jeune étudiant, Saddam Hussein al-Takriti, qui veut venger les morts de Mossoul. Ainsi apparaissent déjà à cette époque les deux principaux dirigeants actuels, dont le premier est chef de l'Etat, et le second vice-président du Conseil de Commandement de la Révolution.

Commence ensuite une période difficile pour le parti Baas car le nassérisme, en proposant aux nationalistes arabes des moyens quelque peu différents mais qui ont le même but de réaliser l'unité arabe, sème la discorde dans les rangs baassistes. Les courants nassériens et antinassériens s'y affrontent depuis la proclamation de la République arabe unie (Syrie-Egypte) le 1<sup>er</sup> février 1958. En 1960, Fouad Rikabi va même jusqu'à souhaiter que le Baas soit dissous. Mais, le 28 septembre 1961, l'Union syro-égyptienne prend fin, ce qui suscite les réserves

(1) Pour l'histoire du Baas « syrien » se reporter au livre sur la Syrie du même auteur (coll. « Que sais-je ? »).

des baassistes irakiens pour lesquels l'aide de Nasser dans leur lutte contre Kassem n'a jamais fait défaut. En effet, à Bagdad, ceux-ci s'organisent en recrutant chez les étudiants et surtout au sein de l'armée — le colonel Bakr a créé au sein de celle-ci un comité baassiste secret — pour renverser le régime. Les 8 et 9 février 1963, un coup d'État, dans lequel l'organisation clandestine baassiste joue un rôle capital, réussit à renverser Kassem. Un mois plus tard, le 8 mars, un Comité militaire baassiste prend, de son côté, le pouvoir à Damas. Mais en Irak le parti n'arrive à se maintenir que quelques mois, faute d'avoir pu assurer assez rapidement son équilibre interne. Le général Bakr a formé un gouvernement tandis que Ali Saleh al-Saadi, vice-président du Conseil et ministre de l'Intérieur, tente, en liaison avec les baassistes syriens et le président Nasser, de former une union tripartite. Mais le projet échoue ajoutant aux dissensions internes concernant la conduite de la politique sociale et économique. La tendance de gauche du Baas sous la conduite de Ali Saleh al-Saadi l'emporte en septembre lors du Congrès national tenu à Damas. Les éléments de droite réussissent à évincer par la force, le 11 novembre 1963, la Direction régionale du parti et contraignent à l'exil les principaux dirigeants de gauche dont Saadi. Convoquée à Bagdad une session extraordinaire de la Direction nationale s'efforce de reprendre en main la situation, mais le colonel Aref fait appel, le 18 novembre, aux militaires : les dirigeants baassistes sont jetés en prison ou expulsés. L'éphémère gouvernement du Baas, qui s'est caractérisé par la chasse aux communistes, la rupture avec Nasser et la reprise de la guerre au Kurdistan, prend fin. Le colonel Aref, promu maréchal, exerce un pouvoir dictatorial et le Baas retourne à la clandestinité. Le général Bakr est nommé ambassadeur, tandis que Saddam Hussein, pourchassé par la police, organise l'appareil de sécurité du parti. Pendant cinq ans, dans l'ombre, le Baas prépare sa revanche qui aboutira à la révolution du 17 juillet 1968 et à la réapparition du général Bakr et de Saddam Hussein. Entre-temps, les chefs historiques syriens, comme Michel Aflak, écartés du pouvoir en Syrie avec l'élimination du général Amine al-Hafez, ont trouvé refuge à Bagdad.

**Désormais, solidement installé en Irak (1), le Baas sous l'impulsion de son secrétaire général, Ahmed**

(1) L'histoire du Baas, confondue désormais avec l'histoire de l'Irak, est traitée dans le chapitre III.

Hassan al-Bakr, Président de la République et président du Conseil de Commandement de la Révolution, et de Saddam Hussein, secrétaire général adjoint et vice-président du Conseil de Commandement, poursuit, suivant les termes employés par Michel Aflak, « l'expérience du Baas arabe et socialiste dans son intégralité... non limitée au Parti (car elle est aussi celle des forces progressistes et patriotiques en Irak, et celle du reste de la Nation arabe... » (1).

Du 8 au 12 janvier 1974 s'est tenu à Bagdad le VIII<sup>e</sup> Congrès national régional (irakien) du Baas. Un rapport politique (2) y a été adopté à l'unanimité qui dresse le bilan des transformations opérées sous l'égide du parti depuis 1968 et présente les tâches qui restent à accomplir non seulement dans le pays, mais aussi dans l'ensemble du monde arabe. Ce document constitue pour les dirigeants irakiens et la masse des militants l'ouvrage de référence par excellence. D'autre part, les écrits du discours de Michel Aflak, Ahmed Hassan al-Bakr, Saddam Hussein ou encore Elias Farah (3) sont indispensables à connaître pour qui veut saisir les réalités souvent complexes de la politique baassiste. Elue par ce VIII<sup>e</sup> Congrès, la Direction régionale a été remaniée, le 10 janvier 1977, pour être élargie de 13 à 22 membres. La vie interne du Baas est suivie avec une particulière attention par les observateurs qui tentent d'y déceler les conflits de tendance annonciateurs de changements politiques. Si le président Bakr, du fait de son origine, passe pour y

(1) Michel Aflak, le 7 avril 1977, à Bagdad.

(2) Ce rapport a fait l'objet d'une publication en français, largement diffusée.

(3) Les services irakiens de l'Information diffusent ces documents dans une petite collection de poche.

représenter le « courant militaire », Saddam Hussein, considéré comme l'homme fort, y impose la « ligne civile ». Force est de constater que la seconde l'emporte nettement sur la première, puisque tous les militaires se sont trouvés peu à peu écartés du pouvoir politique. Il serait cependant hasardeux d'en conclure que la mésentente règne entre le président Bakr et son adjoint Saddam Hussein (1) : le terme de complémentarité serait sans doute plus juste. Comme au sein de tout parti politique important les idées abondent et des clans se forment : le Baas n'échappe pas à cette règle. Cette impression d'instabilité est accentuée par les répercussions du différent irako-syrien (2), car s'il existe aussi à Damas un Commandement national, le seul reconnu en Irak est celui de Bagdad. Ainsi le XI<sup>e</sup> Congrès national (panarabe) s'est tenu dans cette capitale en octobre 1977 et a élu une direction de 13 membres, dont le secrétaire général est Michel Aflak, le vice-secrétaire général est Ahmed Hassan al-Bakr et Saddam Hussein, l'un des trois secrétaires généraux adjoints (3).

La force du Baas tient non seulement dans la capacité affirmée depuis dix ans de ses dirigeants, mais aussi dans la parfaite organisation de l'encadrement de ses forces. Une partie de celles-ci sont d'ailleurs maintenues au sein d'une Armée populaire, véritable milice, qui a vu le jour le 8 fé-

(1) Saddam Hussein, bien que n'ayant jamais gravi les échelons de la hiérarchie militaire, a été nommé général en 1976.

(2) Cet aspect des relations irako-syriennes sera étudié dans le chapitre VII.

(3) Les autres membres sont : Chibly al-Ayssami (Syrie), secrétaire général adjoint, Mounif al-Razzaz (Jordanie), secrétaire général adjoint, Abdel Majid Rafei (Liban), Ali Ghanam (Arabie Saoudite), Qassem Salaam (Yémen du Nord), Badr al-Din Mudathar (Soudan), Naim Haddad (Irak), Tarek Aziz (Irak), Taha Yassin Ramadhan (Irak), Izzat Ibrahim (Irak).

vrier 1970. Sous le commandement de Taha Yassin Ramadhan, encadrée par des officiers baassistes, soutenue matériellement par les Forces armées, ses formations implantées dans l'ensemble du pays sont en mesure de prévenir et de neutraliser toute action contre-révolutionnaire qui se présenterait (1).

## II. — Les autres organisations politiques et le Front national progressiste

Lorsqu'il devient, en novembre 1969, vice-président du Conseil de Commandement de la Révolution, ce qui en fait le deuxième personnage de l'Etat, Saddam Hussein estime que le moment est venu pour le Baas, dont il craint malgré sa force l'isolement, d'agréger sous son égide les autres catégories et tendances nationales. Réuni en mars 1970, le X<sup>e</sup> Congrès national du parti décide que les autres formations progressistes pourront se regrouper au sein d'un Front national. Deux événements permettent en effet cette ouverture. Le premier concerne les Kurdes, en rébellion déclarée depuis des années contre le pouvoir central, dont le chef, Moustapha Barzani, accepte l'accord du 11 mars 1970 instituant « l'autonomie du peuple kurde dans le cadre de la République irakienne ». Le Parti démocratique kurde (PDK) se trouve ainsi réintégré dans la vie politique irakienne. Issu du Parti démocratique unifié du Kurdistan irakien (PDUKI), devenu en janvier 1960 le PDK, bénéficiant sous Kassem de la loi du 1<sup>er</sup> janvier 1960, s'était alors associé au sein d'un Front national avec le Parti communiste irakien (PCI) et le Parti national-

(1) Certains de ses éléments ont été engagés au Liban au nom de l'unité du monde arabe.

démocrate (PND) avant de devenir, sous la pression des événements, le principal fer de lance de la rébellion kurde. Suivant les aléas de la guerre le PDK se scindra en deux, l'un restant fidèle au mouvement de Barzani, l'autre ralliant le pouvoir central, un temps épaulé par l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani (1). Le deuxième événement résulte des bonnes relations établies entre l'Irak et l'Union soviétique après le voyage, en août 1970, de Saddam Hussein à Moscou renouvelé quelques mois plus tard avant la visite de Kossyguine à Bagdad et la signature, le 9 avril 1972, d'un traité d'amitié et de coopération entre l'Irak et l'Union soviétique.

Le 13 novembre 1971, le président Bakr rend publique la Charte d'action nationale suivant les termes de laquelle le pays aura « un régime démocratique, populaire, socialiste et unioniste garantissant les libertés démocratiques aux masses et à leurs forces nationales et progressistes ». Le PCI, en décembre 1971, et le PDK, en 1972, font connaître leur accord. Cependant le PCI, dont l'histoire est déjà longue puisque sa formation se situe dans les années 1934-1935 et mouvementée (2), bénéficiant par ailleurs d'une audience certaine, grâce à la définition d'objectifs précis dans lesquels se retrouvent beaucoup de nationalistes, s'élève déjà contre la prééminence du Baas. Cette réaction tient aussi au fait que plusieurs de ses dirigeants n'ont pas oublié les sanglantes rivalités de la période 1963 durant

(1) Voir le chapitre VI consacré à la question kurde.

(2) En 1954 ainsi, une loi priva de la nationalité irakienne les communistes. En 1957, la police spéciale de Nourî Saïd les pourchassa. D'autre part, une profonde scission s'opéra en septembre 1967 au sein du PCI, une branche devenant Parti du Comité central, favorable à la ligne soviétique et groupant en son sein la majorité des membres du comité central, l'autre parti de la direction centrale voulant suivre une politique indépendante (voir le chapitre III).

laquelle les baassistes les pourchassèrent activement. Mais la présence au gouvernement, depuis le 14 mai 1972 de deux personnalités communistes facilite la signature, le 17 juillet 1973, du Pacte national par le Baas et le PCI. Le PDK, le Parti révolutionnaire kurde (PRK) et d'autres petites formations indépendantes rejoignent bientôt le Front.

La plus haute institution de ce Front national progressiste est un haut-comité composé de seize membres dont huit appartiennent au Baas, trois au PCI, trois au PDK, un aux nationalistes progressistes et un aux démocrates indépendants. Ce comité, réuni une fois par mois, dirige et oriente les travaux sur la base de la Charte, et doit concevoir un programme d'action pour l'exercice du contrôle sur les appareils d'Etat par le peuple. Le secrétariat du comité comprend un secrétaire général nommé par le Baas (1) et deux représentants de ce parti, deux membres du PCI et deux membres du PDK. Dans le domaine plus particulièrement politique le Front doit agir pour « rétablir la liberté politique la plus complète, dans le délai le plus bref, compte tenu, bien entendu, des circonstances. Ce rétablissement s'exprime par l'élaboration d'un projet de Constitution pour discussion à une Assemblée nationale élue au suffrage universel qui l'approuvera » (2).

Ainsi le Baas domine-t-il le Front national. Cette situation n'est pas sans irriter les deux autres partis qui lui sont liés au sein de cette institution et auxquels il arrive souvent de s'unir pour tenter de limiter son influence. Mais les prérogatives

(1) Le secrétaire général du Front est en 1978 Naim Haddad, membre également du Commandement national.

(2) Extrait de la revue officielle : *Irak aujourd'hui*, n° 23 du 5 avril 1977.



somme toute limitées du Front réduisent la portée de possibles affrontements. A l'occasion, le Baas sait manifester — ainsi la mise au pas du PCI en mai 1978 — qu'il reste « la force principale du pays ».

Bien que n'étant pas habituellement classées dans cette catégorie politique, les organisations syndicales irakiennes jouent un rôle non négligeable dans la mesure où le Baas les contrôle entièrement et les utilise comme canaux de transmission pour la diffusion de la doctrine et les directives du sommet. Une Fédération générale des Syndicats d'Irak (FGSI) regroupe plus de deux millions et demi d'adhérents sous la présidence de Muayid Abdallah. Il existe également une Fédération générale des Associations paysannes (FGAP), une Union des Jeunes, une Union générale des Femmes irakiennes très active comptant plus de 100 000 membres, une Union des Ecrivains irakiens (UEI)... Toutes ces organisations syndicales offrent la particularité d'être dirigées par des baassistes. Elles comptent également de nombreux communistes.

### III. — La Constitution, le Conseil de Commandement de la Révolution et le gouvernement

« Le système politique irakien harmonise les impératifs apparemment contradictoires de la séparation du parti et de l'État, et de la suprématie du premier sur le second. Au premier abord, on a du mal à imaginer que le Baas, une seule fois mentionné dans la Constitution irakienne, exerce les prérogatives essentielles du pouvoir » (1).

(1) Marc YARED, Les trois piliers du pouvoir, dans le journal *Le Monde* des 17-18 juillet 1977.

Précédée par une « proclamation constitutionnelle » publiée le 22 septembre 1968, la Constitution actuellement en vigueur a été promulguée en juillet 1970 par le Conseil de Commandement de la Révolution (CCR). Elle est provisoire et a été amendée plusieurs fois en 1973, 1974 et 1977. Ses principales dispositions sont les suivantes :

- la République irakienne est une démocratie populaire et un Etat souverain dont l'Islam est la religion d'Etat ;
- la politique économique de l'Etat est fondée sur le socialisme ;
- l'Etat garantit la liberté de religion, d'expression et d'opinion ; toute discrimination raciale, religieuse ou linguistique est interdite ;
- le peuple irakien est composé de deux nationalités principales : l'arabe et la kurde. Les droits nationaux du peuple kurde et les droits légitimes de toutes les autres minorités sont garantis dans le cadre de l'unité irakienne (1) ;
- la plus haute autorité de l'Etat est le Conseil de Commandement de la Révolution, composé de six membres (2) qui élit en son sein, à la majorité des deux tiers, un président et un vice-président ;
- le président du CCR est en même temps Président de la République, Premier Ministre et commandant suprême des forces armées. Il désigne et révoque un ou plusieurs vice-présidents de la République ainsi que les ministres ;
- le président, le vice-président et les membres du CCR sont responsables devant le Conseil ;
- le ou les vice-présidents de la République ainsi que les ministres sont responsables devant le Président de la République.

Le Président de la République est depuis 1968 le maréchal Ahmed Hassan al-Bakr et Taha Mohieddine Maarouf, un Kurde, en est le vice-président. Depuis 1958 il n'existe plus d'Assemblée natio-

(1) La république d'Irak comprend également la région autonome du Kurdistan dont la constitution et le fonctionnement font l'objet du chapitre VI.

(2) Le CCR a été élargi fin 1977 pour accueillir tous les membres de la Direction régionale (irakienne) du Baas. Cette décision a fait l'objet du dernier amendement de la Constitution.

nale (1), mais la Constitution contient des dispositions la concernant, et un décret-loi du 23 décembre 1970 prévoit sa création. Les 100 membres qui la composeront seront dans une première étape choisis par le CCR dans les secteurs politique, économique et social du peuple irakien. Cependant cette assemblée, qui devra ensuite être élue au suffrage universel, ne pourra pas traiter des questions militaires, financières et de sécurité qui resteront réservées au CCR et au chef de l'Etat.

En l'absence actuelle d'une telle institution parlementaire dont le pouvoir sera d'ailleurs limité c'est le Conseil de Commandement qui, aujourd'hui, détient tous les leviers de commande de l'Etat, étant ainsi l'organe exécutif suprême. Ses attributions constitutionnelles et législatives sont considérables. En effet le CCR fait et promulgue les lois, décrète la mobilisation, déclare la guerre et conclut la paix, ratifie les budgets, traités et accords internationaux, contrôle les institutions de la région autonome du Kurdistan, contrôle également tous les ministères et plus particulièrement celui de la Défense et la Sûreté générale. Le président du CCR, qui est donc aussi de ce fait Président de la République et Premier Ministre, est Ahmed Hassan al-Bakr, son vice-président étant Saddam Hussein. Depuis le renforcement de sa direction collégiale par l'admission de plein droit des membres de la Direction régionale du Baas, le contrôle exclusif de ce parti sur l'appareil étatique est encore plus évident. Au sein du CCR le rapport des forces entre militaires et civils ne fait plus aucun doute, puisque les premiers ont été écartés au profit des seconds.

(1) Seule la région autonome du Kurdistan dispose d'une Assemblée législative dont les membres ont été nommés, le 5 octobre 1974, par le CCR.

En 1978, les seuls militaires ou rattachés à la fonction militaire, membres du CCR, sont, outre le maréchal Bakr, Saddam Hussein, Saadoun Chaker, le puissant chef des services de sécurité, Adnan Kheirallah, qui est également ministre de la Défense.

Ahmed Hassan al-Bakr, en qualité de Premier Ministre, dirige le gouvernement qui se présente plus comme un instrument de gestion et de coordination chargé de veiller à l'application des directives du CCR, que comme un organisme à la fois de réflexion et d'exécution. Les remaniements ministériels sont nombreux en Irak. S'ils sont parfois la conséquence de limogeages — ainsi ceux opérés en mars 1977 à la suite des troubles confessionnels de Kerbela — la plupart ont pour raisons soit le renouvellement des postes clefs par des personnes ayant fait leur preuve dans d'autres secteurs, soit encore le dosage à respecter (1) entre les formations politiques représentées au sein du Front national, soit enfin les permutations entre Direction nationale, Direction régionale et CCR (2). Ainsi, contrairement à ce que bien des observateurs concluent, le départ d'une personnalité du gouvernement ne correspond pas toujours à une disgrâce, puisque celle-ci peut demeurer ou réapparaître dans un autre organisme où ses fonctions seront tout autant, sinon plus, importantes. Enfin les luttes d'influence, si elles existent, n'ont sans doute pas lieu au sein du gouvernement, mais plutôt dans des organismes à vocation décisionnelle comme les Directions nationale et régionale du Baas ou encore le CCR. A cet égard les changements qui y sont opérés sont beaucoup plus significatifs de l'évolution politique en Irak.

(1) Il y a des ministres membres du PCI et du PDK au gouvernement.

(2) Certains ministres sont membres du CCR et des Directions du Baas.

#### IV. — L'organisation administrative et judiciaire

Administrativement l'Irak est divisé jusqu'en 1975 en 16 provinces, les mouhafadha, elles-mêmes subdivisées en qadhas et en nahiyas. Ces provinces, dont le nombre a été porté en février 1976 à 18, sont l'équivalent du département et sont ainsi désignées :

Ninive (Mossoul)	Dhî Qar
Tamin (Kirkouk)	Bassorah
Diyâla	Maysân
Anbâr	Muthanna
Bagdad	Qâdisziya
Wâsit	Kerbela
Babylone	Nedjef (1976)
	Salaheddine (1976)

A celles-ci il convient d'ajouter la région autonome qui bénéficie d'un statut particulier et regroupe trois provinces :

Erbil — Dohouk — Souleimaniyeh

Enfin il ne faut pas oublier la zone neutre administrée conjointement par l'Irak et l'Arabie Saoudite.

Un gouverneur se trouve à la tête de chacune de ces provinces qu'il administre, en prenant l'avis de conseils locaux et de comités spécialisés. Il est prévu de mettre par la suite en place une « structure administrative locale reposant sur des assemblées populaires élues » (1). Les gouvernorats ne disposent en fait que de peu d'initiative, et ne sont que les garants de l'application des directives en provenance de Bagdad où sont centralisés les pouvoirs administratifs réels. Le CCR, conscient des difficultés qui

(1) Extrait de la revue officielle *Irak aujourd'hui*, n° 23 du 5 avril 1977.



résultent de cette organisation — absence de décision sur le plan local, lenteur administrative et paperasserie, mauvaise appréciation des réalités au niveau central —, a souvent dénoncé, par la voix de son vice-président, certaines incohérences qui ne disparaîtront qu'avec une décentralisation progressive de l'autorité. Le Baas, grâce à son implantation et à son audience, joue à cet égard un rôle non négligeable pour signaler les défaillances du système et contribuer à y porter remède.

Indépendant du pouvoir politique, le pouvoir judiciaire est défini par la Constitution. La loi détermine les pouvoirs de l'appareil judiciaire, ainsi que les attributions et le fonctionnement du ministère public. Le pouvoir judiciaire est exercé par des juridictions ordinaires et des juridictions religieuses. Les magistrats sont des juges pour les premières et les cadis pour les secondes.

Le système peut être divisé, selon ses attributions, en trois juridictions :

- une juridiction ordinaire comprenant une Cour de cassation, siégeant à Bagdad, représentant l'instance suprême du pouvoir judiciaire, cinq cours d'appel (Bagdad, Mossoul, Bassorah, Hilla et Kirkouk) composées d'un président, de vice-présidents et d'au moins trois membres, de tribunaux de première instance à juridiction limitée ou illimitée, et des justices de paix pour les affaires peu importantes. Ces institutions traitent des affaires civiles et commerciales. Par ailleurs des tribunaux pénaux (dans le ressort des tribunaux de première instance) et des cours de cassation (dans le ressort des cours d'appel) ont à traiter des affaires pénales ;
- une juridiction religieuse qui connaît des questions relatives au statut personnel (mariage, divorce) des membres des différentes communautés religieuses. Pour les musulmans, des tribunaux du Chraa, constitués par un cadi, sont installés dans le ressort des tribunaux de première instance. Les chrétiens disposent également de tribunaux à Bagdad, Mossoul et Bassorah ;

— une juridiction spéciale, avec une Cour révolutionnaire, est chargée de traiter les affaires de haute trahison et de sécurité contre l'Etat dans les domaines politique, économique et financier.

L'organisation administrative et judiciaire de l'Irak est donc relativement centralisée, comme c'est le cas d'ailleurs dans la majorité des pays arabes où la capitale est le seul centre de décision. En Irak siège au gouvernement, à côté du ministre de la Justice, un ministre des Affaires municipales et rurales dont la tâche principale est d'assouplir les liens entre les provinces et Bagdad.

## V. — La vie culturelle

Depuis l'établissement de la République un effort important et constant a été fait pour le développement du secteur de l'enseignement dont le budget n'a cessé de s'accroître, passant de 57,9 millions de dinars (1) en 1970-1971 (17,4 %) à 119,7 millions (18,2 %) pour l'année scolaire 1974-1975. Suivant le recensement de 1977 le nombre d'analphabètes de 15 à 45 ans était de 2 354 225, dont 1 611 711 femmes, soit un taux d'analphabétisme de 19,6 %. Cette évolution a été rendue possible, et devrait s'accroître grâce à la promulgation de deux décrets : le premier concerne la gratuité absolue de l'enseignement à tous ses degrés depuis 1974, le second rend obligatoire l'enseignement primaire à partir de 1978. Cette dernière décision entraînera un accroissement de la population scolaire de plus d'un million de garçons et filles. En 1977, 2 millions d'élèves fréquentent le primaire, 555 184 le secondaire et 109 863 sont inscrits dans les universités où 1 674

(1) 1 dinar = 17 F.

préparent des diplômes supérieurs. Depuis 1974 l'enseignement privé a été aboli, entraînant la fermeture de nombreuses écoles en particulier celles des ordres religieux étrangers.

La progression de l'enseignement est ainsi chiffrée (1) :

	<i>Année</i>	<i>Elèves</i>	<i>Classes</i>	<i>Enseignants</i>
Primaire	1974-1975	1 544 334	48 650	65 387
	1979-1980	2 188 265	60 785	87 626
Secondaire (1 <sup>er</sup> cycle)	1974-1975	259 901	7 909	11 496
	1979-1980	501 463	15 601	22 688
Secondaire (2 <sup>e</sup> cycle)	1974-1975	110 987	2 357	3 357
	1979-1980	137 149	4 508	3 888
Technique	1974-1975	21 761	763	1 395
	1979-1980	89 509	3 050	4 778

Afin de répondre aux besoins nécessités par l'enseignement primaire obligatoire et à l'accroissement des effectifs du secondaire, le plan quinquennal 1976-1980 prévoit que les crédits devront être de 617 millions de dinars, soit une moyenne annuelle de 123 millions.

L'enseignement supérieur est tout autant favorisé, puisque dans le budget général de l'année 1978 (7 457 millions de dinars) il enregistre une augmentation de ses crédits de 30 %. Cinq Universités le dispensent : Bagdad, Mossoul, Bassorah, Souleimaniyeh, Mustansirya (Bagdad). Il faut y ajouter une Université militaire, baptisée al-Bakr, chargée de l'enseignement militaire supérieur comprenant une Faculté de la Science de la Guerre et une Faculté de la Défense nationale, ouverte le 15 décembre 1976. L'Université de Bagdad fondée en 1908 est la plus importante avec 18 Facultés (dont 8 délivrent le doctorat), 5 Instituts, 31 000 étudiants et un budget

(1) Source officielle.



de 21 millions de dinars. Depuis 1977, l'arabisation de l'enseignement (1) est appliquée de façon complète à partir de la première année d'Université.

La culture française n'est pas absente d'Irak. En 1976, 200 élèves fréquentaient l'école française de Bagdad et le Centre culturel accueillait à la même époque plus de 600 élèves. Pour réaliser cette politique culturelle et technique la France avait pour l'année 1977 un budget de 5,5 millions de francs, lui permettant d'ouvrir 28 postes d'enseignants français et de distribuer 88 bourses. La langue française est étudiée comme seconde langue, et si l'anglais lui est toujours préféré du moins enregistre-t-elle des progrès sensibles. Enfin Radio-Bagdad diffuse une émission quotidienne en langue française.

La presse a notablement évolué depuis 1968 pour devenir suivant les termes du rapport politique du VIII<sup>e</sup> Congrès du Baas « une information véritablement révolutionnaire ». Dans la presse quotidienne cinq journaux paraissent actuellement :

- *al-Jumhuriya (La République)*, porte-parole du CCR : 25 000 exemplaires ;
- *al-Thawra (La Révolution)* fondé en 1968, organe du Baas : 70 000 exemplaires ;
- *al-Irak (L'Irak)* fondé en 1976, organe du PCI : diffusion non connue ;
- *Tarik al-Shaab (La Voix du peuple)* fondé en 1973, organe du PDK : diffusion non connue ;
- *Bagdad Observer*, en langue anglaise, fondé en 1967 : 7 000 exemplaires.

Il existe également des journaux en langue kurde, *Haoukari* et *Pranoui*, et turkmène, *Yord*. Les syndicats et unions ont aussi leurs périodiques : *Wai al-Oummal (La Conscience des ouvriers)* pour la FGSI, *Saout al-Fallah (La Voix des paysans)*

(1) Cette décision d'arabiser complètement l'enseignement au niveau de l'Université n'a pas été sans soulever quelques contestations chez les intellectuels kurdes.

pour la FGAP, *al-Adib al-Mouassir* (*L'Homme de lettres contemporain*) pour l'UEI. Enfin de nombreux périodiques d'information générale (*Alif Baa, al-Rased*), culturels (*al-Arabya, al-Aklam, al-Talai, al-Adabia*), sportifs ou édités par les Chambres de Commerce sont édités. Une agence de presse, Iraki News Agency, entretient un réseau de correspondants à l'étranger. De son côté le ministère de l'Information, comme d'ailleurs les autres ministères qui ont eux aussi leurs publications spécialisées, diffuse une revue bimensuelle *Irak d'aujourd'hui* (en français) et *Irak today* (en anglais).

La radio et la télévision jouent un rôle important. En 1978 le nombre de récepteurs radio recensés était de 1 050 245 (71,9 % dans les villes). Des programmes en arabe, kurde, syriaque et turkmène y sont diffusés en moyenne vingt et une heures par jour. La télévision (622 245 récepteurs en 1978) possède des émetteurs à Bagdad, Kirkouk, Mossoul, Bassorah, Muthanna, Oum Qasr... La télévision kurde a un programme quotidien de six heures pour la région autonome.

L'Irak, fidèle à une longue tradition culturelle, veut être à l'avant-garde du monde arabe dans les domaines de la peinture, de la musique et de la poésie. Les noms de ses nombreux artistes qui puisent une grande part de leur inspiration dans le patrimoine populaire classique sont connus bien au-delà des frontières de leur pays, et contribuent à l'épanouissement d'une culture riche et féconde (1).

## VI. — La vie religieuse

L'actuelle Constitution provisoire proclame que l'Islam est la religion d'Etat. Celle-ci y garantit la liberté de religion, toute discrimination religieuse étant interdite. Si le Baas reconnaît la place éminente de l'Islam dans le monde arabe du moins fait-il du nationalisme la seule force motrice de la nation, alors que dans le passé ce rôle était dévolu à la religion. Henri Mazoyer souligne à ce propos (2) : « L'arabisme unitaire du Baas préconise

(1) *Le Monde diplomatique* (avril 1977) et *Le Monde* (17-18 juillet 1977) ont consacré dans un supplément sur l'Irak plusieurs articles sur l'art contemporain.

(2) Le Baas, Henri Mazoyer (séance du 4 avril 1975 à l'Académie des Sciences d'outre-mer).

une séparation de fait entre l'Islam et l'Etat et le retrait aux communautés de tous pouvoirs politiques et administratifs... Aussi bien, l'arabisme moderne englobe les minorités ethnico-religieuses et tend à dépasser toutes les divisions, qu'elles soient tribales, étatiques ou religieuses. »

Les musulmans (1) se divisent en deux groupes : les Chiïtes qui représentent 51 % de la population et les Sunnites qui sont environ 45 %.

Les Chiïtes, dans leur immense majorité arabes, sont concentrés dans le sud de l'Irak. Quelques fractions kurdes et un tiers des Turkmènes de Kirkouk sont également chiïtes. Constituant une branche de l'Islam plutôt qu'une véritable secte, le Chiïsme (2) repose sur l'attachement de ses fidèles à l'imâmât d'Ali, gendre du prophète Mahomet, et de ses descendants. Développée en Mésopotamie, cette forme particulière de l'Islam, très attachée à ses croyances et à ses chefs religieux qui ne distinguent pas spirituel et temporel, possède en Irak ses principaux lieux saints : Koufa, Nedjef, Samarra et surtout Kerbela, lieu du martyre de Hussein, qui sont autant de centres de pèlerinages, très fréquentés par tous les Chiïtes à commencer par ceux de l'Iran voisin. Le particularisme religieux et la solidarité de cette communauté, souvent très pauvre, parfois exploitée de l'étranger, ont toujours provoqué des inquiétudes au sein du pouvoir. Le Baas s'est employé, non sans mal, à réduire le mouvement revendicatif qui prit parfois l'allure de véritables révoltes.

Les Sunnites sont issus de la légitimité traditionnelle, celle de l'Omeyyade Moawia qui, devenu gouverneur de la Syrie, se fit proclamer calife par les siens après avoir vaincu Ali. Les musulmans sunnites sont en Irak en majorité non arabes puisque les Kurdes, sunnites, constitueraient 28 % de la population. Principalement citadins ou habitants du centre et de l'ouest les Arabes sunnites exercent une prépondérance politique et sociale indiscutable. Leur pratique religieuse est beaucoup moins vive que celle des Chiïtes.

(1) Se reporter aux ouvrages de Pierre RONDOT, en particulier : *L'Islam et les Musulmans d'aujourd'hui* (Edition de l'Oronte).

(2) Les Chiïtes estiment, à l'inverse des Sunnites, que le calife ne peut être régulièrement choisi que parmi les descendants de Mahomet par le sang. Ils attendent le retour de « l'imâm caché », leur dernier imâm disparu à Samarra,

## Musulmans (1)

---

Chiïtes	Arabes	+ 49 %	51 %
	Kurdes	— 2 %	
	Turkmènes		
Sunnites	Kurdes	28 -	
	Arabes	17 -	45 -
Non musulmans			4 -

---

(1) Estimation en l'absence de tout chiffre officiel.

---

Les chrétiens (1) sont moins de 3 % de la population. Le groupe le plus important appartient au peuple assyrien, réparti en deux communautés, celle des Nestoriens, membres de l'Eglise assyrienne apostolique qui professe, depuis le début du v<sup>e</sup> siècle, une sorte de dualité de la personne du Christ, divisés eux-mêmes suivant qu'ils reconnaissent ou non l'autorité du patriarche Mar Schimoun, et celle des Chaldéens revenus à partir du xv<sup>e</sup> siècle à l'union avec Rome, et qui forme la communauté chaldéenne-catholique. Les Chaldéens doivent beaucoup aux dominicains établis depuis très longtemps à Mossoul. A côté des Assyriens, beaucoup moins nombreuses, survivent d'autres communautés : les Syriens orthodoxes ou jacobites, monophysites reconnaissant dans le Christ la seule nature divine, les Syriens catholiques revenus à l'union avec Rome, les Arméniens la plupart séparés de Rome, les Grecs orthodoxes et Grecs catholiques de souche arabe et enfin les Sabéens, dits mandaites ou encore chrétiens de Saint-Jean, volontiers syncrétistes, implantés surtout dans le Sud et qui baptisent par immersion dans l'eau des fleuves. Les chrétiens se retrouvent principalement dans le Nord, la région de Mossoul, ou dans les villes de Bagdad et Bassorah vers lesquelles les jeunes sont attirés pour y trouver des conditions de travail plus satisfaisantes. Si la communauté chrétienne, toujours très pratiquante (Mossoul possède ses églises les plus anciennes qui sont régulièrement fréquentées), n'a plus à souffrir de discriminations, du moins doit-elle consentir quelques sacrifices pour garder son originalité et conserver intacte sa foi.

(1) Se reporter à l'ouvrage de Pierre RONDOT, *Les chrétiens d'Orient* (Peyronnet, 1955).

### Chrétiens <sup>(1)</sup>

---

Assyriens	Nestoriens	45 200
	Chaldéens	190 000
Syriens	Orthodoxes	20 000
	Catholiques	29 000
Arméniens	Orthodoxes	13 000
	Catholiques	2 500
Grecs	Orthodoxes	450
	Catholiques	350
Latins		2 500
Protestants	Presbytériens	1 000
	Adventistes	160
	Anglicans	500

---

(1) Ces chiffres ont été établis à partir de l'*Annuaire pontifical 1970*, des résultats du recensement de 1965 et vérifiés auprès de milieux en général bien informés. Ils n'ont cependant, compte tenu de leur ancienneté, qu'une valeur indicative et doivent être pris avec beaucoup de précaution.

---

L'émigration quasi générale de la communauté juive a eu pour résultat la fermeture de nombreux lieux du culte. Bagdad conserve cependant un rabbin et quelques synagogues où les Juifs peuvent pratiquer librement leur culte.

Les Yézidis sont des Kurdes vivant dans le djebel Sindjar à l'ouest de Mossoul et dans le Cheikhan groupés autour du tombeau de leur fondateur. Connus aussi sous le nom d'Adorateurs du diable — ils croient en effet à sa réhabilitation — ils pratiquent un culte singulier, mélange de diverses religions et empruntent beaucoup au zoroastrisme. Ils sont quelques milliers.

Enfin les Béhaïs, issus d'une sécession assez récente dans l'Islam chiite d'Iran, ont une existence discrète, à peine admise, car ils sont tenus pour des agents de « désislamisation ». Leur nombre est infime.

Devant cette mosaïque de religions les autorités restent vigilantes, tout en se refusant à accorder une importance excessive à ce facteur multiconfessionnel. Si la minorité chrétienne a compris que son existence tenait à sa discrétion, la majorité musulmane chiite — dont le centre de gravité se trouve en Iran, en dehors du monde arabe — reste encore susceptible de porter en elle des germes de tension.

## VII. — Les forces armées irakiennes

L'histoire de l'Irak a montré le rôle tenu par l'armée dans ses périodes les plus agitées. Les coups d'Etat quand ils n'étaient pas inspirés par quelques-uns de ses officiers se jouaient souvent avec leur complicité active. Ceux qui amenèrent le Baas au pouvoir en juillet 1968 durent leur réussite au fait que le parti avait pu trouver au sein de l'armée un terrain favorable à la diffusion de ses idées et des hommes assez audacieux, comme alors le général Bakr, pour aller jusqu'au bout de leurs convictions. Instrument politique certes (1), l'armée irakienne ne manque pas à sa mission première. La guerre du Kurdistan lui donne l'occasion de se manifester sur le terrain dans des conditions éprouvantes face à un adversaire qui la met longtemps en difficulté. D'autre part, bien que ne faisant pas partie des pays du champ de bataille, l'Irak ne refuse pas, à chaque guerre contre Israël, de dépêcher sur le front des combats des contingents. En 1973, 13 000 hommes et 250 chars sont ainsi sur le front syrien.

L'armée qui sert sous les couleurs du drapeau irakien (2) est une armée de conscription, mais une bonne part de ses effectifs est formée d'engagés. Le service militaire est de deux ans. Le budget de la Défense pour l'année 1977-1978 était de 491 millions de dinars, ce qui permet sa modernisation et la poursuite du renforcement de sa force de frappe, aérienne en particulier. Elle est ainsi constituée (3) :

- armée de terre : 160 000 hommes + 250 000 réservistes :
- 4 divisions blindées ;
- 2 divisions mécanisées ;
- 4 divisions d'infanterie ;
- 1 brigade blindée autonome ;
- 1 brigade mécanisée de la Garde ;
- 2 brigades d'infanterie autonomes ;
- 1 brigade de Forces spéciales ;
- 1 350 chars T 62 ou T 54-55 ;
- 50 T-34 ou AMX-30 ;
- 1 800 transports blindés de troupe ;
- missiles FROG, SCUD, SAM 7.

(1) L'ouvrage de Bernard VERNIER, *Armée et politique au Moyen-Orient*, est fort documenté à ce sujet.

(2) Le drapeau irakien a trois couleurs (rouge-blanc-noir) sur bandes horizontales. La bande centrale, blanche, comporte trois étoiles vertes à cinq branches.

(3) Source : *Military Balance, 1977-1978*.

— armée de l'air : 25 000 hommes :

369 avions, dont 90 MIG 23 ; 60 SU-7B ; 30 MIG 17 ; 20 Hunter ; 115 MIG 21 ; 20 MIG 19.

La France qui a déjà fourni des hélicoptères a signé un contrat portant sur la livraison de 72 mirage F-1 (en deux tranches).

— marine : 3 000 hommes :

3 chasseurs de sous-marins ;

10 vedettes de classe OSA ;

20 autres bâtiments.

Les matériels militaires sont à de rares exceptions près essentiellement d'origine soviétique. Depuis peu, l'Irak a décidé de diversifier ses fournisseurs, et s'intéresse beaucoup aux armements et matériels occidentaux, français en particulier.

A côté de cette armée il convient de signaler les forces paramilitaires représentées par les formations de sécurité (4 800 hommes) et l'Armée populaire forte de 50 000 hommes qui est la milice du Baas, et dont la puissance de l'armement collectif tend à s'accroître. Des contingents de l'Armée populaire ont été engagés au Liban aux côtés des forces progressistes.

Il est certain qu'à une période encore récente l'armée a pu souffrir de se voir déposséder d'un rôle politique que certains de ses cadres s'étaient habitués de lui voir jouer. Les limogeages des colonels Abdel Razzak Nayef et Ibrahim Abdel Rahman Daoud en 1968, l'exécution en 1973 du colonel Nazim Kazzar, directeur de la Sûreté, l'éloignement des généraux Hardan al-Takriti et Saleh Mahdi Ammache en octobre 1970 et septembre 1971, la mort du général Hammad Chéhab en juillet 1973 ont été autant d'occasion de voir se restreindre la place des militaires. Depuis lors le bureau militaire du Baas, entièrement composé de civils, a pris en main « la baassisation » des forces armées. La présence aux plus hautes charges de l'Etat et du parti d'un des leurs, le maréchal Bakr, la nomination en octobre 1977 d'un militaire d'origine, Adnan Kheirallah, comme ministre de la Défense satisfont dans l'immédiat le corps des officiers auxquels il n'est pas refusé par ailleurs les moyens financiers et matériels de faire de l'armée une force moderne et respectée. D'aucuns croient pouvoir assurer qu'elle est capable de revenir, à l'occasion, sur la scène politique pour y tenir de nouveau un rôle déterminant.

## CHAPITRE V

### LA VIE ÉCONOMIQUE

Les dirigeants actuels de l'Irak considèrent que l'économie irakienne entre 1958 et 1968 était « extrêmement arriérée, les secteurs agricoles et industriels contribuant fort peu à la constitution du produit national brut, et le secteur de l'extraction du pétrole ne contribuant absolument pas à développer les autres branches de l'économie ». Le sous-développement et la dépendance étaient en effet les deux traits caractéristiques de l'économie. D'autre part, l'instabilité de la situation politique n'était pas sans conséquences sur la politique d'investissements. En accédant au pouvoir le parti Baas entreprit donc d'effectuer les transformations économiques en se proposant de réaliser les objectifs suivants (1) :

- « Evolution du secteur agricole en vue de fournir le meilleur rendement permettant ainsi de réduire les importations de produits agricoles alimentaires ;
- « Promotion du secteur industriel et construction d'une base industrielle ferme capable d'assurer un revenu en devises fortes ;
- « Libération du secteur pétrolier de la domination étrangère en assurant l'exploitation nationale directe des ressources naturelles, pétrole, soufre, phosphate ;
- « Création d'emplois pour toute la population valide et extirpation du chômage ;
- « Elévation du niveau de vie et assurance d'un revenu convenable aux populations laborieuses. »

(1) Extrait de *L'Economie de l'Irak*, ouvrage diffusé par le ministre irakien de l'Information.



Un premier plan national de développement (1971-1975) fut élaboré dont les investissements se montaient à 1 559,3 millions de dinars (1 dinar = 17 F), 831 millions étant réservés à l'ensemble des secteurs de biens (agriculture, industrie, mines et électricité). La nationalisation des compagnies pétrolières, entre 1972 et 1975, la signature de nouveaux accords d'exploitation et l'accroissement considérable des revenus pétroliers après les événements d'octobre 1973 contribuent à activer l'économie irakienne. Alors que le produit intérieur brut (pétrole compris) était à peu près de 1 375 millions de dinars en 1971, il s'est élevé à 1 587,5 millions en 1973, puis à 3 970,5 millions en 1975. Le plan quinquennal 1976/1980 prévoit qu'il sera de 7 945 millions à son terme, soit un taux annuel de croissance de 16,8 % (1).

Si le secteur socialiste est en pleine expansion, les secteurs privé et mixte continuent d'avoir pour fonction d'attirer les capitaux privés vers l'investissement industriel.

## I. — Les réformes agraires et l'agriculture

Sur 438 446 km<sup>2</sup> (175,4 millions de donums), 59 % sont le domaine du désert et de la forêt, les terres cultivables représentant 48 millions de donums soit 27 % (1 donum = 1/4 d'hectare). La moitié de la surface du pays est potentiellement productive. En 1958, 32 millions de donums appartiennent à 168 346 propriétaires, une dizaine de cheikhs se partageant 20 % du pays dans le Sud. Les trois quarts des familles vivant à la campagne (3 854 696) se trouvaient démunies de terres. La première réforme agraire de 1958, promulguée par Kassem, visant « la libération du paysan », « la réorganisation des relations agricoles » et « la liquidation du système féodal » dans un

(1) Tous les chiffres cités dans le chapitre sur la vie économique ont pour source l'Organisation centrale des statistiques de Bagdad. D'autres renseignements sont extraits des *Fiches du monde arabe* (voir bibliographie).

délai de dix ans, parut insuffisante aux dirigeants baassistes qui entreprirent de réaliser de nouvelles réformes.

En vertu de la loi n° 30 de 1958, la totalité des terres saisies doit être de 8 312 706 donums (1), dont un peu moins de 7 millions sont cultivables. En 1968, seulement 24 % sont distribuées concernant uniquement les anciens petits propriétaires, les paysans sans terre étant exclus par la loi. D'autre part, les coopératives constituées ne s'étaient guère développées. Les lacunes du cadastre, la résistance des propriétaires fonciers, la lenteur des procédures judiciaires freinèrent le processus de saisie, et du même coup le rendement des terres cultivées tomba bien que la population active agricole se soit accrue, de 1960 à 1968, de 70,8 %.

Le parti Baas commença, en mai 1969, par prendre quelques mesures urgentes de « redressement » : exemption de paiements dus à l'Etat, privation du droit de choix pour les anciens propriétaires, annulation de la dette de l'Etat envers ces derniers. Puis, le 30 mai 1970, le président Bakr promulgue la nouvelle loi agraire n° 117 complétée par la loi 90 de 1975. Tout en ne mettant pas en cause la propriété privée, celle-ci fixe de nouveaux critères pour la limitation maximale de la propriété foncière privée et des superficies distribuées aux paysans. Les causes d'inégalité des revenus ruraux sont limitées par la prise en considération de critères tels que le type de culture, la zone géographique, la fertilité du sol et la méthode d'utilisation. Au 31 janvier 1978, 13 125 082 donums ont été distribués.

A la même date, 11 798 747 donums ont été saisis dont 5 520 940 au titre de la seconde réforme (2 520 431 de terres irriguées). Il est à noter que les lopins distribués aux paysans et aux ouvriers agricoles ne sont pas des propriétés privées, mais représentent un droit d'usufruit individuel ou collectif sur une unité de dotation. Un Conseil supérieur agricole exerce son autorité sur « les terres de la réforme agraire ». D'autre part, un rôle plus important est dévolu aux coopératives divisées, au 31 janvier 1978, en :

- 1 900 coopératives locales au niveau du village (31 035 859 donums et 334 960 membres) ;
- 219 coopératives associées (1 612 coopératives locales pour 26 237 291 donums et 297 660 membres) ;
- 77 fermes collectives (778 732 donums et 8 742 membres) ;
- 57 coopératives spécialisées (7 255 membres) ;
- 40 fermes d'Etat (1 203 600 donums).

(1) En fait 5 483 470 donums ont été saisis.

La ferme de Khalès, au nord de Bagdad, qui s'étend sur 181 000 ha en est un remarquable exemple : en 1980 elle produira 672 000 t de céréales, pour 18 millions et demi de dinars de fruits...

L'agriculture irakienne souffre d'une assez forte salinité des terres dans le Centre et le Sud, ce qui oblige à de nombreux travaux d'irrigation : ainsi le projet du canal de Tharthar au nord-ouest de Bagdad. Les travaux qui ont commencé en avril 1972, reprenant un plan datant de 1957, doivent permettre la régularisation du cours de l'Euphrate, réduisant ainsi les inconvénients de la construction du barrage syrien de Tabqa et le drainage des terres alluviales. Le système d'irrigation de l'Antiquité déjà fort élaboré n'avait pas résisté aux destructions des conquérants et au poids des siècles. 45 milliards de mètres cube d'eaux pourront ainsi être récupérés. La construction d'un autre canal reliant le bassin d'Oum Qasr au Chatt al-Arab complètera le système. Partout ailleurs dans le pays se poursuivent des travaux d'irrigation (Mandala, Bas-Khalis, Dalmaj, Mossoul, Dujail, Hamrin), de moindre importance certes, mais indispensables au développement de l'agriculture (36 grands projets en cours).

Les investissements importants accordés au secteur agricole pour la désalinisation des sols et la mécanisation des moyens de production se sont traduits par une augmentation de la production, en dépit d'une forte diminution de la surface cultivée (— 54,8 %) :

	1971	1975	1980 (prév.)
Surface cultivée (milliers de donums)	22 930	10 357	14 778
Production (milliers de tonnes)	3 720	5 209	14 439
Productivité (t/donum)	0,16	0,50	0,97

La production agricole est relativement diversifiée, puisqu'il existe des cultures d'hiver (le blé et l'orge) et des cultures d'été (le riz et le coton), mais elle est irrégulière compte tenu des conditions climatiques. En effet, lorsque celles-ci sont mauvaises, il arrive que seulement le tiers des superficies cultivées soit récolté.

— Les graines et céréales occupent en moyenne 50 % des superficies agricoles utilisées :

Culture	% des superficies	Production en milliers de tonnes		
		1972	1975	1978
Blé	62	2 620	1 194	1 700
Orge	31	980	523	804
Riz	4	268	60,5	358
Maïs	0,5	17	23,5	50

— Les cultures industrielles ont une place réduite, 3 % des surfaces mises en cultures :

Culture	% des superficies	Production en milliers de tonnes		
		1972	1975	1978
Coton (nord)	35	51	39	150
Sésame		12	13	
Tabac		10	10,7	
Canne à sucre		110,3	104	

— Les légumes et légumineuses sont cultivés sur 2,5 à 3,5 % des surfaces : les tomates (497 000 t en 1975) représentent 37 % de ces superficies, les pastèques 43 %.

— Les dattes (premier producteur mondial avec 578 000 t en 1977) fort réputées occupent en moyenne 2,5 % des terres cultivées contre 1 % pour les fruits et vignobles.

La production animale connaît au contraire un rythme d'accroissement assez régulier dans l'ensemble, entrant pour environ 45 % dans les revenus agricoles du pays. Le cheptel irakien est le plus important du Proche-Orient arabe.

<i>Le cheptel</i>	<i>En milliers de têtes</i>			
	<i>1965</i>	<i>1970</i>	<i>1974</i>	<i>1976</i>
Bovins	1 455	1 689	2 048	1 804
Moutons	11 040	13 099	8 526	8 401
Buffles	225	200	184	146
Caprins	1 845	2 301	2 584	2 989
Chameaux	204	266	79	52

Le plan quinquennal prévoit de multiplier les centres d'élevage de façon à permettre une auto-suffisance dans ce domaine d'ici 1980.

La pêche en mer est encore médiocrement exploitée. Sa capacité productive est estimée à 200 000 t/an. En 1977, elle a produit 18 000 t.

Les techniques agricoles employées en Irak en font le pays le plus mécanisé du Proche-Orient. Déjà en 1971 on comptait un tracteur pour 280 ha de superficie cultivée, et en 1973 un tracteur pour 108 agriculteurs. D'autre part, la consommation d'engrais azotés pour la période 1975-1976 s'élevait à 35 millions de tonnes. Si l'agriculture avait pu paraître sacrifiée lors du plan 1971-1975 avec 19 % des investissements un redressement sensible devrait s'opérer pour les années suivantes, la part de celle-ci dans le revenu national (14 %) étant jugée par beaucoup insuffisante. Cette branche d'activité occupe, rappelons-le, encore la moitié de la population active. Le plan 1976-1980 lui demande de ne pas descendre au-dessous d'un taux

de croissance annuelle de 7,1 %. Pour 1980 les autorités prévoient une productivité double de celle de 1975, et d'une production presque trois fois supérieure.

## II. — Le pétrole et le gaz

L'Irak est l'un des pays pétroliers les plus vieux du monde. C'est aussi l'un des plus riches puisque ses réserves sont évaluées 34,3 milliards de barils (ou 4,7 millions de tonnes), soit quarante-deux ans de production à la cadence de 1975. Le plan quinquennal 1976-1980 prévoit de porter la production annuelle de brut à 220 millions de tonnes.

L'histoire du pétrole ici est d'abord l'histoire du chemin de fer Bagdadbahn, dont le sultan Abdul Hamid veut doter l'Irak dans les années 1880-1885. L'Allemagne de Guillaume II enlève le contrat qui prévoit la concession aux Allemands, pour une durée de quarante ans, de « l'exploitation des mines de pétrole situées des deux côtés de la voie ». Les Anglais ne tardent pas à réagir et fondent la Turkish Petroleum Company (TPC) en 1911 avec des capitaux privés et moyennant accord avec les intérêts germaniques. Le traité de San Remo d'avril 1920 jette les bases de la politique pétrolière britannique au Proche-Orient. Créée en 1924, la Compagnie française des Pétroles (CFP) s'associe à la TPC. Le 13 octobre 1927, à Quayarah, dans la région de Kirkouk, la première découverte a lieu. Le 31 juillet 1928, un accord collectif (l'accord de la Ligne rouge) associe au sein de la TPC l'Anglo-Persian (future British Petroleum), la Royal Dutch Shell, la CFP, la Near East Development Corporation (Mobil + Exxon ensuite), à raison de 23,7 % des parts chacune et Gulbenkian (5 %). En 1929, la TPC devient l'Irak Petroleum (IPC). Deux filiales, la Mosul Petroleum Company (MPC) pour les gisements à l'ouest du Tigre et la Basrah Petroleum Company (BPC) pour le sud du pays se joignent à l'IPC, et produisent 4,7 millions de tonnes en 1945. En 1960, le développement des champs de Kirkouk, Aïn-Zalah, Zubaïr et Roumaila permet d'atteindre 80 millions de tonnes.

Mais les relations entre le gouvernement irakien et l'IPC se détériorent (loi de 1961 retirant l'exploitation de 437 718 km<sup>2</sup>),

et la production tombe, en 1963, à 56,7 millions de tonnes. Le 8 février 1964, une loi crée l'Irak National Oil Company (INOC) chargée d'entreprendre la prospection et l'exploitation du pétrole sur les territoires retirés à l'IPC. Cette dernière se résigne alors à négocier en 1965 de nouveaux accords qui, fortement critiqués dans le pays, ne seront jamais appliqués. La production reprend cependant normalement. 1967 sera une mauvaise année : de nouveaux principes sont définis par le général Aref, un conflit éclate entre l'Irak et la Syrie, et la guerre israélo-arabe perturbe la vie politique et économique. Cette année-là la production sera inférieure à 60 millions de tonnes.

La révolution baassiste de 1968 modifie considérablement les données : le 1<sup>er</sup> juin 1972, le gouvernement irakien nationalise l'IPC (décret-loi n° 69) et, le 28 février 1973, l'Irak et l'IPC signent un accord portant règlement des litiges : les arriérés fiscaux sont payés, les installations vendues, la MPC cède, et des indemnités versées aux compagnies sous la forme de 15 millions de tonnes annuelles à livrer aux terminaux méditerranéens. En octobre 1973, le gouvernement entreprend la nationalisation de la BPC qui sera achevée en décembre 1975. Désormais le régime d'exploitation du pétrole en Irak est devenu national à 100 %, les sociétés étrangères n'y opérant plus que dans le cadre de contrats de service (loi n° 97 du 6 août 1967). En 1975, l'Irak exporte 100 millions de tonnes.

Une fois les nationalisations réalisées, les dirigeants irakiens s'inquiètent de pouvoir écouler la production dans les meilleures conditions de sécurité pour les communications. Le transport par des oléoducs diversifiés et la construction de terminaux apparaissent urgents. La tactique suivante est appliquée : priorité des impératifs stratégiques sur les considérations de rentabilité économique, et souplesse du réseau d'oléoducs permettant d'augmenter immédiatement la capacité de pompage vers un débouché, lorsqu'un autre est menacé. Ainsi le réseau qui évacuait le pétrole à travers la Syrie, et dont l'utilisation se trouvait soumise aux aléas des rapports irako-syriens, est-il doublé depuis décembre 1975 par un système nord-sud à double sens, d'Haditha à Roumaila ; long de 655 km et comportant deux canalisations de 42 pouces, il a une capacité de 50 millions de tonnes par an et possède une extension de 142 km vers Fao. Roumaila est d'autre part relié au terminal (24 000 t/h) de Khor al-Khafja (port Bakr) dans le Golfe, qui complète le terminal de Khor al-Amya (20 000 t/h). Un oléoduc doit évacuer la production des gisements de Buzungan et Abou Ghirab (découverts par Elf) vers Fao (300 km pour

10 millions de tonnes par an). Un oléoduc Bagdad-Bassorah, long de 585 km, construit par les pays de l'Est est destiné au transport du raffiné (8 pouces pour 1 million de tonnes par an). Enfin la ligne la plus importante, l'oléoduc Kirkouk-Dortyol, qui aboutit sur la côte méditerranéenne turque, long de 1 100 km et dont le prix de revient a été de 650 millions de dollars, a été inauguré le 4 janvier 1977. Il a une capacité actuelle de 25 millions de tonnes par an qui atteindra 35 millions à partir de 1983.

Si l'existence de tels réseaux facilite par son débit élevé l'exportation des produits pétroliers irakiens, sa diversification, voulue par l'Etat, est, elle aussi, fort prudente dans la mesure où la situation politique régionale reste fluctuante, et les divergences passagères sur le montant des droits de transit ne sont pas exclues. On l'a vu pour la Syrie, on le constate déjà pour la Turquie. A ce mode de transport terrestre il convient d'ajouter les possibilités offertes par la flotte pétrolière nationale, créée en avril 1972 (Iraki Oil Tankers Company), dont la capacité totale de transport de 1 400 402 t dwt doit continuer à augmenter.

L'exploration de nouveaux gisements se poursuit avec l'aide de plusieurs compagnies étrangères sous contrats de service : Elf-Aquitaine (France), Machinoexport (URSS), Petrobas (Brésil), Oil and Natural Gas Commission (Inde), Geomin (Roumanie), Stroyexport (Tchécoslovaquie), Technoexport Stroy (Bulgarie), Limex (RDA)... Les champs de Buzurgan et Abou Ghirab, au sud-est de l'Irak (rendement prévu : 12 millions de tonnes par an), celui de Majnoun (réserves évaluées à 260 millions de tonnes avec une production prévue en 1981 de 25 millions de tonnes) sont prometteurs.

Depuis la restructuration d'octobre 1976, l'INOC, placée sous l'autorité d'un sous-secrétariat d'Etat au ministère du Pétrole, a été divisée en plusieurs unités administratives plus ou moins autonomes :

— la General Organization for Oil and Gas production in Northern Areas a en charge les gisements du Nord : Kirkouk, Jambour, Bai Hassan, Ain-Zalah, Boutmah, Kabarah, Naft-Khaneh ;



- la General Organization for Oil and Gas production in Southern Areas a en charge les gisements du Sud : Roumaila, Nahran-Umar, Zubaïr, Buzurgan ;
- d'autres organismes sont chargés de la commercialisation, du transport, du raffinage, de la distribution des produits sur le marché national et de l'étude ou de l'exécution des projets pétroliers.

Les réserves de gaz sont évaluées à 764 milliards de mètres cubes, la production des gisements de Aïn-Zalah, Boutmah, Kirkouk, Jambour, Bai Hassan et Roumaila étant déjà en 1975 de 10,44 milliards de mètres cubes. Mais là aussi la prospection n'est pas encore terminée et comme pour le pétrole les réserves peuvent donc être réévaluées.

Les gazoducs Kirkouk-T4PS, Kirkouk-al-Taji, Jambour-Kirkouk, Bai Hassan-Kirkouk, Batman-Kirkouk (projet) au nord, Roumaila-Zubaïr-Fao, Roumaila-Bassorah, Roumaila-Khor al-Khafja, Haditah-Roumaila-Fao au sud desservent des raffineries ou des terminaux maritimes comme ceux de Fao, Khor al-Amya et Khor al-Khafja (Port Bakr).

	Pétrole (barils)	Gaz (m <sup>3</sup> )	
Réserves	34 500 millions (1977) 10,6 % de l'OPAEP	793	milliards
1975	825 533 000	10,44	—
1976	881 621 000	13,27	—
1977	909 945 000	10,5	

Note : 1 baril = 0,14 t ; 100 000 barils/jour = 5 millions de tonnes par an.

L'Irak a élaboré non sans difficulté une politique pétrolière caractérisée par « son intransigeance et son réalisme » (1).

Le CCR à travers la Commission de supervision

(1) La politique pétrolière de l'Irak vue par Bruno DETHOMAS (journal *Le Monde* des 17 et 18 juillet 1978).

des Affaires pétrolières et d'exécution des Accords et le Conseil consultatif pour le Pétrole et les Ressources minières coordonne étroitement cette politique. Deux principes l'animent : le premier, « le pétrole arabe aux Arabes » a joué pour les nationalisations, le second, « le développement de l'industrie pétrolière, principale ressource de l'Irak, conditionne la solution des autres problèmes ayant trait à l'indépendance économique et au progrès social », fixe un rôle moteur à cette source de revenus. Le VIII<sup>e</sup> Congrès du Baas a décidé « d'accroître la production à des rythmes croissants » pour satisfaire les besoins du développement sur le plan national, et satisfaire les engagements contractés par l'Irak sur les plans arabe et international. Si, en 1975, Bagdad dut consentir à baisser ses prix (1 dollar par baril) pour pallier les effets d'une consommation pétrolière décroissante, son ministre du pétrole réclama en juin 1977 une hausse de 25 % en raison de l'augmentation des prix des produits importés dans le Golfe. Le développement de la production (plus de 200 millions de tonnes après 1980) devrait faire entrer dans ce pays arabe, où les dirigeants restent de fermes partisans de la maximisation des prix, les devises indispensables pour l'essor des autres secteurs de l'économie.

### III. — Les industries

Les industries sont centrées autour de l'agriculture, du pétrole et du gaz ou de leurs dérivés. Les autres ressources naturelles, minières par exemple, peu importantes, sauf pour le phosphate, ou encore mal inventoriées, n'ont pas permis jusqu'à maintenant le développement d'autres secteurs industriels,

Les réalisations dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire sont encore modestes, et ne peuvent satisfaire une très forte demande : ainsi l'importation de produits alimentaires atteignait, en 1975, 193,5 millions de dinars, soit 65,1 % de la production agricole. Depuis 1971, le gouvernement a accéléré l'étude et la réalisation d'un certain nombre de projets liés à l'agriculture : une papeterie à Bassorah (40 800 t), une usine de cigarettes à Erbil, la sucrerie de Mossoul (115 000 t), des conserveries (Kerbela)... D'autres projets sont réalisés ou en voie de l'être : l'extension de la papeterie de Bassorah, l'usine de filature et de tissage de coton de Diwaniya (45 millions de mètres carrés de tissus et 350 t de filés), des usines pour la filature et le tissage de la laine à Erbil et Kifri, une conserverie de fruits à Harir, des usines de produits laitiers à Mossoul et dans le Sud, une conserverie de viande avec légumes à Baguda... L'effort décidé en 1973 en ce qui concerne l'extension des cultures de sésame, lin, jute, betterave sucrière, soja et d'arachide et le développement des grandes coopératives agricoles devraient permettre de répondre aux besoins de l'industrie locale. Cependant l'Irak ne pourra prétendre réduire, voire annuler, sa dépendance extérieure dans ce domaine, tant que la mise en place de l'infrastructure prévue par le plan ne sera pas terminée.

C'est donc naturellement l'industrie créée autour du pétrole, du gaz et de leurs dérivés, qui domine et dominera pour de longues années encore l'économie irakienne. Elle enregistre le plus grand taux de croissance.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1977 l'Irak disposait d'une capacité de raffinage de 184 000 barils/jour de produits pétroliers (essences, kérosène, gazoil et huiles), produits par sept raffineries : Daura (73 000 bar./j), Wand, Muftiyah, Qayarah, Haditha, Kirkouk et Bassorah. En 1982, elle devra être de 300 000 bar./j. Une autre raffinerie a été construite à Hammam al-Alil, et celle de Bassorah étendue pour atteindre 140 000 bar./j. Il avait été même question d'un projet d'une capacité de 300 à 400 000 bar./j. D'autre part, l'Irak a participé ou participe à l'étranger à la réalisation de plusieurs raffineries : Somalie, Sri Lanka, Egypte, Inde, Algérie... L'usine d'huiles de Bassorah aura une production annuelle de 60 000 t de lubrifiants, 140 000 t d'asphalte et 13 000 t de paraffine.

Dans le domaine de la pétrochimie, il existe trois unités. L'usine d'engrais chimiques d'Abou al-Khussaib, près de

Bassorah, possède les capacités suivantes : 56 000 t/an d'urée, 140 000 t/an de sulfate d'ammonium, 66 000 t/an d'engrais azotés, 110 000 t/an d'acide sulfurique et 30 000 t/an d'acide nitrique. Deux usines produisent du chlorure polyvinyle. De nombreux projets sont en cours de réalisation : l'agrandissement de l'usine d'Abou al-Khussaib (475 000 t/an d'urée), la construction d'un complexe pétrochimique à Bassorah (150 000 t/an d'éthylène), et d'un autre à Khor al-Zubair (un cracker de 170 000 t/an), une usine d'urée encore à Zubaïr (1 million de t/an), et un complexe à Syberta avec une usine de phosphates (1,1 million de t/an) dont l'Irak possède de grands gisements dans le désert occidental, et une usine d'acide phosphorique (400 000 t/an).

Pour les engrais azotés il est prévu une capacité installée de 738 000 t/an et une production effective de 413 000 t/an, faisant de l'Irak, à court terme, un pays exportateur.

L'exploitation du soufre dans les régions de Mossoul et de Kirkouk a rendu nécessaire son raffinage sur place, afin que son transport puisse être effectué jusqu'à Oum Qasr où il est embarqué. La capacité d'extraction (250 000 t en 1971) doit être portée à 1 million de t/an.

La question de créer ou non en Irak une industrie sidérurgique a fait l'objet de longs débats avant que la Société Creusot-Loire signe un contrat, le 8 décembre 1973, pour la construction d'une aciérie à Oum Qasr. La capacité annuelle est depuis 1977 de 450 000 t de fers de construction, poutrelles et fers à béton. Les besoins étant nombreux, il est prévu d'accroître la production de 800 000 t supplémentaires. On y utilise du minerai importé et des ferrailles de récupération.

Une fonderie d'aluminium, également construite par une filiale de Creusot-Loire, a été inaugurée à Bassorah en février 1977. Elle a une capacité de 150 000 t/an.

Depuis l'interdiction en décembre 1975 d'importer des matériaux de construction, ce secteur de l'industrie s'est beaucoup développé. Ainsi sept cimenteries fonctionnent, qui ont produit 1 800 000 t de ciment.

En 1974, les centrales électriques ont distribué 3 255 millions de kWh (1 909 millions en 1970). L'augmentation envisagée de la production fera passer celle-ci de 950 MW en 1976 à 4 000 MW en 1980. Enfin l'utilisation de l'énergie nucléaire est l'objet d'études avancées conduites en liaison avec la France. Un réacteur expérimental Osirak doit être installé à côté de Bagdad. Sa puissance sera de 600 à 900 MW.

L'évolution que l'industrie a connue est plus manifeste dans la grande industrie que dans la petite :

	<i>Grande industrie</i>		<i>Petite industrie</i>	
	1971	1976	1971	1976
Entreprises (nombre)	1 299	1 384	29 940	37 769
Travailleurs (nombre)	103 000	131 000	67 481	85 460
Production (millions)	208,82	559	60,78	267,9
% de variation		+ 30		- 3,8

#### IV. — Le commerce extérieur

L'Irak moderne ne manque pas à ses lointaines traditions commerciales qui avaient fait de la Mésopotamie une zone d'échanges fort active entre la Syrie, l'Anatolie au nord, le Golfe et l'Arabie au sud. Depuis l'arrivée du Baas au pouvoir, le commerce extérieur est devenu l'affaire de l'Etat qui le contrôle dans sa presque totalité, le secteur privé n'intervenant, dans les limites fixées par la réglementation, que pour des importations de biens d'équipement.

De 1970 à 1976 l'évolution du commerce extérieur (soufre et pétrole brut exclus) est ainsi chiffrée :

<i>Année</i>	<i>Importations</i>		<i>Exportations</i>		<i>Balance</i> %
	<i>Valeur</i> (1)	%	<i>Valeur</i> (1)	%	
1970	181 651		22 566		
1973	270 317	+ 15,2	32 523	+ 13,7	+ 15,4
1974	700 088	+ 159,0	28 130	- 13,5	+ 182,6
1976	1 024 654	- 17,7	46 543	+ 30,9	- 19,1

(1) En milliers de dinars (1 dinar = 3,449 \$ en avril 1978).

De 1970 à 1976 les importations ont donc plus que quintuplé. Leur taux de croissance moyen (33,4 %) a été supérieur au taux de croissance moyen du PIB, pétrole brut exclu (18,2 %). Une chute s'était opérée en 1972 (- 5,3 %), conséquence de la nationalisation des compagnies pétrolières. En 1976, une nouvelle chute (- 17,7 %) correspond à une forte augmentation de la production agricole et industrielle provoquant une baisse des importations de produits de consommation courante. La croissance maximale enregistrée en 1974 (+ 182,6 % pour la balance commerciale) avait été rendue possible par la hausse du prix du pétrole.

La croissance des exportations a été beaucoup plus lente avec une moyenne de 12,8 % par an. Celle de 1976 correspond à une forte augmentation de la production locale, qui a coïncidé avec la croissance minimale des importations. Le déficit de la balance (les revenus du pétrole brut n'étant pas pris en considération) suit de près l'évolution des importations : son montant a été multiplié par 6 de 1970 à 1976. Il a tendance depuis à se ralentir.

En 1976, la répartition suivant les produits (soufre et pétrole brut exclus) était (en milliers de dinars) :

	<i>Impor- tations</i>	%	<i>Expor- tations</i>	%
Machines et équipement	483 222	47,2	57	0,1
Produits manufacturés	273 494	26,7	615	1,3
Aliments et animaux	138 712	13,5	14 278	30,7
Produits chimiques	53 440	5,2	642	1,4
Matières brutes	31 850	3,1	5 200	11,2
Produits manufacturés selon matière première	29 237	2,8	70	0,2
Huiles, matières grasses	6 121	0,6		
Boissons et tabacs	5 163	0,5	104	0,2
Combustibles minéraux	1 578	0,2	25 577	54,9
Divers	1 837	0,2		
<b>TOTAL</b>	<b>1 024 654</b>	<b>100,0</b>	<b>46 543</b>	<b>100,0</b>

La part élevée faite aux importations de machines et d'équipements de transport (1<sup>er</sup> poste) est la conséquence des efforts entrepris pour développer l'infrastructure routière et industrielle du pays, les produits manufacturés de consommation

courante arrivant en deuxième position. L'alimentation occupe le troisième poste.

En 1976, les produits pétroliers (brut exclu) sont à la première place avec 25 577 milliers de dinars, soit 54,9 % du total, le triple de 1974, confirmant le développement de l'industrie pétrolière et pétrochimique. Il faut noter également la part prise (30,7 %) par l'exportation des aliments (fruits et légumes pour 95,1 % du total).

La reprise en 1976 de la production et des exportations de pétrole brut ainsi que l'augmentation des prix de 10 % décidée par l'OPEP à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1975 se sont traduites par un fort accroissement des revenus pétroliers, contribuant à transformer, depuis 1976, la balance des paiements qui est devenue excédentaire.

#### *Exportation du pétrole brut*

	<i>milliers de bar./j</i>	<i>%</i>	<i>Revenus (milliers de dollars)</i>	<i>%</i>
1975	2 058,8		7 500	
1976	2 241,1	+ 8,8	8 500	+ 13,3

Les principaux fournisseurs de l'Irak, en 1977, étaient :

le Japon	18,8 %	les Etats-Unis	4,9 %
l'Allemagne fédérale	16,5 -	les Pays-Bas	4,2 -
le Royaume Uni	7,2 -	l'Union soviétique	3,7 -
l'Italie	5,3 -		

Les clients se présentant dans l'ordre suivant en 1976 :

l'Inde	11,7 %	la Chine	7,7 %
le Vietnam	8,4 -	la Suisse	6,5 -
le Pakistan	8,3 -	les pays arabes	18,8 -

L'Union soviétique longtemps considérée comme le partenaire privilégié n'arrive plus qu'à la neuvième place (1976) des fournisseurs, derrière le Danemark, mais garde encore une bonne position pour les biens d'équipement.

En ce qui concerne la France, ses entreprises occupent une position remarquable, puisque celles-ci ont réalisé de nombreux projets dans le domaine de l'industrie : usines d'aluminium, de liquéfaction de gaz, de montage de véhicules, de cimenteries et sidérurgie. Les télécommunications, la construction de

gazoducs (Kirkouk-Bagdad), la mise en place du réseau de télévision couleurs Sécam, la fourniture d'armements (en particulier 72 Mirage F-1 prévus) complètent la panoplie. En 1976, l'on comptait seulement 2 270 millions de francs pour les exportations contre 7 600 millions pour les importations françaises (l'Irak est le deuxième fournisseur de pétrole avec 18,2 millions de tonnes pour 1977).

L'Irak devrait poursuivre sa politique de diversification dans le choix de ses partenaires économiques en s'ouvrant plus encore à l'Occident. Les États-Unis ne sont pas exclus qui entretiennent à Bagdad, malgré l'absence de relations diplomatiques, une mission commerciale active (5<sup>e</sup> fournisseur en 1976). D'autre part, les dirigeants irakiens accordent depuis octobre 1977 beaucoup d'intérêt à la constitution d'un Marché commun du Golfe visant à une intégration économique des pays arabes de cette zone.

#### V. — La politique monétaire le budget et le plan de développement

La monnaie irakienne est le dinar lui-même divisé en 20 dirhams ou 1 000 fils. Au 1<sup>er</sup> avril 1978, le dinar était coté à 3,449 \$ soit environ 17 F. Toutes les banques, y compris les compagnies étrangères, et les compagnies d'assurance ont été nationalisées en juillet 1964. La Banque centrale d'Irak (1956) est la banque nationale d'émission, et possède des agences à Bagdad, Mossoul et Basorah. La Radifain Bank (1941) est le principal établissement commercial. D'autres banques spécialisées existent, notamment pour le crédit : la Banque agricole, la Banque industrielle et le Crédit immobilier. Les réserves de l'Irak en devises, qui se montaient à la fin de 1975 à 2,6 milliards de dollars, atteignaient au début de 1977 4,6 milliards. Mais l'on doit noter que ces recettes en dollars dont 90 % proviennent des revenus pétroliers



(98 % du montant des exportations) n'ont plus le même pouvoir d'achat en 1978 qu'en 1975, étant donné l'inflation mondiale. L'inflation, en Irak, estimée à 30 %, est elle-même relativement élevée.

Le produit intérieur brut (PIB) est ainsi réparti (en millions de dinars) :

	1971	%	1973	%	1975	%
Agriculture	212,5	21,5	225,9	22,1	297,3	17,7
Mines	5,1	0,6	10,9	1	8,7	0,5
Industrie	118,5	13,7	157,6	15,4	238,5	14,1
Construction	43,6	5	57,6	5,6	91,3	5,4
Electricité, eau	11,9	1,4	16	1,5	17,7	1
Transports, communications	79,7	9,2	88,5	8,7	157,6	9,3
Commerce, hôtels	91,4	10,9	115,2	11,3	194,9	11,5
Finances, assurances	75,1	8,7	79,3	7,7	140,7	8,3
Administration	226,2	26	272,6	27,3	544,8	32,2
PIB (— pétrole brut)	867	100	1 021,1	100	1 691,5	100
Pétrole brut	507,8		563,4		2 279	
PIB (+ pétrole brut)	1 375		1 587,5		3 970,5	

L'évolution du PIB est la suivante :

	1972	1973	1974	1975
Croissance PIB (%)	14	3,6	29,4	27,6
Croissance industrie	18,1	12,6	11,7	35,4
Croissance agriculture	26,7	16,1	2,3	28

Le taux de croissance est élevé, mais encore irrégulier.

Au cours de la période 1971-1976 le revenu par habitant a connu une croissance rapide :

	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Revenu/hab. (dinar)	116,4	124,5	177,3	278,9	337,2	387,2
+ en %	11,4	7	42,4	57,3	20,9	14,8
Inflation (base : 1969)		11,4	14,3	55,2	55,3	

Le taux moyen de croissance de revenu par tête d'habitant (24,4 %) est plus élevé que le taux moyen de croissance du PIB. Le pouvoir d'achat n'a pas été affecté, le gouvernement s'étant efforcé de le maintenir à un niveau élevé en subventionnant des produits de première nécessité.

Le budget de l'année financière 1978 prévoit :

- 7 462 005 847 dinars de dépenses ;
- 7 169 365 158 dinars de recettes,

soit un taux d'accroissement de + 17,7 % pour les dépenses inférieur à celui de 1977 (+ 24,9 %). Cette année-là un budget annexe avait alloué 211 490 000 dinars au développement de la région autonome du Kurdistan.

Le tableau des dépenses est le suivant (en milliers de dinars) :

	1978	%
Dépenses ordinaires	1 850 000	24,8
Investissement et plan développement	2 800 000	37,5
Offices publ. autonomes	2 812 005	37,7
	7 462 005	100

Elles sont principalement réparties entre :

	% Dépenses ordinaires	% Offices autonomes
Agriculture	2,7	9,1
Industrie	0,3	26,3
Transport et communications	0,2	7,1
Commerce	0,1	50,7
Enseignement	3,5	2,6
Défense	27	
Finances	40,5	

Les recettes allouées aux dépenses d'investissement et au plan de développement économique (2 800 millions de dinars) proviennent pour 82,6 % du secteur pétrolier et des mines. Le déficit budgétaire prévu (292,6 millions) concerne en totalité le chapitre des offices publics autonomes.

Depuis 1976 l'économie de l'Irak traverse une phase de remise en ordre dont le plan quinquennal 1976-1980, approuvé seulement au mois de juin 1977 par les instances gouvernementales, est la conclusion. L'incertitude concernant les revenus pétroliers (on craignait qu'il soient en baisse), l'ambition de certains projets, une infrastructure encore insuffisante (ports, réseaux routiers, qualification de la main-d'œuvre), l'inflation expliquent le retard mis à l'élaboration du plan et à sa publication. Les experts ont dû en effet réexaminer les orientations fondamentales dans leur planification et présenter pour 1978 un budget placé sous le signe de l'austérité et marqué par un meilleur équilibre entre les services et les équipements. D'autre part, il est recherché une plus juste répartition géographique afin de réduire l'écart entre les différents gouvernorats et entre zones urbaines et rurales.

Le plan quinquennal a prévu jusqu'en 1980 des taux de croissance annuelle suivants :

Revenu national brut	16,8 %
Revenu par habitant	13,3 -
Secteur pétrolier	15,5 -
Indust. transformation	32,9 -
Agriculture	7,1 -
Distribution	16,9 -
Services publics	10,4 -

En ce qui concerne les investissements, ils atteindront en tout 13 630 millions de dinars, dont 12 000 pour le secteur public et 1 630 pour le secteur privé. Ils sont répartis de la sorte :

Agriculture	19,8 %
Industrie	33,3 -
Transport et communications	18,3 -
Bâtiments et services	11,7 -
Autres secteurs + réserve	16,9 -

Dans le domaine du commerce extérieur l'augmentation attendue des importations de biens et de services les fera passer de 1 250 millions de dinars en 1974 à 2 700 millions en 1980. De même les exportations non pétrolières devront passer de 28 millions en 1974 à 400 millions en 1980.

L'étude des caractéristiques de ce plan quinquennal montre que les dirigeants de l'Irak préparent déjà, bien que possédant des réserves considérables de pétrole, la période de l'« après-pétrole » en favorisant l'agriculture, sacrifiée dans le plan précédent, dont on dit que la proportion de ses crédits pourrait même atteindre chemin faisant 40 %, mais en gardant toujours la part belle à l'industrie.

## CHAPITRE VI

### LA QUESTION KURDE

Le Kurdistan couvre un vaste territoire montagneux d'environ 500 000 km<sup>2</sup>, à la forme d'un croissant, qui s'étend de la région de Kurd-Dagh, non loin du golfe d'Alexandrette, en Turquie, à celle de Bakhtiyar, en Iran, au nord du Golfe. La chute de l'Empire ottoman et la volonté des grandes puissances du moment consacrent le partage définitif du Kurdistan entre la Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie (1). La population kurde, estimée à une dizaine de millions de personnes, subit alors des destins divers suivant la politique définie à leur égard par les pouvoirs centraux, qui ont à faire face aux revendications nationalistes de cette minorité.

Bagdad n'échappe pas à la règle et se voit très vite confronté à ce qui allait devenir la question kurde, et dont le poids allait jouer sur l'évolution politique intérieure de l'Irak et conditionner certains aspects, et non des moindres, de ses relations avec ses voisins immédiats au premier rang desquels l'Iran.

#### I. — Le mouvement national kurde

Les Kurdes, descendants de la branche médo-scythe des Aryens, auraient occupé la partie orientale du Kurdistan il y a quelque trois mille ans, avant d'étendre plus à l'ouest

(1) Une petite partie du Kurdistan géographique est aussi incluse dans le territoire de l'Union soviétique.

leur domaine, à la chute de l'Empire assyrien de Ninive (612 av. J.-C.). La langue kurde, dont les trois dialectes les plus utilisés sont le kurmandji (60 %), le sorani (30 %) et le luri-bakhtiyari, et certains caractères physiques dominants, malgré les mélanges effectués au cours des siècles, font que les Kurdes ont le sentiment d'appartenir à une ethnique, sinon une race, bien particulière. Le milieu naturel qui est le leur — de hautes montagnes entrecoupées de fertiles vallées à l'accès souvent difficile et de riches plaines — sauvegarda longtemps un particularisme accentué par la pratique d'une économie se développant souvent en circuit fermé. Enfin, touchés par l'Islam à partir de 637, les Kurdes, musulmans sunnites, gardent un goût prononcé pour les confréries à vocation mystique, comme celles des qadiri ou des naqshbendi ou pour les sectes dont la plus connue reste celle des yézidis, ou Adorateurs du diable, tout en se pliant à des coutumes ou affichant des croyances qui sont des survivances de vieux cultes païens.

Composé jusqu'au Moyen Age de principautés plus ou moins puissantes gouvernées par des dynasties héréditaires, le Kurdistan se trouva soumis à partir du traité de 1639 entre les Empires perse et ottoman à l'influence de ceux-ci. La réaction des féodaux kurdes, auxquels les populations sont attachées, et qui voient leurs privilèges réduits après que leurs territoires sont inclus au sein de provinces persanes ou ottomanes, fut la première manifestation d'un véritable sentiment national kurde. Repris ensuite par une classe bourgeoise plus politisée ce mouvement donne naissance, au XIX<sup>e</sup> siècle, à des soulèvements armés nombreux — tel celui de l'émir du Botan, Bédir-Khan — appuyés sur les masses paysannes, mais vite réprimés par les gouverneurs détachés du pouvoir central. Bien que ces mouvements dirigés contre l'autorité de la Sublime Porte soient davantage dus à des manifestations d'intérêts locaux, et qu'ils n'aient donc pas correspondu à un plan d'ensemble, l'idée d'un grand Kurdistan indépendant commence à faire son chemin.

La Révolution des Jeunes Turcs en 1908 laissant croire à un vent de libéralisme, des associations politiques, sociales et culturelles se créent à Constantinople sous l'égide de personnalités kurdes : un journal, *Kurdistan*, est même diffusé. Mais l'entrée en guerre des Turcs aux côtés des puissances centrales met un frein brutal à cette agitation nationaliste, qui ne reprend qu'une fois l'armistice de Moudros signé, lorsque l'émir Kamuran Bédir-Khan et le sénateur Abd al-Kadir créent une Association pour le relèvement kurde et qu'un Parti national kurde voit le jour. Ces organisations s'efforcent

déjà d'étendre leurs ramifications à travers tout le Kurdistan. Le traité de Sèvres de 1920 reconnaît le droit du peuple kurde à l'indépendance, et préconise la création d'un Etat national sur le territoire de l'ancien Kurdistan ottoman, mais la guerre d'indépendance turque menée de 1920 à 1923 par Moustapha Kémal, qui réussit à se ménager alors par des promesses de fédération le concours militaire des Kurdes, remet en cause ces dispositions. Le traité de Lausanne, le 24 juillet 1923, à la signature duquel les Kurdes ne furent d'ailleurs pas invités, fait entrer dans les nouvelles frontières turques une bonne partie du Kurdistan, soumettant ainsi sa population à l'autorité d'Ataturk, qui s'emploiera ensuite à en réprimer toutes les insurrections.

Dans le même temps la question de l'ancien vilayet de Mossoul, dont les Anglais avaient promis, en 1922, qu'il lui serait reconnue une très large autonomie politique dans le cadre de l'Etat irakien, est traitée au sein d'une commission spéciale qui, tirant argument de la situation ethnique, préconise la création d'un Etat kurde indépendant. Pourtant, le 16 décembre 1925, la Société des Nations décide que le vilayet revient à l'Irak placé pendant vingt-cinq ans sous mandat britannique. Mais après avoir reconnu aux populations kurdes leurs droits, les Britanniques ne semblent plus prêts maintenant de les voir s'exercer, d'autant que la découverte et l'exploitation des riches gisements pétrolifères de Mossoul et Kirkouk font de cette région à peuplement kurde un enjeu nouveau. Indépendant en droit depuis 1930, l'Irak doit faire face avec l'aide des troupes britanniques (1) à une situation qui se détériore rapidement : Souleimaniyeh devenu le centre du nouveau nationalisme kurde sera ainsi bombardée par deux fois. Tandis que la SDN en acceptant en son sein, en 1932, l'Irak, écarte en même temps le principe de l'autonomie kurde, une révolte, conduite par le cheikh Ahmed Barzani et son neveu, Moustapha Barzani, éclate dans la région de Barzan. Réduite grâce à une offensive générale de l'armée irakienne, soutenue par la Royal Air Force, la rébellion ne reprendra qu'en 1943 à la faveur de la deuxième guerre mondiale, et s'étendra jusque dans le Badinan et la région d'Erbil. Battue après avoir enregistré de notables succès durant l'été 1945, l'armée des Barzani est contrainte de faire retraite en Iran. La République kurde de Méhabad qui s'y est créée accueille ces premiers réfugiés.

(1) Elles sont intervenues déjà en 1922 contre le cheikh Mahmoud Berezendji, qui s'était proclamé roi du Kurdistan.

L'éphémère expérience de Méhabad, dont le président, Qazi Mohamed, meurt pendu après l'intervention armée iranienne, « la retraite des Cinq Cents » de Mollah (1) Moustapha Barzani jusqu'en Union soviétique où il trouve refuge et, déjà, la légende qui entoure ses faits d'armes vont exacerber un sentiment national que le régime royaliste de Bagdad ne saura contenir. L'influence de Nasser, la poussée des forces de gauche, malgré une réaction tardive de défense avec le pacte de Bagdad, en 1955, et la proclamation de la Fédération arabe hachémite de 1958 vont provoquer la chute de la monarchie, et l'instauration de la République en Irak. Alors réunis, Kurdes et Arabes participent à la révolution du 14 juillet 1958.

## II. — Les premières insurrections (1961-1970)

Dès son arrivée au pouvoir le général Kassem autorise les activités du Parti démocratique kurde (PDK) (2). Mollah Moustapha Barzani revenu d'un exil de onze ans en Union soviétique en prend la direction. En mars 1959, les milices kurdes réduisent avec les communistes la révolte du colonel Chaouaf à Mossoul, mais quelques semaines plus tard la ville de Kirkouk est le théâtre d'affrontements sanglants entre Kurdes et Turkmènes. Les droits accordés aux Kurdes sont peu à peu limités et, en septembre 1961, un mouvement insurrectionnel conduit par Barzani se développe dans tout le Kurdistan oriental. L'armée régulière est engagée avec peu de succès. Le PDK, au printemps 1962, rejoint l'insurrection qui contrôle avec l'Armée révolutionnaire kurde (ARK) toute la région limitrophe de l'Iran.

(1) Il s'agit d'un prénom et non pas d'un titre religieux.

(2) Le Parti démocratique unifié du Kurdistan irakien (PDKKI) à l'époque, qui deviendra en 1960 le PDK. Depuis 1959 certains préfèrent employer le terme Kurdistan à l'adjectif kurde pour bien montrer que le parti n'est pas uniquement réservé aux Kurdes, mais à toutes les populations (arabe, assyrienne, turkmène et naturellement kurde) qui vivent au Kurdistan. Nous nous en tiendrons à la formulation plus répandue de Parti démocratique kurde.



Lorsque, le 8 février 1963, le général Kassem est renversé, les Kurdes annoncent leur ralliement à la junte du colonel Abdel Salam Aref qui reconnaît, le 11 mars 1963, « les droits nationaux du peuple kurde » sur la base de la décentralisation. Les communistes, alliés traditionnels des Kurdes, sont cependant poursuivis. Le PDK met à profit la situation pour présenter, le 24 avril 1963, un mémorandum exposant ses revendications : création d'institutions légales à caractère étatique, représentation proportionnelle des Kurdes dans les organismes centraux, octroi d'une part des revenus pétroliers proportionnelle au nombre d'habitants du Kurdistan... Le colonel Aref repousse ces propositions et répond par un ultimatum : les combats reprennent entre peshmergas kurdes et soldats irakiens renforcés quelque temps par une division syrienne. Le 18 novembre 1963, après avoir éliminé le Baas du pouvoir, le maréchal Aref engage des pourparlers qui se soldent par un accord de cessez-le-feu conclu le 10 février 1964. Des négociations s'ouvrent qui traînent en longueur. Barzani adresse à Bagdad un nouveau mémorandum après avoir constaté que la Constitution provisoire irakienne promulguée en avril 1964 ne fait pas état de l'autonomie kurde. Les entretiens sont suspendus. Le 28 février 1965, la trêve est effectivement rompue lorsque le gouvernement fait connaître son « refus catégorique » d'accorder l'autonomie aux Kurdes et la guerre resurgit. Le 2 avril, la ville de Souleimaniyeh est bombardée. Le PDK lance un appel à l'ONU et entreprend, avec l'aide du PCI, de former un front national contre le régime qui lui répond par une offensive d'envergure en janvier 1966. La mort, en avril, du maréchal Aref ne met pas un terme aux combats, et un renforcement des opéra-

tions militaires est même opéré par son frère, Abdel Rahman, qui prend sa succession à la tête de l'Etat.

Cependant, les revers sur le terrain du pouvoir central conduisent bien vite le chef du gouvernement, Abdel Rahman Bazzaz, à signer avec Moustapha Barzani un nouvel accord le 29 juin 1966. Celui-ci prévoit une reconnaissance formelle, cette fois par la Constitution, des « droits nationaux kurdes », l'adoption de la langue kurde comme seconde langue officielle, et la proportionnalité de la représentation kurde dans les organismes étatiques. En contrepartie il ne doit plus être question pour les Kurdes de revendication d'autonomie. Ces accords, confirmés par la proclamation du cessez-le-feu de juillet 1966, ne seront pourtant pas appliqués.

Le coup d'Etat de juillet 1968 ramène le parti Baas au pouvoir. Une de ses premières décisions contient l'engagement de respecter les accords précédemment conclus avec le PDK. Le 5 août, le président Ahmed Hassan al-Bakr décrète une amnistie générale mais les Kurdes, jugeant trop lente l'application desdits accords, reprennent les combats en mai 1969. Encore peu assuré du soutien des autres forces politiques irakiennes, le Baas entame des pourparlers difficiles avec le PDK. Le gouvernement réussit à établir, le 11 mars 1970, un accord en 15 points contresigné par Mollah Moustapha Barzani.

### **III. — L'accord du 11 mars 1970 et le conflit de l'autonomie de 1974**

Par l'accord du 11 mars 1970, les Kurdes sont confirmés dans leurs droits essentiels, puisqu'ils obtiennent l'autonomie dans le cadre de la République irakienne dont l'un des leurs sera désormais le vice-président. Un plan de développement économique et social et une loi sur la réforme agraire sont mis au point. Après avoir remanié le gouvernement pour y permettre l'entrée de cinq ministres kurdes, le président Bakr fait amender la Constitution, le 17 juillet. Il y est désormais stipulé, pour la première fois, que le peuple irakien comprend

deux nationalités, l'arabe et le kurde. La langue kurde devient langue officielle, au même titre que l'arabe, dans la région kurde.

Bien que cet accord réponde en partie aux revendications kurdes les plus pressantes, les rapports ne se détendent pas entre le pouvoir central et Barzani. Une première contestation a trait au choix par le VIII<sup>e</sup> Congrès du PDK (juillet 1970) de Mohamed Habid Karim, son secrétaire général, pour exercer les fonctions de vice-Président de la République. Des attentats perpétrés contre Barzani et les siens, une politique d'arabisation pratiquée dans les zones pétrolières de Kirkouk, Mossoul et Khanaqine, considérées par les Kurdes comme partie intégrante du Kurdistan, et la fréquence des accrochages entre les milices kurdes qui ont conservé leurs armes, et l'armée ne favorisent pas la conclusion du Pacte national (Baas, PCI et PDK) proposé, le 13 novembre 1971, par Ahmed Hassan al-Bakr. L'année 1972 voit la tension s'aggraver. C'est sans doute à cette époque que Barzani entreprend de rechercher à l'extérieur, et plus précisément du côté de l'Iran, une aide matérielle. Durant l'été, le PDK menace Bagdad de déclencher une reprise générale des combats si une solution n'est pas apportée à bref délai. En octobre, dans un mémorandum en 23 points, Mollah Moustapha Barzani dénonce une fois de plus la politique de transfert de populations, et réclame un référendum pour décider du sort de Kirkouk. Le 17 novembre, le Baas y répond en dressant le tableau des réalisations déjà effectuées dans le cadre des accords de 1970 et dénonce la mauvaise volonté kurde.

Cependant que s'organise administrativement le Kurdistan resté sous le contrôle des partisans de Barzani depuis 1961, et que s'y renforcent les ins-

titutions révolutionnaires dont l'ARK est le fer de lance, d'autres Kurdes ralliés au pouvoir central représentent un courant hostile à la politique à « la ligne barzaniste ». Le PDK se trouvera lui-même plus tard divisé, puisque « les légalistes » (aux yeux de Bagdad) accepteront en décembre 1972 la Charte d'action nationale, prélude à la signature du Pacte national (Baas et PCI) et à la constitution du Front national progressiste. L'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani désolidarisé d'avec Barzani apporte également son soutien au pouvoir central qui sait exploiter habilement cette scission dans les rangs kurdes.

Le 21 juin 1973 Barzani n'hésite pas à faire appel à l'assistance militaire des Etats-Unis, offrant en contrepartie l'exploitation des gisements de Kirkouk à une compagnie pétrolière américaine (1). Le gouvernement irakien ne manque pas de dénoncer ce qu'il considère comme la preuve de la collusion du chef kurde avec les services de renseignement américains. La découverte du complot de Nazim Kazzar en juin 1973, puis la guerre d'Octobre accordent pourtant quelques répit. La rupture devient définitive entre le mouvement de Barzani et le gouvernement irakien, lorsque celui-ci décide de ne plus considérer le PDK insurgé comme le seul représentant du peuple kurde. Le PDK rallié, en rejoignant le Front progressiste, devient l'unique interlocuteur valable, et c'est sur lui que Bagdad s'appuiera pour faire appliquer la loi d'autonomie du Kurdistan du 11 mars 1974.

Cette loi proclamée (unilatéralement) par le président Bakr, conformément aux accords de 1970 et dans les délais prévus (quatre ans), institue au

(1) Interview donnée le 21 juin 1973 au *Washington Post*.

sein de la République irakienne une région autonome du Kurdistan divisée en trois provinces (Souleimaniyeh, Dohouk, Erbil) dont le chef-lieu est Erbil. Un Conseil législatif, élu par la population, et un Conseil exécutif, dont le président, choisi au sein de la première assemblée par le chef de l'Etat, a la confiance de la majorité, exercent le pouvoir politique. La région dispose d'un budget spécial. Son administration est compétente pour toutes les questions autres que celles concernant les ressources pétrolières, la défense et les affaires étrangères. Un ministre d'Etat, nommé par Bagdad, assure la liaison entre le pouvoir autonome et le pouvoir central. Cette loi est applicable sur toute la région à majorité kurde, selon le recensement de 1957. En sont exclus les districts de Sindjar, Khanaqine et Kirkouk. Le contre-projet de Barzani exigeait une plus grande indépendance des institutions autonomes, l'élection du président de l'exécutif qui serait également vice-Premier Ministre, un budget proportionnel au nombre d'habitants de la région et surtout l'intégration dans la région des précédents districts. Le PDK de Barzani, qui avait demandé une prorogation d'un an du délai (mars 1975), reste sans réaction. Après avoir proclamé une amnistie conditionnelle, le gouvernement promulgue au bout de quinze jours les premiers décrets d'application. Les partisans de Barzani regagnent aussitôt le maquis. Les cinq ministres kurdes sont évincés du gouvernement le 7 avril pour être remplacés par des personnalités kurdes ralliées dont le propre fils de Barzani, Obeidallah. Le 21 avril, Taha Mohieddine Maarouf est nommé vice-Président de la République, et un blocus économique coupe la zone Nord du reste du pays. Commence alors la guerre la plus féroce du Kurdistan : 60 000 peshmer-

gas s'opposent aux divisions irakiennes appuyées par l'aviation. En août 1974, Rawandouz est prise mais les Kurdes s'accrochent aux monts Zozek et Hamrin qui commandent « la route Hamilton », le cordon ombilical qui relie la rébellion à l'Iran. C'est par cette voie qu'arrivent armes, matériels et vivres que fournit le gouvernement iranien à Moustapha Barzani. Cet apport massif dont l'armement lourd n'est pas exclu (artillerie antiaérienne et canons de 155 mm) stoppe l'offensive de l'armée au seuil d'un hiver qui sera particulièrement rude. La tension entre l'Iran et l'Irak s'accroît de façon critique, tandis qu'un pays arabe (on sous-entend la Syrie) est également accusé d'apporter son aide au mouvement. Barzani fixe pour objectif à ses partisans « le renversement du régime irakien » et « l'instauration d'un régime démocratique parlementaire », envisageant même de proclamer unilatéralement l'autonomie du Kurdistan (1).

Soudain, la nouvelle surprenante éclate : le 6 mars 1975, l'Irak et l'Iran sont parvenus à un accord, stipulant que les « deux parties s'engagent à exercer sur leurs frontières un contrôle strict et efficace en vue de la cessation définitive de toutes infiltrations à caractère subversif ». C'est la fin de la rébellion kurde qui, mise devant le fait accompli, est brutalement coupée de l'indispensable soutien iranien. Les combats se poursuivent malgré tout jusqu'au 2 avril, date à laquelle l'armée irakienne investit le village de Galala où se trouvait l'un des quartiers généraux de Barzani. Ce dernier cherche asile en Iran où le rejoignent 250 000 réfugiés. Près de 70 % des peshmergas, bénéficiant des

(1) Interview donnée le 11 juillet 1974 au journal iranien *Elelaat*.

mesures successives d'amnistie décrétées par le gouvernement, se rendent aux autorités. De nombreux réfugiés après quelques semaines passées dans les camps en Iran, où les conditions de vie sont particulièrement difficiles, regagnent l'Irak. A la fin de 1976, 30 000 demeurent encore en Iran. Dans la région autonome la dissidence kurde privée de ses chefs historiques semble totalement désorganisée. Chacun s'efforce d'y reprendre une vie normale, mais les traces de cette douloureuse guerre sont longues à effacer aussi bien sur le terrain que dans les esprits.

#### IV. — La région autonome du Kurdistan (1975-1978)

Alors que se livraient les derniers combats, Bagdad accélérât la mise en œuvre du statut d'autonomie octroyé le 11 mars 1974 dans la partie du Kurdistan, où son autorité avait été restaurée. Le 25 septembre 1974, Hachem Akraoui est installé à la présidence du Conseil exécutif et Babakr al-Bachadari nommé président du Conseil législatif. Les 80 membres de cette assemblée, réunie pour la première fois le 5 octobre, sont désignés par le CCR faute de pouvoir organiser les élections normales.

La fin des hostilités pose le délicat problème des anciens peshmergas et de leurs familles. Les destructions de villages, une infrastructure de communications inutilisable, et surtout des règles de sécurité très strictes obligent les autorités à prendre des mesures contraignantes impopulaires. C'est ainsi que des déplacements de populations et des regroupements dans les zones où les Kurdes ne retrouvent pas leur cadre de vie traditionnel ont été opérés. D'autre part, comme cela se passe souvent et

malheureusement au lendemain de défaites, la reprise en main de la population s'exerce sans particulière douceur. Les organisations kurdes de l'extérieur, plus ou moins proches de Barzani, dénoncent les emprisonnements et les exécutions. L'armée irakienne poursuit en effet quelques petits groupes d'irréductibles, pour lesquels le combat n'est pas fini. La fin de l'année 1975 et les premiers mois de 1976 sont donc difficiles, et Saddam Hussein lui-même convient que des « mesures exceptionnelles de sécurité » (1) ont dû être prises : déplacements, éloignements...

Pour atténuer les effets de ces dispositions le gouvernement a lancé un vaste programme de reconstruction. En 1976, les investissements consacrés à la région autonome se sont chiffrés à 1 100 millions de dollars. Des routes, des hôpitaux, des écoles sont construits et de nouveaux villages modernes sont créés. Le secteur industriel est favorisé : Erbil (manufacture de cigarettes), Dohouk (usine de tissus kurdes), Souleimaniyeh (raffinerie de sucre)... L'agriculture, ressource traditionnelle de la région, n'est pas délaissée et des barrages (Bakhma près d'Erbil, Koulous à côté de Souleimaniyeh et le bassin de Makhmour) développent son système d'irrigation. Le tourisme peut également tirer parti d'une situation favorable, puisque l'été y est doux et que les montagnes offrent des possibilités d'aménagement de stations d'estivage. Enfin ce qui n'est pas de moindre importance pour le sentiment national kurde, l'Université de Souleimaniyeh, fondée en 1968, poursuit sa mission d'enseignement dans lequel l'étude de la

(1) Suivant les termes de Aziz al-Hajj auteur de *L'Irak nouveau et le problème kurde*.



langue et de la littérature kurde fait l'objet d'une particulière attention. Il convient cependant de noter que l'arabe, répandu dans tout l'Irak où il est communément utilisé dans l'administration, s'impose aux étudiants kurdes qui veulent poursuivre des études supérieures dans d'autres universités irakiennes ou dans le reste du monde arabe. Cette situation, qui semble irréversible, n'est pas sans susciter quelques appréhensions ou critiques chez les intellectuels kurdes soucieux de défendre leur particularisme. A Erbil, le Conseil exécutif aujourd'hui présidé par Ahmed Abdul Kader et le Conseil législatif (1) présidé par Mohamed Ali Amin exercent sans difficultés majeures un rôle que certains voudraient voir plus important.

Les imperfections ou les insuffisances de ce programme sont relevées par l'opposition kurde dont quelques représentants sont installés à l'étranger. Une Union nationale du Kurdistan (UNK), fondée à partir de l'UPK, en juin 1975, par Jalal Talabani (2), divisée en trois courants, marxiste, socialiste et libéral-démocrate, aurait son quartier général à Damas et annonce pouvoir disposer de 3 000 combattants. Un PDK-Comité préparatoire, fondé en décembre 1976, par d'anciens dirigeants du PDK hostiles à Barzani, tel Mahmoud Osman, et un PDK-Commandement provisoire, fondé en décembre 1975, regroupant les fidèles de Barzani (3), se partagent les derniers irréductibles kurdes. Depuis juin 1978 un regroupement se serait opéré autour de l'UNK avec le Mouvement socialiste du

(1) Le mandat de ce Conseil a normalement expiré en octobre 1977.

(2) Jalal Talabani après avoir servi le pouvoir central s'en était ensuite écarté. Un nouveau rapprochement avec Bagdad a échoué à la fin de 1977.

(3) Mollah Moustapha Barzani, vieilli et malade, se trouve aux Etats-Unis où il ne semble plus guère avoir d'activités politiques.

Kurdistan d'Ali Askari et l'Association des marxistes-léninistes pour le Kurdistan. D'autre part, compte tenu de la persistance de certaines divergences entre baassistes et communistes, ces derniers, qui ont gardé des liens traditionnels avec les Kurdes peuvent espérer obtenir auprès d'eux, dans les périodes de tension, quelque appui.

L'omniprésence de l'armée irakienne dans la région autonome et une lassitude manifeste de la population, plus soucieuse dans son ensemble de paix que de guerre, devraient exclure un retour aux affrontements généralisés d'autrefois. Cependant, il subsiste ici et là des foyers de guérilla (attaques de postes militaires, embuscades, attentats et enlèvements) comme l'a reconnu le gouvernement (1), engendrant de ce fait la répression. La contestation, dans la mesure où elle voudrait — ou pourrait — s'exercer, prendrait-elle cette fois une forme plus démocratique ? La question reste posée. Il n'en reste pas moins que la vigilance des autorités à l'égard de la région autonome ne s'est pas relâchée. L'annonce, en juin 1978, d'une reprise localisée des combats, à laquelle ne seraient pas indifférents les communistes (2), montre que les dirigeants baassistes, pour conduire à son terme cette expérience difficile, mais unique dans le monde arabe, ont encore quelques oppositions à vaincre.

(1) Déclaration de Tarek Aziz, ministre de l'Information, le 30 juillet 1977.

(2) Le comité central du pcr, dans un rapport politique de cette période, avait critiqué la manière dont le Baas concevait l'autonomie du Kurdistan, ce qui avait provoqué une violente réponse de l'hebdomadaire officieux *al-Rased*.

## CHAPITRE VII

### L'IRAK DANS LE MONDE ARABE D'AUJOURD'HUI

Depuis 1968, l'Irak a connu des mutations profondes : le Baas a dû affermir son assise avant de songer à partager certaines responsabilités du pouvoir avec les autres forces progressistes de la nation. Il est venu à bout, non sans mal, de la révolte des Kurdes avant de conduire l'autonomie de leur région. Il s'efforce de maîtriser les tensions confessionnelles entre des communautés très jalouses de préserver leur particularisme. Enfin et surtout l'Irak, après avoir réussi la nationalisation de ses ressources pétrolières, a entrepris de se doter d'une économie moderne et diversifiée, qui doit assurer son indépendance. Cette vigilance à l'intérieur et la constitution d'un Etat fort contribuèrent à maintenir isolé le pays, dont le seul et véritable allié fut alors l'Union soviétique. Depuis, dégagés des contraintes et libérés des menaces réelles ou présumées, dont la Syrie resta le symbole maintes fois exprimé, les dirigeants irakiens cherchent à normaliser leurs relations avec leurs voisins arabes et iranien du Golfe. Ils veulent, en effet, jeter les bases d'une entente régionale concernant la sécurité d'une zone vitale pour l'essor économique de chacun. D'un autre côté, l'Irak révolutionnaire retrouve sa voca-

tion première en adoptant à l'égard du conflit israélo-arabe une position radicale faisant ainsi de Bagdad la capitale active du Front de la fermeté.

## I. — L'Irak et l'Union soviétique

Second pays arabe après l'Egypte — et aujourd'hui resté le seul — à avoir conclu avec l'Union soviétique, le 9 avril 1972, un traité d'amitié et de coopération, l'Irak baassiste n'a pas toujours connu des moments faciles avec ce puissant partenaire.

Les rapports entre le Baas et l'URSS ont d'abord été placés sous le signe de la méfiance, les dirigeants soviétiques ayant gardé en mémoire la répression dont furent l'objet les communistes irakiens lors du premier et court (8 février-10 novembre 1963) passage au pouvoir du Baas. A ce sentiment s'ajoutaient la guerre contre les Kurdes, alors bien considérés par Moscou, et l'hostilité manifestée par Bagdad à l'égard de Nasser (1). Ce fut la politique pétrolière de l'Irak qui servit de support au rapprochement des deux pays : après un premier accord conclu le 21 juin 1969 entre l'INOC et la société Machino-Export, l'Irak et l'URSS signent, le 4 juillet 1969, un accord de coopération économique et technique concernant l'exploitation des gisements de Roumaila-nord et un prêt de 60 millions de roubles. Ces accords sont suivis, la même année, par deux autres ayant trait à la coopération nu-

(1) Après l'abandon du projet de fédération République arabe unie (Egypte)-Syrie-Irak, à la suite du putsch nassérien manqué du 18 juillet 1963 à Damas, les présidents Nasser et Abdel Salam Aref signent un accord d'union le 25 mai 1964, qui institue un Conseil présidentiel irako-égyptien et un commandement militaire coordonné. Cette institution qui péreclita au fil des ans, fut supprimée après le coup d'Etat de juillet 1968.

cléaire et à l'exploitation des ressources piscicoles. Le 3 août 1970, le vice-président du ccr, Saddam Hussein, se rend pour une première visite officielle à Moscou. L'accueil n'y est pas des plus chaleureux, les divergences persistant sur la question de la paix au Proche-Orient. Ce sujet restera d'ailleurs le principal, sinon le seul, point de friction véritable entre les deux gouvernements.

La mort de Nasser, le 28 septembre 1970, et l'accession au pouvoir de Anouar al-Sadate marquent la nouvelle étape qui est celle du renforcement des relations soviéto-irakiennes. Il apparaît déjà en effet aux dirigeants de Moscou que l'Égypte de Sadate (en juin 1971 le courant pro-soviétique du régime égyptien est éliminé) risque de prendre quelque distance vis à vis de l'URSS. Le 8 avril 1971, un nouveau prêt de 80 millions de dinars est accordé pour la réalisation de projets de développement et le vice-président du Conseil soviétique, Vladimir Novikov, se rend à Bagdad en juin. Le 23 juin 1971, un protocole de coopération est signé. Sur le plan intérieur irakien l'évolution est manifeste puisque, le 13 novembre 1971, le président Bakr publie la Charte d'action nationale à laquelle souscrit en décembre le PCI. Le 10 février 1972, Saddam Hussein entreprend un second voyage à Moscou. L'accueil y est cette fois très amical. Deux mois plus tard, le 7 avril, c'est au tour d'Alexis Kossyguine de venir en visite en Irak. Le 9, il signe donc avec le président Bakr le traité d'amitié et de coopération qui consacre la collaboration des deux pays dans tous les domaines. Saddam Hussein en a suivi personnellement les négociations.

Le texte du traité accorde beaucoup de place aux échanges économiques et techniques dans les secteurs de l'agriculture,

de l'industrie, de l'exploitation du pétrole, des télécommunications et des transports et à la formation des cadres et techniciens irakiens. La science, l'art et la littérature, la santé, la presse, la radio, le tourisme sont également concernés. Le domaine militaire, on le constatera par la suite, est sans doute privilégié puisque l'armée irakienne sera équipée de matériels soviétiques et que son encadrement sera formé à la doctrine et aux techniques militaires soviétiques. Deux articles du document en précisent la nature des relations : « en cas de circonstances mettant en danger la paix ou constituant pour l'une des deux parties une menace à la paix ou une violation de la paix, les deux parties se consulteront immédiatement en vue de coordonner leur position pour éliminer le danger ou restaurer la paix » (art. 8). « Dans l'intérêt de la sécurité des deux pays, les hautes parties contractantes s'engagent à développer leur coopération afin de renforcer leurs capacités défensives » (art. 9). Valable quinze ans, le traité est renouvelable tous les cinq ans par tacite reconduction. L'effet immédiat de cet accord est d'abord de rompre en partie l'isolement de l'Irak au sein du monde arabe (1) et de consolider la position intérieure du régime : le 14 mai 1972, deux ministres communistes entrent au gouvernement et, le 17 juillet 1973, le PCI adhère, aux côtés du Baas, au Pacte national.

Entamée dans les meilleures conditions dans le domaine économique si l'on en juge par le nombre de projets communs réalisés à ce jour, la coopération sur le plan politique est renforcée par la première visite d'un chef d'Etat irakien — le président Bakr — à Moscou, le 14 septembre 1972. Depuis les visites et échanges se poursuivent de manière régulière sinon fréquente. Cependant la chaleur des rapports n'exclut pas l'apparition de divergences sur quelques points essentiels. Ainsi le conflit israélo-arabe. L'Union soviétique reste toujours favorable à un règlement pacifique de la crise même lorsqu'elle est hostile à certaines formes de concessions ou quand elle apporte son soutien politique et son appui matériel en cas de guerre. De son côté l'Irak, opposé à tout règlement qui consacrerait l'existence d'Israël, anime le Front du refus. L'initiative de paix du président Sadate de se rendre le 19 novembre 1977 à Jérusalem pour y rencontrer les dirigeants israéliens dénoncée à la fois par l'URSS et l'Irak n'a pas pour autant rapproché les points de vue. Le communiqué commun publié à l'issue du voyage de Saddam Hussein à Moscou, en décembre 1978, fait

(1) Le 1<sup>er</sup> juin l'IPC est nationalisée.

apparaître la persistance de ces divergences (1) concernant le conflit israélo-arabe. D'autre part, l'Union soviétique souhaiterait sans doute que le Front national progressiste fasse une place plus grande au PCI et que cette formation puisse jouer un rôle plus effectif dans la vie politique de l'Irak.

Ces divisions ne peuvent pourtant être qualifiées de passagères ou mineures car elles touchent à des points de politique intérieure et extérieure essentiels. L'ouverture économique et aussi politique pratiquée par Bagdad en direction des pays occidentaux, une recherche de diversification des fournisseurs en matériels militaires, sans remettre en question le traité d'amitié et de coopération entre l'Irak et l'URSS, peuvent néanmoins modifier sensiblement la nature de rapports jusqu'à maintenant privilégiés.

## II. — L'Irak et la Syrie

La nature des relations qui existent entre l'Irak et la Syrie est à l'image des rapports entre les partis Baas irakien et syrien. Arrivé au pouvoir en même temps, en 1963, d'abord à Bagdad puis un mois plus tard à Damas, le Baas subit en Irak une éclipse de novembre 1963 à la révolution du 17 juillet 1968. La Syrie, durant cette période, accueille les baassistes irakiens pourchassés. L'éloignement, le 23 février 1966, des chefs historiques syriens Aflak et Bitar, leur font chercher refuge à Bagdad. Le coup d'Etat qui a porté dans cette capitale l'équipe Ahmed Hassan al-Bakr-Saddam Hussein matérialise la victoire des options baassistes du syrien Michel Aflak qui fait désormais figure, sur les rives du Tigre, de gardien de la doctrine.

Longtemps une opposition fondamentale, entrecoupée de brèves éclaircies, se manifesta aussi bien dans les relations entre les deux Etats qu'au niveau du Baas. Deux Commandements

(1) Il faut y ajouter celles concernant l'engagement soviétique aux côtés de l'Ethiopie dans la lutte contre les maquis de l'Erythrée soutenus par les pays arabes.

nationaux (panarabes) siègent désormais le premier à Bagdad, l'autre à Damas et les instances responsables ne cachaient plus depuis longtemps leur intention de renverser, au niveau du Parti, la tendance majoritaire. La célébration annuelle de la fondation du Baas, les congrès des Commandements nationaux ou des Directions régionales étaient l'occasion de violents échanges verbaux. La réconciliation entre les deux régimes butait sur des obstacles apparemment irréductibles, malgré quelques similitudes frappantes dans le système politique (un Front national progressiste), la doctrine économique (prédominance du secteur étatique mais présence d'un secteur privé, coopération avec les pays socialistes mais ouverture vers l'Occident) et les alliances (l'Union soviétique). Si le cadre est parfois le même, du moins les hommes au pouvoir et qui l'animent sont-ils différents par les origines, les caractères et les ambitions. A Damas le Baas est d'essence militaire alors qu'à Bagdad la prééminence du Parti sur l'Armée demeure.

Bien que la géographie commande que les deux pays établissent une coexistence durable du fait d'une étroite interdépendance agricole (l'Euphrate et la Djezireh) et industrielle (le pétrole) c'est sur ces deux premiers points que le contentieux commença et demeura le plus important. La construction de barrages sur l'Euphrate d'abord en Turquie (Kapan) puis en Syrie (Tabqa) provoque un désaccord avec l'Irak sur la répartition du volume des eaux, car elle risque de remettre en question son propre programme d'irrigation. La signature d'un accord tripartite en août 1974 (non appliqué), l'intervention de la Ligue arabe en 1975, la médiation de l'Arabie Saoudite la même année, le refus du général Hafez al-Assad de se rendre au sommet qui se tient en septembre 1975 à Riyad sont quelques-unes des étapes de ce différend qui perdit beaucoup de son acuité depuis que le grand projet irakien du Tharthar fut réalisé. La situation fut bien plus délicate en ce qui concerne le pétrole. Au lendemain de la nationalisation de l'IPC (1<sup>er</sup> juin 1972) par l'Irak, la Syrie avait suivi la même voie en nationalisant les oléoducs de cette compagnie qui transportaient le pétrole irakien à travers son territoire jusqu'au terminal de Banias et à la raffinerie de Homs. Les pourparlers sur le montant des redevances s'avéraient de plus en plus difficiles à chaque nouvelle demande de hausse de la part de Damas. Entre-temps l'Irak poursuivait la construction au nord de l'oléoduc Kirkouk-Dortyol à travers la Turquie et l'aménagement au sud de son système d'évacuation par Bassorah. Faute de parvenir à un accord sur le prix des redevances et en raison surtout de considérations d'ordre politique



(attitude de la Syrie dans les conflits israélo-arabe et libanais)  
Bagdad procéda à la fermeture de l'oléoduc en avril 1976.

La question kurde elle-même ne fut pas absente du débat, l'Irak accusant la Syrie d'entretenir sur son territoire quelques groupes de Kurdes autour de Jalal Talabani et de les utiliser à des fins d'attentats contre les biens et les personnes sur le territoire irakien. La recrudescence d'actions de ce genre depuis 1976, que ce soit en Irak ou en Syrie, dans lesquelles les Kurdes ne sont d'ailleurs pas toujours impliqués, et les dénonciations auxquelles ces manœuvres donnèrent lieu tant à Bagdad qu'à Damas ont été le signe le plus visible de la persistance des tensions.

La guerre du Liban impliqua directement la Syrie (intervention militaire depuis le 21 mai 1976) et indirectement l'Irak (appui au Mouvement national libanais). Le général Assad fut soupçonné par les dirigeants irakiens de vouloir réaliser, à cette occasion, autour de la Syrie un système d'alliances regroupant le Liban, la Jordanie et une Palestine retrouvée reprenant ainsi, à son compte, le projet de « Croissant fertile » autrefois cher à Nouri Saïd. Le maintien de la présence armée syrienne au Liban, comme l'invasion israélienne du Sud-Liban en mars 1978, l'affaiblissement des Palestiniens et la neutralisation des forces progressistes libanaises qui en résultèrent furent autant de reproches adressés au régime du général Assad.

Les conditions du déroulement du conflit israélo-arabe sont elles aussi appréciées de façon différente dans les deux capitales. L'acceptation d'un cessez-le-feu par la Syrie, en octobre 1973, au moment où l'Irak, déjà engagé sur le front avec 13 000 hommes et 250 chars, s'apprêtait à lancer une contre-offensive avec de nouvelles troupes, puis la signature de l'accord de désengagement syro-israélien du 31 mai 1974 sont considérées par Bagdad comme une faiblesse inadmissible et une trahison de la cause arabe. Le voyage du président Sadate à

Jérusalem et les pourparlers égypto-israéliens qui s'ensuivent après la réunion de Camp David rassemblent à Bagdad, sous la présidence de Hassan al-Bakr, tous les pays arabes. C'est l'occasion de retrouvailles entre l'Irak et la Syrie. Une Charte d'action nationale commune consacre leur réconciliation et la normalisation de leurs rapports et un haut comité commun prépare les grandes lignes de la coopération future.

### III. — L'Irak et le Golfe

L'Irak tient essentiellement à sa qualité de pays riverain du Golfe. Sur quelques kilomètres se trouvent concentrées là les seules installations portuaires dont il dispose pour évacuer son pétrole. Oum Qsar, port aussi militaire, en est le gardien et à Bassorah siège un Centre universitaire d'études sur le Golfe fort réputé. La vulnérabilité de cette zone stratégique exigeait que l'Irak puisse s'associer à un dispositif collectif de sécurité. Il convenait donc qu'auparavant soient réglés plusieurs litiges frontaliers qui l'opposaient à ses voisins immédiats.

Le conflit avec l'Iran a son origine dans la démarcation des frontières fluviales du Chatt al-Arab. Cette querelle avait pris, à partir de 1958, une dimension plus vaste en raison de l'importance économique croissante de la région et parce que l'Irak et l'Iran se trouvaient inscrits au sein d'alliances internationales opposées. Un traité, en juillet 1937, avait d'abord résolu le problème en faveur de Téhéran, ce qui avait d'ailleurs soulevé une vive opposition en Irak. Le 19 avril 1969, l'Iran dénonce officiellement cet accord et les deux armées sont prêtes à s'engager. A ce facteur de tension s'ajoutent la question kurde, le PDK commençant à nouer des

relations avec les autorités iraniennes, la présence en Irak d'une importante communauté iranienne (300 000 à l'époque) qui, du fait de son appartenance religieuse, se fondait dans la turbulente communauté chiite (1) d'Irak, et enfin, l'existence dans l'Arabestan iranien (aujourd'hui Khouzestan) d'un Front de libération indépendantiste soutenu, comme le mouvement autonomiste du Balouchistan, par Bagdad. Le désengagement de la Grande-Bretagne, en 1971, sert de prétexte au chah d'Iran pour occuper, le 30 novembre 1971, les deux îles Tomb et l'île d'Abou Moussa qui contrôlent le détroit d'Hormuz. Quelques années plus tard il assistera le sultan d'Oman dans sa lutte contre les maquisards du Dhofar. Le 3 décembre 1971, Bagdad rompt ses relations diplomatiques avec Téhéran et s'engage un peu plus aux côtés des groupes révolutionnaires. De nombreuses médiations (la Turquie, l'URSS, l'ONU...) entrecoupées de combats, aboutissent à la reprise des relations en octobre 1973. Le différend rebondit pourtant au début de l'année 1974, provoquant de nouveaux affrontements armés (région de Badra) et nécessitant l'envoi d'une mission du Conseil de sécurité : le cessez-le-feu est obtenu le 7 mars 1974 et une médiation arabe (Egypte, Jordanie) est suggérée lors du sommet arabe de Rabat d'octobre 1974. La guerre au Kurdistan, entretenue par l'Iran, fait rage, lorsque, le 6 mars 1975, l'Irak et ce pays signent, sous les auspices de l'Algérie, les accords qui mettent fin indirectement à la rébellion kurde et règlent le conflit frontalier du Chatt al-Arab. La frontière est délimitée selon la ligne de thalweg,

(1) L'ayatollah Khomeiny, chef spirituel des chiites et farouche opposant au régime impérial, vivait en exil en Irak, à Nedjef, depuis 1963. Il a, en 1978, gagné la France.

la frontière terrestre correspondant à celle définie par le protocole de Constantinople de 1913. Depuis, les relations entre l'Irak et l'Iran demeurent en général bonnes, chacun s'efforçant de préserver l'acquis. Ainsi, la crise de régime qui secoue l'Iran durant toute l'année 1978 est suivie par Bagdad avec attention et crainte sans que la situation soit exploitée par les dirigeants baassistes.

Afin de renforcer la cohésion des Etats arabes riverains, Bagdad achève de normaliser ses relations avec le Koweït. Les revendications irakiennes sur cette principauté, autrefois rattachée à la province ottomane de Bassorah, sont anciennes. En 1938 et 1939, le Conseil législatif koweïtien s'était même prononcé en faveur du rattachement à l'Irak. Des projets de fédération sont encore étudiés en 1958 lors de l'éphémère création de Fédération irako-jordanienne. Le 19 juin 1961, l'indépendance du Koweït est proclamée, mais le 29 juin les forces britanniques (5 000 hommes) doivent garantir celle-ci, l'Irak refusant d'abandonner ses prétentions. Il ne reconnaîtra finalement l'Etat de Koweït que le 4 octobre 1963, les forces britanniques ayant été relevées par des contingents arabes (4 000 hommes). Le 10 octobre, un accord délimitant les frontières est conclu entre les deux pays sur la base de l'accord anglo-irakien de 1932 (1), délimitant également les frontières entre l'Irak et l'Arabie Saoudite. Après quelques incidents — délimitation des zones pétrolières sur le plateau continental, accrochage de Safwan en 1966 et occupation irakienne de Raudatain en avril 1967 — l'attaque du poste d'al-Samita, le 20 mars 1973, relance plus violemment le conflit : Koweït ferme ses frontières et décrète l'état d'urgence. La médiation d'autres pays arabes (Liban, Jordanie, Bahreïn, Egypte puis Algérie et Arabie Saoudite) ramène le calme dans les esprits. Le différend demeure et porte cette fois sur les îles de Bou-biane et Warba, dont la souveraineté est revendiquée par l'Irak. Ces îlots revêtent, en effet, une importance stratégique particulière pour la marine irakienne qui ne dispose que du port d'Oum Qasr. En 1977, le litige rebondit, et une commission mixte se réunit à la mi-juillet pour trouver une solution au contentieux. Des entretiens ont lieu au niveau des ministres

(1) Accord conclu entre le Premier Ministre irakien, Nouri Saïd et le résident britannique dans le Golfe.

qui ont permis de trouver un compromis : les îles restant la propriété du Koweït seraient louées à l'Irak.

Les règlements de ces anciens et longs litiges ont libéré l'Irak de lourds handicaps, qui bloquaient quelques-unes de ses initiatives en matière de politique étrangère. Depuis la guerre de 1973, les pays arabes pétroliers ont pris conscience à la fois de la force que leur conférerait la possession de ressources énergétiques et de la vulnérabilité des installations pétrolières comme des institutions étatiques. Autour de l'Arabie Saoudite, les pays conservateurs tentèrent de s'organiser en s'assurant du soutien de l'Iran dont la puissance politico-militaire palliait leur propre insuffisance dans ce domaine. Encore convenait-il que le Chah ne profita pas de sa situation pour tenter de s'imposer comme l'unique « gendarme » du Golfe. Seul pays arabe progressiste de la région, de surcroît lié par un traité d'amitié avec l'Union soviétique, l'Irak, considéré comme suspect, du fait de ses relations avec des mouvements de libération et avec les forces de gauche opérant dans la région (Koweït, Bahreïn et Oman), se trouvait dès lors dans une position inconfortable. En novembre 1976, une conférence dite de « sécurité du Golfe » réussit à se tenir à Mascate, mais n'aboutit à aucun résultat appréciable, chaque participant ayant le souci de maintenir les positions que lui valait son appartenance à un camp idéologique déterminé. Depuis les conversations ont repris de manière bilatérale sans enregistrer de notables progrès.

Avant d'arriver à la conclusion d'un Pacte de sécurité collective, comme le souhaitait l'Iran car il y aurait occupé la première place du fait de sa puissance militaire, il semble que les pays arabes veulent s'orienter vers la réalisation d'un programme de coopération économique régionale, qui concernerait la liberté de navigation et des communications dans la zone. L'Irak paraît, quant à lui, fortement convaincu de sa nécessité. Mais il songe également à moderniser, et à renforcer une flotte de guerre dont les matériels insuffisants ne l'autorisent pas, pour l'instant, à prétendre tenir un rôle militaire correspondant à ses ambitions.

#### IV. — L'Irak et le conflit israélo-arabe

L'Irak, qui n'appartient pas aux pays dits « du champ de bataille », a toujours été celui des pays arabes non directement engagés, dont la partici-

pation à l'effort de guerre dans le domaine militaire a été la plus importante.

Lors du dernier affrontement d'octobre 1973 le gouvernement irakien, après avoir rétabli ses relations diplomatiques avec l'Iran, le 7 octobre, afin de pouvoir dégager ses troupes du front du Kurdistan, met ses forces à la disposition des commandements militaires égyptien et syrien. 13 000 hommes et 250 chars sont envoyés sur le front syrien, et sont engagés dès le 12 octobre. Depuis le 7 déjà, des avions irakiens participent aux combats sur le front égyptien. Le 21 octobre, deux nouvelles divisions irakiennes sont dépêchées en Syrie afin de prendre part, le 23, à une contre-offensive générale. Mais en apprenant indirectement l'acceptation d'un cessez-le-feu par la Syrie et l'Égypte, l'Irak décide le retrait immédiat de ses divers contingents de tous les fronts. Le gouvernement de Bagdad veut ainsi manifester son amertume de n'avoir pas été mis au courant des dispositions syro-égyptiennes avant comme après les hostilités, et son désaccord quant à la cessation d'une guerre qu'il aurait voulu voir conduire jusqu'à son terme, c'est-à-dire la défaite définitive et complète de l'ennemi israélien.

La diplomatie des « petits pas » appliquée par Henry Kissinger et les négociations qui aboutissent d'abord à l'accord égypto-israélien du 18 janvier 1974, puis à l'accord syro-israélien du 31 mai sont sévèrement critiquées par l'Irak : membre du Conseil de Sécurité, il ne participe pas au vote de la résolution instituant une force d'observateurs sur le front du Golan, et conteste la version syrienne qui présente l'événement comme « une victoire à la fois politique et militaire ». Le nouvel accord égypto-israélien du 4 septembre est considéré par Bagdad comme « une grave défaite pour la cause arabe ». En affichant avec beaucoup de fermeté et de conviction des positions aussi radicales, l'Irak se fait le chef de file de quelques pays arabes, l'Algérie, la Libye, le Yémen du Sud qui, à quelques nuances près, tiennent le même langage au sujet du

conflit israélo-arabe, c'est-à-dire manifestent une opposition totale à un règlement négocié du conflit avec Israël dont la destruction, en tant qu'État, doit être la seule solution.

Cette intransigeance persistante qui a pour fondement « la destruction de l'entité sioniste » se traduit dans les faits par le soutien actif apporté aux organisations palestiniennes dont les convictions sont identiques. Le Front de Libération arabe (FLA) d'Ahmed Abdul Rahim et d'Abdel Wahab Kayali (1) formé à l'idéologie du Baas, le Front de Lutte populaire palestinien (FLPP) de Samir Ghoche, le Front populaire de Libération de la Palestine (FPLP) de Georges Habache, et quelques organisations plus marginales regroupant des dissidents (une partie du FPLP — Commandement général d'Abou Abbas devenu Front palestinien de Libération, le FPLP —, Opérations extérieures de Waddi Haddad (2) et Abou Khaled et le groupe du Fath d'Abou Nidal) appartiennent à ce Front du refus dont le siège est à Bagdad. La réunion, au Caire, en mars 1977, du XIII<sup>e</sup> Congrès national palestinien (CNP) a montré le rôle non négligeable de cette tendance palestinienne la plus dure, et le poids qu'elle pouvait encore avoir face au courant modéré majoritaire dans l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) de Yasser Arafat.

L'annonce, le 9 novembre 1977, de l'intention du président Sadate de se rendre à Jérusalem, les conditions de sa rencontre avec les dirigeants israéliens du 19 au 21 novembre suscitent dans le monde arabe des attitudes diverses et souvent nuancées. La réaction de l'Irak est, quant à elle, sans équivoque : le 16 novembre, le Commandement national du Baas condamne l'initiative du président Sadate, qu'il qualifie de « déviation dangereuse » et impute la responsabilité de la situation actuelle à « tous les régimes (Égypte, mais aussi Syrie) qui ont accepté les résolutions 242 (3) et 338 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ». Dans le camp des opposants, la Libye prend l'initiative de proposer une conférence au sommet restreint des pays hostiles, mais la constitution d'un front antiégyptien et la convocation de cette réunion sont rendues difficiles par le conflit qui oppose Bagdad et Damas.

(1) Abdel Wahab Kayali, fondateur du FLA, n'a pas été reconduit dans ses fonctions au sein du Commandement national du Baas.

(2) Décédé à Berlin le 31 mars 1978. Ce groupe serait revenu dans le sein du FPLP.

(3) La résolution 242 prévoit la reconnaissance d'Israël en échange de l'évacuation des territoires occupés depuis juin 1967, et le rejet par l'OLP du projet de création d'un État indépendant sur une partie seulement du territoire palestinien.

Les dirigeants irakiens acceptent finalement d'envoyer une délégation, mais d'un rang inférieur, au sommet qui s'ouvre le 2 décembre à Tripoli. D'entrée de jeu l'Irak et le Front du refus palestinien adoptent une position maximaliste exigeant que la Syrie, représentée par le général Assad, dénonce la résolution 242. Le 5 décembre, la délégation irakienne décide de se retirer de la conférence parce que « tous les participants (Libye, Algérie, Syrie, Yémen du Sud, OLP) sont favorables à une solution négociée du conflit israélo-arabe ». Dans une conférence de presse le chef de la délégation, Taha Yassin Ramadhan, réprécise la position irakienne :

- dénonciation des résolutions 242 et 338 ;
- rejet de toute négociation avec Israël ;
- retrait des forces syriennes du Liban parce que leur intervention a contribué à affaiblir d'une manière décisive la Résistance palestinienne et le Mouvement national libanais ;
- octroi de la liberté d'action aux commandos palestiniens à partir du Golan.

L'Irak ne participe pas à la signature, le 5 décembre, des résolutions de Tripoli qui invitent les pays arabes à soutenir économiquement, financièrement et militairement la Syrie, « désormais seul Etat de la confrontation et principale base de résistance face à Israël ». Le même jour l'Égypte décide de rompre ses relations diplomatiques avec la Syrie, l'Algérie, la Libye, le Yémen du Sud et l'Irak.

Un an plus tard, en décembre 1978, l'échec de l'entreprise de paix égypto-israélienne, du moins dans l'immédiat, est attribué au poids représenté par la nouvelle cohésion du monde arabe exprimée lors de la conférence de Bagdad en novembre. Pour obtenir ce résultat, les dirigeants irakiens ont notablement assoupli une position volontiers maximaliste. Toujours décidés à unir leurs efforts pour chasser les Israéliens des territoires occupés depuis 1967 et pour reconquérir Jérusalem-Est, les pays arabes restent ouverts à une négociation globale sur le Proche-Orient dans le cadre des Nations Unies. La nouvelle attitude de l'Irak semble présager que ses dirigeants ne sont plus désormais opposés à se tenir écartés d'une telle négociation.



## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- ALEM (J.-P.), *Le Proche-Orient arabe*, PUF, 1977 (« Que sais-je ? »).
- AMJET (J.-P.), *Les civilisations antiques du Proche-Orient*, PUF, 1971 (« Que sais-je ? »).
- FLORY (M.) et MANTRAN (R.), *Les régimes politiques des pays arabes*, PUF, 1968 (« Thémis »).
- HAIJ (Aziz al-), *L'Irak nouveau et le problème kurde*, Editions Khayat, 1977.
- HARRIS (G. L.), *Iraq. Its people, its society, its culture*, New Haven, 1958.
- KHADDURI (Majid), *Independant Iraq. A study in Iraqi politics since 1932*, Londres, Oxford University Press, 1960.
- *Republican Iraq. A study in Iraqi politics since the revolution of 1958*, Londres, Oxford University Press, 1969.
- *Socialist Iraq. A study in Iraqi Politics since 1968*, Washington, The Middle East Institute, 1978.
- KIMBALL (Lorenzo Kent), *The changing pattern of political power in Iraq, 1958 to 1971*, New York, Robert Speller and Sons, 1972.
- O'BALANCE (F.), *The Kurdish revolt (1961-1970)*, Londres, Faber, 1973.
- RODINSON (M.), *Islam et capitalisme*, Editions du Seuil, 1966.
- *Marxisme et monde musulman*, Editions du Seuil, 1972.
- RONDOT (Pierre), *Les chrétiens d'Orient*, J. Peyronnet, 1955.
- *L'Islam et les musulmans d'aujourd'hui*, L'Oronte (2 tomes) 1965.
- *Destin du Proche-Orient*, Editions du Centurion, 1959.
- RONDOT (Philippe), *La Syrie*, PUF, 1978 (« Que sais-je ? »).
- ROSSI (P.), *L'Irak des révoltes*, Editions du Seuil, 1962.
- SOURDEL (D.), *L'histoire des Arabes*, PUF, 1976 (« Que sais-je ? »).
- *L'Islam*, PUF, 1975 (« Que sais-je ? »).
- VANLY (I. C.), *La question nationale du Kurdistan irakien*, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1970.
- VERNIER (B.), *Armée et politique au Moyen-Orient*, Payot, 1966.
- *L'Irak d'aujourd'hui*, Armand Colin, 1962.

Le ministère de l'Information irakien diffuse une revue en langue française, *L'Irak aujourd'hui*, BP 4074, Bagdad. D'autre part le Centre culturel de l'ambassade d'Irak à Paris, 11, rue de Tilsitt, Paris (16<sup>e</sup>), dispose d'une abondante documentation en arabe, français ou anglais.

Une mention particulière doit être réservée aux Fiches du monde arabe (FMA) publiées sous la direction de Lucien GEORGE, diffusées à partir de Chypre, et qui sont extrêmement précieuses pour leurs résumés politiques et économiques, régulièrement mis à jour (BP 11-2295, Beyrouth et BP 5026, Nicosie).

# TABLE DES MATIÈRES

<b>CHAPITRE PREMIER. — Le pays et les hommes</b> .....	3
I. Les grandes régions naturelles, 4. — II. Le peuplement, 7. — III. Les agglomérations et voies de communication, 14.	
<b>CHAPITRE II. — L'histoire, des origines à 1958</b> .....	17
I. La période antique, 17. — II. Les Empires indo-européens, 20. — III. La conquête arabe et l'Empire abbasside, 21. — IV. Les invasions mongoles et la période ottomane, 24. — V. Le mandat britannique, 26. — VI. L'Irak hachémite indépendant, 28.	
<b>CHAPITRE III. — L'Irak révolutionnaire (1958-1978)</b> .	32
I. Le renversement de la monarchie hachémite, 32. — II. Le régime du général Kassem, 33. — III. Les coups d'Etat de 1963 et le régime du maréchal Aref, 38. — IV. La succession du maréchal Aref et les révolutions des 17 et 30 juillet 1968, 42. — V. Le gouvernement du président Ahmed Hassan al-Bakr, 43.	
<b>CHAPITRE IV. — Les institutions et la vie politique, administrative et sociale</b> .....	51
I. Le Baas, doctrine et organisation, 51. — II. Les autres organisations politiques et le Front national progressiste, 60. — III. La Constitution, le Conseil de commandement de la révolution et le gouvernement, 63. — IV. L'organisation administrative et judiciaire, 67. — V. La vie culturelle, 69. — VI. La vie religieuse, 72. — VII. Les Forces armées irakiennes, 76.	
<b>CHAPITRE V. — La vie économique</b> .....	78
I. L'agriculture et les réformes agraires, 79. — II. Le pétrole et le gaz, 84. — III. Les industries, 88. — IV. Le commerce extérieur, 91. — V. La politique monétaire, le budget et le plan de développement, 94.	
<b>CHAPITRE VI. — La question kurde</b> .....	99
I. Le mouvement national kurde, 99. — II. Les premières insurrections (1961-1970), 102. — III. L'accord du 11 mars 1970 et le conflit de l'autonomie de 1974, 104. — IV. La région autonome du Kurdistan (1975-1978), 109.	
<b>CHAPITRE VII. — L'Irak dans le monde arabe d'aujourd'hui</b> .....	113
I. L'Irak et l'Union soviétique, 114. — II. L'Irak et la Syrie, 117. — III. L'Irak et le Golfe, 120. — IV. L'Irak et le conflit israélo-arabe, 123.	
<b>BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE</b> .....	127

Imprimé en France, à Vendôme

Inprimerie des Presses Universitaires de France

1979 — N° 26 446  
INSTITUT KURDE DE PARIS

93



# Que sais-je?

## COLLECTION ENCYCLOPÉDIQUE

*fondée par Paul Angoulvent*

### *Derniers titres parus*

- |      |  |      |   |
|------|--|------|---|
| 1726 | La Tchécoslovaquie<br>(J. BÉRENGER)                                  | 1749 | Les manipulations vertébrales<br>(Fr. LE CORRE)                   |
| 1727 | Les échanges internationaux<br>(M. GODET et O. RUYSSSEN)             | 1750 | La Bretagne et les Bretons<br>(M. LE LANNOU)                      |
| 1728 | Les droits de l'homme<br>(J. MOURGEON)                               | 1751 | Espaces euclidiens et hermitiens<br>(G. CASANOVA)                 |
| 1729 | Les applications linéaires<br>(G. CASANOVA)                          | 1752 | Psychanalyse et littérature<br>(J. BELLEMIN-NOËL)                 |
| 1730 | La comédie classique en France<br>(R. GUICHEMERRE)                   | 1753 | Racine et la tragédie classique<br>(A. NIDERST)                   |
| 1731 | Le droit international<br>du développement (A. PELLET)               | 1754 | Les institutions chinoises<br>(M. LESAGE)                         |
| 1732 | Le théâtre antique (P. GRIMAL)                                       | 1755 | La linguistique appliquée<br>(C. BOUTON)                          |
| 1733 | Les partis politiques en Europe<br>(D. L. SEILER)                    | 1756 | Chronologie internationale<br>(E. BERG)                           |
| 1734 | Les Mayas (P. GENDROP)   | 1757 | L'utopie (J. SERVIER)   |
| 1735 | Technique du dessin (J. RUDEL)                                       | 1758 | La gynécologie<br>(M. JAMES et R. BORY)                           |
| 1736 | La psychologie du langage<br>(M. MOSCATO et J. WITWER)               | 1759 | Les maladies du nourrisson<br>(L. ROSSANT)                        |
| 1737 | La propriété agricole<br>(H. DE FARCY et J. GASTALDI)                | 1760 | Le western (C. GONZÁLEZ)  |
| 1738 | Géographie de la Chine<br>(P. GENTELLE)                              | 1761 | La folie (R. JACCARD)   |
| 1739 | La sonate (S. MILLIOT)   | 1762 | L'idée et la forme (J. CLARET)                                    |
| 1740 | Les traditions populaires<br>(A. VARAGNAC et<br>M. CHOLLOT-VARAGNAC) | 1763 | La cinquième République<br>(P.-M. DE LA GORCE et<br>B. MOSCHETTO) |
| 1741 | La structure des atomes<br>(T. KAHAN)                                | 1764 | Géographie de l'Allemagne<br>fédérale (P. RIQUET)                 |
| 1742 | La littérature française<br>du XIX <sup>e</sup> siècle (D. RINCÉ)    | 1765 | La philosophie du langage<br>(J.-P. RESWEBER)                     |
| 1743 | L'athérosclérose (J. COTTET et<br>R. CRISTOL)                        | 1766 | L'anesthésie (J. BAUMANN et<br>J.-M. DESMONTS)                    |
| 1744 | La vente par correspondance<br>(B. DELÈGUE)                          | 1767 | Rabelais et la Renaissance<br>(M. LAZARD)                         |
| 1745 | La Piélide (Y. BELLENGER)  | 1768 | Le terrorisme (J. SERVIER)  |
| 1746 | L'océan Indien (M. R. DJALILI)                                       | 1769 | Les banques dans le monde<br>(J. RIVOIRE)                         |
| 1747 | L'exode rural (J. PITIÉ)   | 1770 | Les projections économiques<br>d'ensemble (M. DIDIER)             |
| 1748 | La TVA (G. EGRET)  |      |   |